



PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT

PRSE 3

— Île-de-France 2017-2021 —

Bilan à mi-parcours

Longtemps cantonnée à la seule dimension de l'hygiène, la notion de « santé environnement » ou de « santé environnementale » fait l'objet depuis plusieurs années d'une reconnaissance croissante de la part des autorités sanitaires, des chercheurs, des médecins et de leurs partenaires. Non seulement la santé, au dire de l'Organisation Mondiale de la Santé elle-même, ne se résume pas à une simple absence de maladie et renvoie à un état de complet bien-être physique et mental – ce qui exclut de ne s'intéresser qu'à la question, par ailleurs primordiale, de l'offre de soins pour s'intéresser en particulier à celle de la prévention. Mais aussi la qualité de l'environnement et de tout ce qui le compose, comme de très nombreuses études le prouvent désormais, a une influence directe et indubitable sur la santé. « Dites-moi à quoi ressemble votre environnement et je vous dirai si vous êtes en forme ou non ! » Depuis l'eau que l'on consomme jusqu'à l'air que l'on respire, en passant par le bruit que l'on supporte, la peinture qui orne nos murs, la composition des produits utilisés dans nos jardins, les risques émergents liés au réchauffement climatique, nous nous trouvons exposés à de multiples facteurs de risques et observons dans de nombreux cas un cumul de ces menaces au détriment des mêmes populations les plus fragiles, tant il est vrai que les inégalités environnementales accompagnent souvent les inégalités sociales.

Ces problématiques existent à l'échelle mondiale et nationale ; elles sont particulièrement prégnantes dans une région comme l'Île-de-France, du fait de ses traits de caractères bien spécifiques – densité de son hypercentre, qualité du bâti sur une partie de son territoire, pollution atmosphérique, disparité sociale. C'est ainsi que Bruitparif estime que l'exposition à des niveaux de bruit trop élevés entraîne la perte de plus de 10 mois de vie en bonne santé pour un individu parisien¹, ce qui en fait la deuxième cause de morbidité parmi les facteurs de risque environnementaux en milieu urbain - derrière la pollution atmosphérique, qui, elle provoquerait

¹ Bruitparif, *Impacts sanitaires du bruit des transports dans la zone dense de la région Ile-de-France*, février 2019 : <https://bit.ly/prse3idf0a>

chaque année entre 7000 et 10 000 décès évitables à l'échelle francilienne, au vu des mesures d'Airparif et des études de l'Observatoire régional de la santé et de Santé publique France². Des espèces invasives sources de diverses pathologies voient leur présence se renforcer à travers la région : depuis l'ambrosie, plante très fortement allergène, jusqu'au moustique tigre. À l'inverse, de nombreuses initiatives se mettent en place afin d'amoindrir ou de corriger les effets sanitaires de ces phénomènes voire d'en éliminer les causes : développement de l'urbanisme favorable à la santé (dont les principes permettent de modifier l'ensemble de la fabrique urbaine pour la rendre plus protectrice des habitants), mobilisation d'études de zones afin d'identifier à une échelle territoriale adaptée les impacts des activités humaines sur l'état des milieux et les risques sanitaires induits, formation des acteurs comme du grand-public à des bonnes pratiques intégrant la dimension environnementale, création du réseau ÎSÉE visant à faire émerger une culture commune en santé environnementale...

Le troisième Plan Régional Santé Environnement francilien (ou PRSE 3) constitue aujourd'hui le cadre dans lequel l'ensemble de ces initiatives – et bien d'autres encore – peuvent se développer. Par sa mise en œuvre de 2017 à 2021, le PRSE 3 vise à préparer ou préserver la qualité de l'environnement des franciliens (axe 1), à surveiller et à gérer les expositions polluantes liées à certaines activités humaines (axe 2), à lutter contre les inégalités sociales et environnementales de santé (axe 3) et à protéger en les accompagnant les populations les plus vulnérables en la matière (axe 4).

Il serait réducteur et d'ailleurs peu pertinent d'isoler seulement certaines des actions du PRSE 3 pour en parler dans ces quelques lignes, tant c'est l'addition et l'articulation de l'ensemble des actions menées qui fait la force de l'outil. Un projet toutefois semble mériter qu'on s'y arrête ici en raison de son lien avec tous les autres : la mise en place du réseau ÎSÉE. Lancé le 14 juin 2019, ce dernier a l'ambition de développer une véritable culture commune en santé environnementale en comptant sur la richesse des acteurs franciliens et sur leur force de mobilisation, et ainsi de créer les

² Santé publique France, *Impacts de l'exposition chronique aux particules fines sur la mortalité en France continentale et analyse des gains en santé de plusieurs scénarios de réduction de la pollution atmosphérique*, janvier 2016 : <https://bit.ly/prse3idf0b>

conditions pour l'intensification et la diversification des partenariats entre acteurs issus de différents secteurs, au service de l'amélioration globale des déterminants environnementaux de santé. Associations, services de l'Etat, organismes publics ou associés, monde de la recherche, acteurs économiques, établissements sanitaires, collectivités territoriales, professionnels de santé et bien d'autres ont vocation à s'y retrouver et à s'y enrichir réciproquement afin de toujours faire progresser l'Île-de-France sur ces problématiques qui la concernent au premier chef ; beaucoup s'y retrouvent déjà, animant ou participant à des groupes de travail collectifs ou s'associant autour d'actions conjointes. Or, au-delà des conditions particulières de tel ou tel projet, c'est bien dans une dynamique semblable, intersectorielle et multi-partenariale, que l'on trouvera demain les outils les plus à même d'approfondir les connaissances sur les enjeux en santé environnementale et d'imaginer les réponses adaptées aux territoires.

Au-delà du réseau ÎSÉE lui-même, c'est cet impératif qu'il conviendra de garder en tête jusqu'à la transition de l'actuel PRSE au PRSE suivant. Dans l'attente de cette prochaine étape et de manière plus générale, il convient toutefois de procéder dès aujourd'hui à un premier bilan de ce plan, arrivé à mi-parcours en 2019, en lien avec l'ensemble des pilotes et intervenants ayant permis de le concevoir puis de le faire vivre. Les pages qui suivent vous présentent les résultats de cette démarche concertée.

LE MOT DU CONSEIL D'ORIENTATION

À la demande de l'ARS et de la DRIEE, des personnalités ayant présidé les groupes de travail constitués pour l'élaboration du PRSE 3 ont accepté de se regrouper au sein du Conseil d'orientation du PRSE, avec l'objectif de porter un regard critique sur la mise en œuvre du PRSE et ses perspectives.

Ce bilan à mi-parcours très clair et détaillé pointe les nombreuses réalisations en cours, et souligne l'investissement des acteurs. Tout en rappelant les objectifs associés à chaque action, ce bilan examine en toute transparence l'avancement de chaque action, les retards et difficultés rencontrés et les perspectives en termes de livrables. Il souligne l'importance de bien identifier un pilote d'action ou sous-action et de faire en sorte que ce pilote dispose des moyens humains et financiers pour réaliser cette action.

Il pointe également des situations de blocage où les réalités du terrain ont parfois nécessité une redéfinition des étapes de mises en œuvre de certaines actions. Les administrations (ARS, DRIEE) ont un rôle majeur à jouer dans l'identification et la résolution de ces blocages.

Déjà, à mi-parcours, le Plan a de belles réussites à son actif. Ainsi le réseau ÎSÉE a su, en l'espace d'une année, développer un outil de partage de connaissances, d'élaboration en commun, de regroupement dans des journées régionales et plus récemment (épidémie oblige) de débats sous la forme de conférences en vidéo (les Conf'ÎSÉE). ÎSÉE devrait devenir dans les années à venir, grâce au soutien permanent que lui apporteront l'ARS et la DRIEE, le support majeur des échanges en santé environnementale dans la région.

On peut souligner aussi la caractérisation prochaine des émissions de dioxines et furanes bromés de sites industriels qui viendra alimenter la connaissance sur les émissions de substances émergentes suite à la mobilisation d'exploitants ayant accepté d'engager des mesures de ces polluants sur leur site.

Le PRSE a su aussi impulser une réelle dynamique à la prise en compte de la santé dans les politiques d'urbanisme au niveau régional. Grâce aux appels

à manifestation d'intérêt (AMI) lancés avec l'ADEME, aux regroupements régionaux, aux nombreux partenariats impulsés par l'ARS, l'urbanisme favorable à la santé est devenu une réalité pour de très nombreuses collectivités.

En parallèle des actions prévues au PRSE 3, l'appel à projets PRSE 3 de 2018 a conduit à retenir 16 projets lauréats en lien avec 8 actions (sur les 18 du plan) dont la grande majorité se rapporte à l'axe 4 « Protéger et accompagner les populations vulnérables ». Nombre de ces projets couvrent des actions de prévention, de formation des professionnels, de sensibilisation et d'éducation pour la santé, ce qui semble dénoter un fort ancrage d'actions au plus près des populations et notamment dans les territoires où sont observées de fortes inégalités environnementales, sociales et sanitaires (à titre d'illustration, 8 projets sont mis en œuvre sur le territoire de la Seine-Saint-Denis). La plupart de ces projets ont donné lieu à la mise en place d'outils, d'actions de suivi et de partenariat, permettant la constitution de réseaux à vocation pérenne autour de préoccupations en santé environnement.

La présente évaluation à mi-parcours est un outil extrêmement utile dans le pilotage du plan régional, mais au-delà des réalisations en cours, il est encore aujourd'hui assez difficile d'évaluer les retombées de ce plan régional en matière de santé publique. Cette difficulté fait écho aux enjeux d'évaluation des actions des trois premiers PNSE, dont l'ambition est d'apprécier les progrès tant au niveau national que local. Disposer d'indicateurs de suivi permettrait aussi de dégager des perspectives en termes de thématiques environnementales et sanitaires prioritaires. Or, ces derniers font encore défaut. Pour répondre à ces enjeux, des démarches sont actuellement menées au niveau national, mobilisant divers groupes de travail. Il sera utile d'en tirer les enseignements pour le niveau régional en complémentarité de l'action 3.5 qui vise à produire un état des lieux régional en santé environnement. Mis à jour régulièrement, il permettra de suivre l'évolution d'indicateurs d'intérêt.

Par ailleurs, il a été fait le choix de ne pas aborder la dimension financière associée aux actions mises en œuvre, du fait de la complexité à appréhender

leurs montants globaux (hors financement de la DRIEE et de l'ARS). Il est néanmoins reconnu que les PRSE mobilisent des montants modiques au regard des financements engagés par l'État et les collectivités territoriales en matière de politiques publiques.

Comme le soulignent à la fois l'IGAS et le CGEDD, des résultats concrets sont attendus des actions territoriales prenant en compte l'ensemble des facteurs de risques, selon le concept d'exposome. Ceci impliquerait notamment l'intégration des PRSE dans les contrats de plan État-régions, tout en favorisant l'émergence de programmes territoriaux de santé environnement, permettant une meilleure articulation avec les plans sectoriels.

Le Conseil Régional est l'un des grands absents du PRSE 3. Or celui-ci intervient dans de très nombreux domaines liés à l'environnement. Dans son très récent lancement du Budget participatif écologique et solidaire, la santé environnementale est indiquée comme étant un des thèmes pouvant donner lieu à demande de financement. Les services de l'État pourraient présenter ce bilan à mi-parcours au Conseil Régional pour envisager son association à la préparation et la mise en œuvre du futur PRSE.

La déclinaison du PRSE dans des politiques et actions locales mobilisant l'ensemble des acteurs est un gage de sa réussite. Il serait ainsi intéressant que chaque contrat local de santé (CLS) comprenne une fiche santé environnement comme cela avait été envisagé.

D'ores et déjà, certaines réalisations qui émanent d'actions du PRSE 3 ont un ancrage territorial fort. À ce titre, nous pouvons mentionner le diagnostic local des zones de cumul de nuisances et pollutions réalisé à Aubervilliers avec les services de la ville (action 3.4). Les acteurs locaux devront s'approprier ce diagnostic en vue de bâtir une politique en faveur de la santé environnementale.

Au-delà, une réflexion devrait être menée sur l'articulation entre le PRSE et les plans de prévention dans le champ environnemental au niveau local tels que les plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), ou les plans de protection de l'atmosphère (PPA).

Aujourd'hui, la crise sanitaire de la covid-19 a souligné les interactions fortes entre santé humaine, santé animale et santé de l'environnement. Elle a ainsi illustré la manière dont nos comportements pouvaient peser sur la biodiversité dans un contexte de changement climatique et avoir des implications dans le développement de zoonoses. Ceci nous conduit à réfléchir à l'ambition du PRSE par rapport à ces enjeux émergents.

À l'instar du futur quatrième plan national santé environnement, il est important de s'engager dans une approche intégrée « Un monde, une santé » qui repose sur le concept « One Health » pour mieux tenir compte du rapport de l'Homme au vivant et ainsi avoir une vision globale de la santé publique et de la santé environnementale. Cette approche repose notamment sur l'accessibilité des données environnementales, leur croisement avec les données de santé et les données socio-économiques et leur mise à disposition auprès du grand public pour mieux comprendre les interactions entre la santé humaine et l'état de son environnement local. Soulignons la mobilisation du réseau ÎSÉE au travers de la création d'un groupe de travail dédié à la question des liens entre santé et biodiversité en Île-de-France. Le fruit de ces réflexions fait l'objet d'un séminaire organisé les 23 et 24 novembre 2020. Cette démarche a pour objectif d'insuffler une dynamique et initier une prise de conscience de l'importance de ces enjeux sur le territoire.

Tous ces éléments nous laissent penser que le bilan final du PRSE 3 devra prévoir une analyse transversale de ces enjeux et nous font entrevoir les futurs défis à relever pour le PRSE 4.

Introduction	3
Le mot du Conseil d'orientation	6
Table des matières.....	10
Démarche et synthèse du bilan.....	11
Bilan des actions	18
1.1 Intégrer la santé dans l'aménagement urbain	19
1.2 Prévenir les risques pour la santé liés aux végétaux et animaux	25
1.3 Développer un réseau régional ressource en santé environnement.....	35
1.4 Sécuriser l'alimentation en eau potable.....	40
2.1 Diffuser des préconisations sanitaires pour le jardinage en milieu urbain	44
2.2 Lutter contre les risques liés à l'amiante.....	49
2.3 Étudier les sources de polluants émergents.....	53
2.4 Poursuivre la mise en œuvre de la protection des captages d'eau potable	57
3.1 Consolider les connaissances sur les zones de multi-exposition environnementale.....	63
3.2 Améliorer le dispositif de surveillance des nuisances aéroportuaires.....	70
3.3 Utiliser les études de zones pour la réduction des inégalités environnementales.....	76
3.4 Accompagner la caractérisation et la résorption de zones de multi-exposition	81
3.5 Réaliser un état des lieux régional en santé environnement.....	86
4.1 Réduire les risques chez la femme enceinte et le jeune enfant	91
4.2 Protéger les jeunes des risques auditifs.....	98
4.3 Mieux maîtriser les facteurs environnementaux de l'asthme et des allergies.....	107
4.4 Prendre en compte les enjeux sanitaires de la précarité énergétique.....	117
4.5 Lutter contre l'habitat indigne	120
Bilan de l'appel à projet PRSE 3 2018.....	124

DÉMARCHE ET SYNTHÈSE DU BILAN

La réalisation du bilan à mi-parcours repose, en amont, sur **l'élaboration d'un dispositif dédié au suivi et à l'évaluation du PRSE 3**, dont la finalité est triple : pouvoir rendre des comptes sur l'avancement du plan aux instances de pilotage, identifier les difficultés rencontrées pour réaliser les ajustements nécessaires, valoriser les résultats obtenus. Il s'agissait en pratique de se doter en premier lieu d'un ensemble d'**indicateurs permettant à la fois le suivi de l'avancement des actions et l'objectivation des résultats**, dans une approche transversale.

Fin 2018 et début 2019, **un travail a été réalisé avec les pilotes d'actions** pour expliciter la nature des travaux envisagés, de façon actualisée par rapport à ce qui était initialement prévu, pour identifier les étapes de mise en œuvre et les résultats attendus considérés comme les plus représentatifs ou illustratifs de l'action dans ce qu'elle a de spécifique, et, à partir de là, sélectionner et définir des indicateurs pertinents.

Cinq types d'indicateurs différents et complémentaires, définis ci-après, ont été recherchés. Une attention a été portée aux qualités intrinsèques des indicateurs retenus (sensibilité aux évolutions, faisabilité de sa mise en œuvre, fréquence de renouvellement suffisante) ainsi qu'au choix d'une valeur cible, constituant un objectif à atteindre à l'issue du PRSE 3, de façon ambitieuse au regard des besoins et réaliste par rapport aux moyens engagés.

Le bilan à mi-parcours est arrêté à fin 2019 : c'est à cette date que les pilotes d'actions ont été invités à partager les valeurs des indicateurs ainsi définis. En complément, ils ont été invités à renseigner **un ensemble d'informations de nature qualitative** destinées à contextualiser ces valeurs, préciser les résultats obtenus, qualifier comme succès ou limites ces aboutissements, expliquer les facteurs susceptibles d'avoir influencé favorablement ou non la mise en œuvre de l'action et identifier les perspectives ultérieures. Le recueil s'est effectué à l'aide d'un questionnaire en ligne, complété d'échanges ciblés par courriel ou téléphone pour préciser et compléter certains aspects.

Le bilan s'envisage ainsi comme un ensemble d'éléments factuels, enrichis de l'expérience des pilotes et partenaires directement impliqués, décrivant de leur point de vue l'avancement des travaux. Il est le fruit d'une démarche où un équilibre a été recherché entre systématisation de la méthode et prise en compte des spécificités des actions. Une description suffisamment détaillée pour appréhender les avancées réelles permises par les actions a été recherchée, tout en veillant à un niveau de synthèse homogène approprié pour la production d'un document accessible.

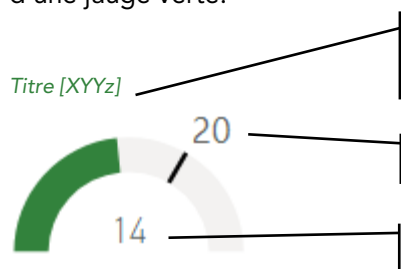
La réalisation du bilan à mi-parcours a bénéficié d'une assistance à maîtrise d'ouvrage assurée par le cabinet Acsantis³.

³ <https://acsantis.com/>

INDICATEURS : DÉFINITIONS ET LÉGENDES

Indicateur de résultat

Il vise à mettre en évidence des changements réalisés grâce à l'action par rapport à la situation de départ : réalisations découlant de l'action, résultats directs, voire effets atteints dans le public cible. Il prend la forme d'une jauge verte.



Un code identifiant l'indicateur permet de prendre connaissance d'informations complémentaires à la fin de la fiche-bilan

Valeur cible, objectif visé

Valeur atteinte

Critère de réussite

Il apprécie l'atteinte d'un objectif occupant une place centrale dans la définition de l'action. Il peut prendre les 3 valeurs suivantes.

Non encore atteint



Atteint



Non atteint



Indicateur d'avancement global

Il décrit l'avancement de la mise en œuvre de la sous-action (et, par agrégation, de l'action), en considérant les phases, étapes de travail ou tâches qui la composent (avec un poids relatif à la charge de travail associée) ayant été réalisées. L'avancement est exprimé en pourcentage sous la forme d'un anneau jaune.

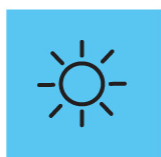
Indicateur d'avancement ciblé

Il décrit le degré d'avancement d'une tâche jugée centrale dans la mise en œuvre ou emblématique de la sous-action, au regard d'un objectif planifié. Il prend la forme d'une jauge bleue (cf. indicateur de résultat).

Indicateur de situation

Il qualifie l'avancement d'une sous-action, tel qu'apprécié par le(s) pilote(s) et l'équipe de suivi du plan. Il peut prendre les 5 valeurs suivantes.

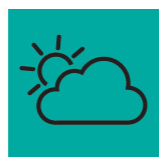
TERMINÉ



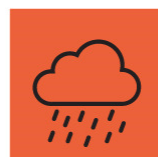
DANS LES TEMPS



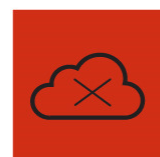
ATTENTE



RETARD



BLOCAGE



Indicateurs d'avancement global et de situation n'ont pas la même signification. Chaque action est organisée dans le temps de façon spécifique, et les sous-actions peuvent être planifiées de façon à se succéder les unes après les autres. Une sous-action prévue au début du plan peut donc être considérée « en retard » alors qu'elle est réalisée à 80 %, tandis qu'une action envisagée à la fin peut être « dans les temps » avec un avancement de 10 % seulement.

PLUS DE 70 PARTENAIRES MOBILISÉS

ACNUSA • ADEME • ADP • AFASE • AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE • AGGLO GRAND PARIS SUD • AGROPARISTECH • AIRPARIF • AMIF • ANRU • APPA • APSF • APUR • AQUAVESC • AUDITION SOLIDARITE • AVENIR SANTE • BRUITPARIF • CAPTV • CEREMA • CHIC CRETEIL • CHIPS POISSY • CIDB • CIRE • CODES 93 • COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE • COMPAGNONS BATISSEURS • CONSEIL DEPARTEMENTAL 93 • CONSEIL RÉGIONAL • CRAMIF • DIRECCTE • DRIAAF • DRIEA • DRIHL • EAU DE PARIS • EKOPOLIS • EPAMARNE • ESPACES FERROVIAIRES • FREDON • GHSIF MELUN • GIRA • GRAINE • GRAND ORLY SEINE ET BIEVRE • GRAND PARIS GRAND EST • INERIS • INRAE • INSERM • INSTITUT PARIS REGION • INSTITUT RENAUDOT • ITAWA • METROPOLE DU GRAND PARIS • MUTUALITÉ FRANÇAISE • ORS • PLAINE ET MONTS DE FRANCE • RESEAU ÎSEE • RIF • RNSA • SIAEP DE LA REGION DE MONTSOULT • SIAEP NORD ECOUEN • SIAEP VEXIN OUEST • SIE ENNERY-LIVILLIERS-HEROUVILLE • SIECCAO • SIEVA • SMAEP CRECY-LA-CHAPELLE • SMAEP DE LA GOËLE • SOLIHA • SPI VALLÉE DE SEINE • UNIVERSITE PARIS NANTERRE • VILLE D'ACHERES • VILLE D'AUBERVILLIERS • VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS • VILLE DE MEAUX • VILLE DE NANTERRE • VILLE DE PARIS • VILLE DE VARENNES-SUR-SEINE • VILLE DE VIGNEUX-SUR-SEINE • VILLE DE VITRY-SUR-SEINE • VILLE DES MUREAUX • WECF

LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES AUX CÔTÉS DES TERRITOIRES

Permettre aux acteurs locaux de développer des actions adaptées à leur territoire

5 APPELS À PROJETS pilotés par l'ARS IDF, l'ADEME, la DRIEE et le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

- > 896 000 euros attribués aux projets
- > Soutien financier et méthodologique de 45 acteurs franciliens dont des collectivités territoriales, des associations et des établissements publics

Accompagner la mise en œuvre d'« études de zone » dans les territoires soumis à une forte pression des activités humaines

1 ÉTUDE FINALISÉE en Vallée de Seine

- > Diffusion des bonnes pratiques au grand public
- > Définition de recommandations pour les acteurs locaux

Développer des diagnostics territoriaux approfondis

2 COMMUNES PILOTES

- > Identification des enjeux en santé environnementale
- > Evaluation des opportunités pour agir localement en associant les citoyens et les acteurs locaux
- > Définition d'une méthodologie reproductible dans d'autres territoires

SENSIBILISER ET FORMER AUX EFFETS SANITAIRES DES EXPOSITIONS ENVIRONNEMENTALES

Mener des actions de prévention

7 PROJETS pour identifier et réduire les expositions environnementales

- > À destination des femmes enceintes et parents de jeunes enfants
- > Portées par des collectivités et des associations

32 000 ÉLÈVES SENSIBILISÉS de primaire et de secondaire

- > Prévention aux risques liés aux pratiques d'écoute de la musique à travers des concerts pédagogiques et des interventions dans les classes

Accompagner les professionnels de santé

Formation de 27 équipes de soins

- > En charge de l'éducation thérapeutique des patients asthmatiques dans le repérage des expositions environnementales domestiques

8 services de maternité

- > Formés en théorie et en pratique à l'amélioration de la qualité de l'environnement sonore des enfants prématurés en service de réanimation néonatale

Accompagner les patients dans leurs parcours de soin

235 consultations réalisées

depuis 2018 dans le cadre du **programme Reprotoxif** pour les pathologies de grossesse et les problèmes de fertilité en lien avec l'environnement

Développement d'un **Réseau de conseillers en environnement intérieur** intervenant sur prescription médicale et à domicile pour réaliser un diagnostic des expositions environnementales

FAIRE ÉMERGER DES PROJETS COLLECTIFS ET FAVORISER LE PARTAGE DE CONNAISSANCE

Créer une culture commune en santé environnementale



> 80 membres dont des associations, administrations, collectivités, professionnels de santé, établissements de santé, équipes de recherche et bureaux d'étude...

> 7 projets collaboratifs sur la qualité de l'air, l'aménagement territorial, la biodiversité, la santé des enfants, l'impact des perturbateurs endocriniens

> 3 rencontres et 2 débats pour favoriser l'échange entre les acteurs de la santé environnementale

DÉVELOPPER DE NOUVELLES STRATÉGIES D'INTERVENTION EN PROMOUVANT LA RECHERCHE

Renforcer les connaissances sur les polluants émergents avec l'INERIS

Financement

D'UNE ÉTUDE sur les émissions atmosphériques de dioxines et furanes bromés lors des feux de déchets

> Aide à la définition de la stratégie de prélèvements et d'analyses en situation post-accidentelle après un incendie selon les matériaux brûlés

Recueillir des données pour évaluer les effets des expositions environnementales avec l'INSERM

Contribution à un projet de recherche

associant 100 crèches franciliennes

> Déterminer les liens entre les expositions aux produits de nettoyage utilisés en crèches et la santé respiratoire des enfants

PERFECTIONNER LES DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE POUR MIEUX APPRÉHENDER LES NIVEAUX D'EXPOSITION

Améliorer la surveillance autour des aéroports internationaux

3 AÉROPORTS

- > ORLY
- > ROISSY
- > LE BOURGET

> Mise en place de campagnes de mesures de la qualité de l'air et de l'environnement sonore à travers 76 stations de mesure pour l'air et 116 stations de mesure pour le bruit

> Ajustement des outils de modélisation et du maillage du réseau de stations

Expérimenter de nouvelles formes de surveillance

Conception d'un prototype de surveillance automatisée **des chenilles processionnaires** pour identifier en amont les foyers d'infestation

Etude d'adaptation de l'application

Pollin'Air

au contexte francilien pour mobiliser et informer les botanistes amateurs sur les états de floraison des espèces végétales allergisantes

Expérimentation d'un nouveau type de capteurs de pollens

répondant aux besoins de la population en temps réel

Participation citoyenne

pour signaler la présence d'ambrosie en Ile-de-France : **70 signalements validés et traités en 2 ans**

INDICATEURS D'AVANCEMENT DES ACTIONS ET DES SOUS-ACTIONS

N° DE L'ACTION

1.1

% D'AVANCEMENT

xx %

ÉTAT D'AVANCEMENT



Blocage



Retard



Attente



Dans les temps



Terminé

AXE 1 PRÉPARER L'ENVIRONNEMENT DE DEMAIN POUR UNE BONNE SANTÉ

1.1	57%	1.2	37%	1.3	25%	1.4	53%
	70%		40%		50%		75%
	50%		75%		0%		30%
	50%		50%				
			20%				
			0%				

AXE 2 SURVEILLER ET GÉRER LES EXPOSITIONS LIÉES AUX ACTIVITÉS HUMAINES ET LEURS CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ

2.1	45%	2.2	38%	2.3	62%	2.4	22%
	0%		0%		70%		60%
	100%		75%		55%		30%
	35%						0%
							0%



Bilan à mi-parcours

3.1	32%	3.2	73%	3.3	43%	3.4	53%	3.5	37%
	100%		75%		100%		100%		80%
	40%		70%		30%		60%		30%
	20%				0%		0%		0%
	0%								
	0%								

AXE 3 TRAVAILLER À L'IDENTIFICATION ET À LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE SANTÉ

4.1	23%	4.2	52%	4.3	45%	4.4	60%	4.5	68%
	35%		80%		20%		60%		65%
	35%		60%		75%				70%
	0%		10%		25%				
			90%		60%				
			20%						

AXE 4 PROTÉGER ET ACCOMPAGNER LES POPULATIONS VULNÉRABLES

AXE 1 : Préparer l'environnement de demain pour une bonne santé

- 1.1. Intégrer la santé dans l'aménagement urbain
- 1.2. Prévenir les risques pour la santé liés aux végétaux et animaux
- 1.3. Développer un réseau régional ressource en santé environnement
- 1.4. Sécuriser l'alimentation en eau potable

AXE 2 : Surveiller et gérer les expositions liées aux activités humaines et leurs conséquences sur la santé

- 2.1. Diffuser des préconisations sanitaires pour le jardinage en milieu urbain
- 2.2. Lutter contre les risques liés à l'amiante
- 2.3. Étudier les sources de polluants émergents
- 2.4. Poursuivre la mise en œuvre de la protection des captages d'eau potable

AXE 3 : Travailler à l'identification et à la réduction des inégalités sociales et environnementales de santé

- 3.1. Consolider les connaissances sur les zones de multi-exposition
- 3.2. Améliorer le dispositif de surveillance des nuisances aéroportuaires
- 3.3. Utiliser les études de zones pour la réduction des inégalités environnementales
- 3.4. Accompagner la caractérisation et la résorption de zones de multi-exposition
- 3.5. Réaliser un état des lieux régional en santé environnement

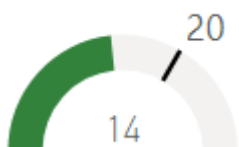
AXE 4 : Protéger et accompagner les populations vulnérables

- 4.1. Réduire les risques chez la femme enceinte et le jeune enfant
- 4.2. Protéger les jeunes des risques auditifs
- 4.3. Mieux maîtriser les facteurs environnementaux de l'asthme et des allergies
- 4.4. Prendre en compte les enjeux sanitaires de la précarité énergétique
- 4.5. Lutter contre l'habitat indigne

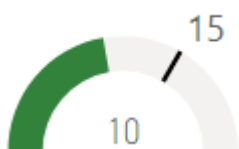


Indicateurs de résultat

Nombre d'actions engagées en lien avec la démarche globale de sensibilisation par rapport à celui prévu [R11a]



Nombre de démarches expérimentales en lien avec l'UFS menées par rapport à celui prévu [R11b]



Nombre de retours d'expérience d'EIS formalisés dans une perspective de capitalisation par rapport à celui prévu [R11c]



RAPPEL

Objectifs :

Systematiser les démarches d'intégration de la santé et de l'équité en santé dans la définition et la mise en œuvre des projets d'aménagement par les collectivités et les opérateurs de l'aménagement francilien, en s'appuyant notamment sur les diverses expérimentations ou interventions ponctuelles déjà menées en région.

Cet objectif général se décline en trois objectifs opérationnels :

- Constituer et animer un réseau d'acteurs pluridisciplinaire (environnement, santé, aménagement, etc.) en charge de promouvoir les concepts de l'Urbanisme favorable à la santé (UFS) en Île-de-France ;
- Mettre à disposition auprès des maitrises d'ouvrage, expérimenter et enrichir la méthodologie pour un urbanisme favorable à la santé permettant de questionner le projet de manière concomitante à la conduite de l'étude urbaine. L'objectif est d'éprouver et de compléter, par la conduite d'expérimentations « de terrain » sur des projets franciliens, les méthodologies qui devraient émerger à partir de 2018 des travaux d'un groupe national sur l'UFS ;
- Diffuser des retours d'expérience régionaux autour de la démarche d'évaluation d'impact sur la santé (EIS) pour promouvoir son développement.

Sous-actions :

1. Sensibiliser à l'urbanisme favorable à la santé ;
2. Développer l'urbanisme favorable à la santé ;
3. Développer l'évaluation de l'impact sur la santé des projets d'aménagement.

Pilotes : ARS, ADEME IDF



Pour en savoir plus

Action 1.1 : <https://bit.ly/prse3idf11> ;
 ARS : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/> ;
 ADEME IDF : <https://ile-de-france.ademe.fr/>

DANS LES TEMPS

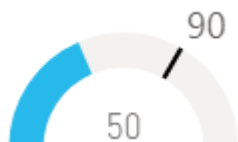


Indicateurs d'avancement ciblé

Nombre d'événements/formations réalisé(e)s par rapport à celui prévu [S111a]



Nombre d'institutions participantes parmi celles invitées [S111b]



• SOUS-ACTION 1 • Sensibiliser à l'urbanisme favorable à la santé



Les appels à manifestation d'intérêt « Santé, Environnement et Aménagement Durable » (AMI SEAD) 1 et 2, co-portés par l'ARS IDF et l'ADEME IDF, constituent la pierre angulaire de l'action 1.1. Le premier AMI a été lancé en 2016, en parallèle des travaux d'élaboration du PRSE 3, et a donc influencé l'écriture de cette action.

Finalisé début 2019, un rapport de capitalisation de l'AMI SEAD 1 a constitué une première production, incluant des éléments d'analyse et d'information, ainsi que les premiers livrables (fiches de capitalisation, téléchargeables sur la page de l'AMI SEAD 2) correspondant aux 3 sous-actions. Ce rapport a porté un regard critique sur des études et démarches initiées avant le lancement du PRSE 3, mais il a aussi fourni des indications précieuses pour la stratégie de mise en œuvre et la montée en charge des 3 sous-actions. Il a ainsi permis de lancer dans de bonnes conditions, en janvier 2019, un second AMI, plus ambitieux en termes de moyens et d'expertise.



Dans le cadre de la sous-action 1, des institutions relais de sensibilisation ont été identifiées et des supports de sensibilisation à destination des collectivités et des élus ont été élaborés (plaquette, vidéo). Des événements et formations ont été réalisés, ciblant :

- Les collectivités : séminaires (8), sessions de sensibilisation sur l'AMI SEAD (5), rencontres thématiques « Santé et renouvellement urbain » (2) ;
- Les professionnels de l'aménagement, les bureaux d'études, chercheurs, agences d'urbanisme et universitaires : journées annuelles régionales « Urbanisme et santé » organisées avec le centre de ressources Ekopolis et le réseau Territoires, environnement et développement-durable en Île-de-France (TEDDIF) en 2018 et 2019 (2), séminaires thématiques « Alimentation durable » et « Santé et planification » ouverts à d'autres professionnels ;
- Étudiants au sein de formations universitaires : événements et séminaires, grâce à la proximité entre l'École d'Urbanisme de Paris, le Lab Urba et l'ARS, ainsi qu'avec la Sorbonne, l'Université de Nanterre, SciencesPo, etc.

La mise en place du réseau régional santé-environnement ÎSÉE (cf. action 1.3) constitue un appui utile à la diffusion d'informations.

On note toutefois un retard pris dans la sensibilisation de collectivités de certains territoires (ex. : Val d'Oise) ainsi qu'un développement encore limité de l'intégration de la santé dans les projets de planification en Île-de-France, même si des perspectives de travail intéressantes s'annoncent en 2021.

Jusqu'à début 2019, la mise en œuvre de la sous-action 1 a été freinée par le manque de ressources spécifiques, notamment pour une coordination dédiée à la conduite d'actions régulières de formation et de sensibilisation auprès des élus et des

aménageurs. Elle bénéficie avec l'AMI SEAD 2 d'un chantier spécifique et d'un projet d'étude ambitieux sur la sensibilisation.

PERSPECTIVES :

La conduite de l'AMI SEAD 2, prévue entre 2019 et 2021, doit permettre de faire émerger un nombre plus conséquent d'actions de sensibilisations. La création d'un poste d'animation de la thématique « Santé, Environnement et Aménagement Durable » co-financé par l'ARS, l'ADEME et les services de l'Etat facilitera la mise en œuvre (prise de poste à la rentrée 2020 au sein de la structure Ekopolis).



Pour en savoir plus

AMI SEAD 2 : <https://bit.ly/prse3idf11a> ; Lancement du 2^{ème} AMI SEAD : <https://bit.ly/prse3idf11b> ; Les lauréats de l'AMISEAD 2 dévoilés, 12 projets retenus pour améliorer le cadre de vie des Franciliens : <https://bit.ly/prse3idf11c> ; En Île-de-France, agissons pour bâtir un urbanisme favorable à la santé : <https://bit.ly/prse3idf11d> ; Urbanisme et santé en Île-de-France : https://youtu.be/KE9JD_lKOaA ; Synthèses de retours d'expériences, journée « (A)ménageons la santé sur les territoires franciliens » : <https://bit.ly/prse3idf11e>

DANS LES TEMPS



• SOUS-ACTION 2 •
Développer l'urbanisme
favorable à la santé



Des études liant urbanisme et santé ont été réalisées, notamment à travers des travaux d'assistance à maîtrise d'ouvrage, en amont de projets ou de démarches de planification. Elles portaient l'ambition d'intégrer les enjeux de santé publique et d'environnement (promotion de la santé, santé environnementale, mais également accès aux soins), dans les phases de diagnostic, de cadrage stratégique, et les plans d'action / déclinaisons opérationnelles de ces projets.

Cette sous-action a été pensée comme un levier pour catalyser et accentuer la conduite d'études intégrant les enjeux de santé, sur des territoires de projets précis. Grâce notamment à la fluidité du partenariat entre l'ARS et l'ADEME IDF, de nombreux territoires se sont engagés dans cette dynamique, à un niveau plus rapide que prévu : à l'horizon 2021, les objectifs en termes de nombre d'études menées devraient être atteints. Une évolution positive dans la technicité et l'expérience de certains bureaux d'études, récemment formés aux enjeux liant urbanisme et santé, a pu être notée par les pilotes de l'action. Ceux-ci constatent une approche méthodologique plus robuste, des capacités de diagnostic et d'analyse plus étoffées, laissant présager un accompagnement plus efficace des territoires dans les années à venir.

La sous-action 2 a bénéficié du lancement de l'AMI SEAD 1 ainsi que de l'organisation des journées régionales « Urbanisme et santé » avec Ekopolis. Elle pâtit en revanche des limites constatées dans la sensibilisation de certains territoires et le développement encore lent de la thématique (cf. sous-action 1). En outre, l'ensemble des acteurs impliqués était en attente des repères et référentiels produits au niveau national, notamment à travers la publication des livrables de la démarche ISadOrA, conduite par l'École des hautes études en santé publique (EHESP) et l'Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine (A'urba), visant à apporter des repères méthodologiques précieux aussi bien pour les collectivités que pour les bureaux d'études.

PERSPECTIVES :

Les nouvelles démarches engagées doivent s'enrichir du retour de l'expérience dorénavant acquise, ainsi que de la méthodologie nationale attendue.

La conduite de l'AMI SEAD 2, prévue entre 2019 et 2021, doit permettre de faire murir les outils méthodologiques pensés en 2016/2017 et avant.

Prévus initialement pour la mi-2019, les travaux issus de la démarche ISadOrA ont été publiés en juin 2020 et sont disponibles sur le site de l'EHESP.

DANS LES TEMPS



• SOUS-ACTION 3 •

Développer l'évaluation de l'impact sur la santé des projets d'aménagement



Un nombre déjà conséquent de démarches d'évaluation de l'impact sur la santé (EIS) conduites en Île-de-France a fait l'objet d'une capitalisation :

- EIS des Projets de Transport de Plaine Commune : préalable au PRSE 3,
- EIS Nanterre (2), Clichy, Bagneux : dans le cadre ou en parallèle de l'AMI SEAD 1, en bénéficiant de l'accompagnement de l'ARS, l'ADEME et leurs prestataires,
- EIS capitalisée à travers les productions du service parisien de santé environnementale (SPSE) de la ville de Paris.

Les objectifs fixés en termes de nombre de démarches incluses ont ainsi été atteints, ce d'autant que 3 EIS supplémentaires devraient s'ajouter à la liste d'ici fin 2020.

L'expérience acquises dans le cadre de la sous-action permet de comprendre que la diffusion et la portée des retours d'expérience (REX) d'EIS peuvent être limitées si :

- La démarche d'ensemble n'est pas maîtrisée. Par exemple, lorsque les acteurs clés (décideurs et services techniques) sont insuffisamment sensibilisés, l'EIS est comprise comme une étude et non un travail d'équipe susceptible d'impulser une dynamique de travail transversal. Dans un tel cas, des commanditaires peuvent être amenés à critiquer les choix réalisés par le comité de pilotage ainsi que les recommandations, sans saisir les changements de pratiques internes nécessaires.
- Le contexte politique d'une collectivité n'est pas favorable au développement des EIS. Certains décideurs peuvent montrer de l'impatience face à une démarche exigeante, demandant un changement de posture et de culture. Ce faisant, ils passent à côté de la richesse des apports des données produites dans le cadre de l'EIS. Ces données pourraient être reprises de manière intersectorielle et influencer les autres politiques de la collectivité envers l'équité en santé.

En revanche, les partenaires bénéficient des REX quand des échanges bilatéraux sont organisés au-delà de la dimension purement factuelle. Ils peuvent entrevoir clairement les leviers à mettre en œuvre dans le futur. C'est le cas, illustratif, d'un commanditaire ayant exprimé le souhait d'intégrer une équipe d'évaluation EIS.

PERSPECTIVES :

Les REX sont encore limités aux techniciens des commanditaires, alors qu'ils devraient s'effectuer à un niveau décisionnaire, pour assurer la reprise des recommandations de l'EIS et conforter la démarche. Pour faire évoluer ce constat, des modifications doivent être opérées dans les pratiques : il est impératif que la décision de mener une EIS soit prise à un niveau supérieur. Au-delà de l'existence d'un leader politique soutenant les équipes aux moments décisifs de la démarche, une véritable acculturation des décideurs et leur participation active aux processus de décision apparaissent indispensables.

La conduite de l'AMI SEAD 2, prévue entre 2019 et 2021, doit permettre de réaliser la capitalisation à partir des études qui seront financées et accompagnées.

INDICATEURS : PRÉCISIONS

[G111] Sensibiliser à l'urbanisme favorable à la santé

- 1. **[RÉALISÉ]** Identifier les institutions relais de sensibilisation 10 %
- 2. **[RÉALISÉ]** Élaborer un support de sensibilisation des élus en lien avec les AMI (1^{er} AMI SEAD) 30 %
- 3. **[RÉALISÉ]** Conduire des évènements d'envergure régionale avec des professionnels de l'aménagement 30 %
- 4. Créer une interface en ligne et élaborer de nouveaux supports en lien avec les AMI (2^{ème} AMI SEAD) 30 %

[G112] Développer l'urbanisme favorable à la santé

- 1. **[RÉALISÉ]** Engager des démarches d'expérimentations de type UFS 50 %
- 2. Engager des démarches d'aménagement, tenant compte des retours d'expérience et de la méthodologie nationale 50 %

[G113] Développer l'évaluation de l'impact sur la santé des projets d'aménagement

- 1. **[RÉALISÉ]** Formaliser le cahier des charges de capitalisation (1^{er} AMI)..... 10 %
- 2. **[RÉALISÉ]** Conduire la capitalisation (1^{er} AMI) 30 %
- 3. **[RÉALISÉ]** Réaliser une journée de capitalisation (1^{er} AMI)..... 10 %
- 4. Formaliser le cahier des charges de capitalisation (2^{ème} AMI)..... 10 %
- 5. Conduire la capitalisation (2^{ème} AMI) 30 %
- 6. Réaliser une journée de capitalisation (2^{ème} AMI)..... 10 %

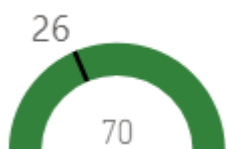
[S111a] Nombre d'événements/formations réalisé(e)s par rapport à celui prévu. Source : ARS IDF et ADEME IDF.

[S111b] Nombre d'institutions participantes parmi celles invitées. Synthèse de la participation à plusieurs séminaires thématiques (« Santé et planification », « Alimentation durable dans nos territoires ») et aux grands séminaires régionaux, à partir de la liste établie par l'ARS des acteurs identifiés comme ayant un « intérêt pour l'urbanisme favorable à la santé ».



Indicateurs de résultat

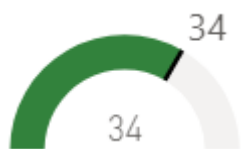
Nombre de communes comportant un observateur/référent identifié pour la gestion des espèces potentiellement dangereuses pour la santé (à l'échelle communale ou de l'EPCI) parmi celles où une espèce à risque (chenille processionnaire du pin ou du chêne, ambroisie, moustique tigre) a été identifiée [R12a]



Nombre de communes où au moins un événement (réunion de sensibilisation, opération d'arrachage...) a été organisé parmi les communes où la présence d'ambroisie est avérée [R12b]



Nombre de signalements ayant fait l'objet d'un traitement (infirmation ou confirmation) parmi ceux reçus via la plateforme Signalement Ambroisie [R12c]



RAPPEL

Objectifs :

Sur tout le territoire francilien, l'objectif principal de l'action est de réduire les risques sanitaires liés à l'introduction et l'émergence d'espèces végétales ou animales en lien avec le changement global.

À cette fin, l'action se décline en 5 objectifs spécifiques :

- Évaluer l'exposition aux espèces végétales et animales exotiques et surveiller leur dynamique d'expansion ;
- Former des nouveaux observateurs/référents capables d'accompagner les collectivités et professionnels impliqués dans la gestion des espèces potentiellement nocives pour l'homme ;
- Informer et sensibiliser sur les espèces végétales et animales potentiellement nocives pour la santé ;
- Identifier les « meilleures pratiques possibles » pour lutter contre les nuisances ;
- Renforcer la prise en charge médicale des personnes se plaignant d'effets sur leur santé possiblement secondaires à leur exposition à des espèces animales ou végétales émergentes ou aux moyens de lutte mis en œuvre contre ces espèces.

Ces objectifs se déclinent en actions de lutte préventive et curative articulées avec les dispositifs nationaux et régionaux existants.

Sous-actions :

1. Surveiller les espèces dangereuses pour la santé ;
2. Accompagner les collectivités dans la gestion des espèces dangereuses pour la santé ;
3. Informer sur les espèces dangereuses pour la santé ;
4. Lutter contre les nuisances des espèces dangereuses pour la santé ;
5. Prendre en charge les personnes exposées à des espèces dangereuses pour la santé.

Pilote : ARS

Principaux partenaires : FREDON IDF, INRAE, CAPT-TV



Pour en savoir plus

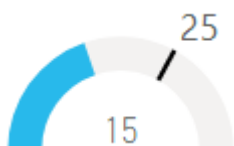
Action 1.2 : <https://bit.ly/prse3idf12> ;
 ARS : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/> ;
 FREDON IDF : <http://www.fredonidf.com/>

DANS LES TEMPS



Indicateurs d'avancement ciblé

Nombre de pièges à papillons de chenilles processionnaires du pin déployés en Île-de-France [S121a]



Nombre de pièges à papillons de chenilles processionnaires du chêne déployés en Île-de-France [S121b]



• SOUS-ACTION 1 • Surveiller les espèces dangereuses pour la santé



Cette sous-action se focalise sur la surveillance des chenilles processionnaires du pin et du chêne, larves de deux espèces de papillons de nuit. Outre les dégâts qu'elles peuvent occasionner sur les arbres colonisés, ces chenilles se munissent, à partir de leur 3^{ème} stade larvaire, de poils urticants qui provoquent à leur contact des irritations cutanées et plus rarement oculaires ou pulmonaires. Chez certaines personnes, des réactions allergiques plus graves peuvent se déclencher telles que les œdèmes de Quincke ou les chocs anaphylactiques.

La présence de chenilles processionnaires du pin et du chêne est régulièrement documentée sur le territoire francilien, pouvant conduire à fermer temporairement des parcs ou des espaces récréatifs afin d'éviter les expositions.

Dans le cadre du PRSE 3, un réseau de pièges automatiques à papillons a été déployé à grande échelle pour évaluer la population de papillons dans des secteurs identifiés comme colonisés. Implanté et géré par l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), ce réseau devrait permettre à terme d'établir les périodes les plus adaptées pour traiter les espaces colonisés. Les pièges destinés à *Thaumetopoea processionea* (papillon dont la larve est la chenille processionnaire du chêne) s'avèrent inefficaces en raison de l'absence de phéromone adaptée sur le marché.

Parallèlement, un prototype de détecteur automatisé de procession a été développé en lien avec l'université d'Orléans dans l'objectif de fournir une information en temps réel sur les périodes les plus à risque de s'exposer à leurs poils urticants. Une entreprise spécialisée en pièges automatiques s'associe à cette expérimentation en développant ses propres prototypes.

Un troisième volet de la sous-action vise à réaliser une cartographie du front de colonisation de la chenille processionnaire du pin, dont l'implantation en Île-de-France a débuté dans sa zone sud. L'action dans le cadre du PRSE 3 a probablement contribué à l'obtention par l'Unité de Recherche Zoologie Forestière (URZF) de l'INRAE d'un financement de l'Agence Nationale de la Recherche pour travailler sur la modélisation de phénologie de la processionnaire du pin à l'échelle nationale, qui permettra une meilleure valorisation des données acquises dans le cadre du PRSE 3 à travers une plus forte capacité à prédire les risques.

Au-delà des limites techniques (efficacité variable des systèmes de piégeage pour la processionnaire du chêne), l'avancée de la sous-action est influencée par les délais souvent long de conventionnement et le manque de visibilité sur les financements, qui limitent les possibilités de projection des partenaires.

PERSPECTIVES :

En 2020, la surveillance des papillons se focalisera essentiellement sur l'espèce *Thaumetopoea pityocampa* (dont la larve est la chenille processionnaire du pin) avec le déploiement de nouveaux pièges pour mieux couvrir les zones du territoire francilien colonisées. Ce réseau de surveillance pourrait bénéficier du développement de partenariats locaux, avec la mise en place d'un réseau de surveillance multi-acteurs et un partage des données.

Le test des prototypes de détection des processions des chenilles était programmé au cours du printemps 2020 mais a dû être annulé en raison de l'épidémie de Covid-19. Une phase de test est prévue à l'automne 2020 si les conditions météorologiques sont favorables, elle sera sinon reportée au printemps 2021.

La cartographie des principaux foyers d'infestation sera réalisée en 2020 et complétée en 2021, avec la réalisation d'une cartographie fine de l'implantation des chenilles processionnaires sur le territoire francilien.

DANS LES TEMPS

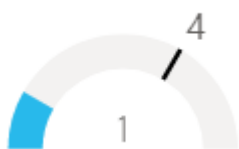


• SOUS-ACTION 2 •
Accompagner les collectivités dans la gestion des espèces dangereuses pour la santé

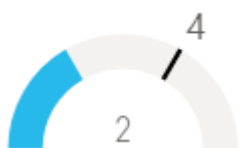


Indicateurs d'avancement ciblé

Nombre de réunions du réseau régional réalisées par rapport à celui attendu [S122a]



Nombre de formations régionales ou départementales réalisées par rapport à celui attendu [S122b]



FREDON IDF a travaillé en 2019 à la définition du rôle d'une *sentinelle ambroisie*. Nous bénéficions pour les supports de formation et de communication des livrables produits par l'Observatoire des ambrosies, que nous déclinons régionalement avec l'apposition des logos FREDON, ARS/PRSE lorsque cela est possible. Le démarchage des sentinelles se fait par mise en relation avec divers acteurs qu'il est nécessaire de sensibiliser à la problématique ambroisie.

En 2018, très peu d'acteurs locaux franciliens étaient au courant de la présence d'ambroisie et des risques qu'elle engendre pour la santé. Depuis fin 2018, FREDON IDF est entrée en relation avec 70 structures pour les sensibiliser et leur proposer d'intégrer le réseau de sentinelles ambroisie. La première formation sentinelle a eu lieu en 2018. D'autres ont suivi en 2019.

Les participants aux formations ont toujours montré un vif intérêt pour la problématique ambroisie, d'autant qu'elle leur était pour la plupart totalement inconnue. Le fait d'être formé pour participer à la surveillance d'une espèce ayant un fort pouvoir invasif mais encore rare sur le territoire francilien a motivé les personnes, qui ont le sentiment d'une action d'autant plus utile qu'il n'est pas trop tard pour agir. Néanmoins, le lieu de réalisation des formations était trop éloigné en distance ou en temps de trajet pour que certains candidats puissent participer.

L'intégration de la problématique au PRSE 3 lui a fait gagner en visibilité et en importance, et a favorisé la mise en œuvre des travaux. Les moyens alloués à la sous-action ont permis de solliciter et de maintenir un relationnel avec les structures sensibilisées : c'est un aspect essentiel pour éviter que ce sujet émergent ne passe à l'arrière-plan d'autres sujets aux conséquences plus marquées aujourd'hui. En Île-de-France, les effets de l'ambroisie ne sont pas encore visibles, mais en Auvergne-Rhône-Alpes, la plante est largement présente et installée : les coûts de santé associés s'élèvent à 40,6 millions d'euros par an. L'opportunité d'une action préventive est ainsi saisie.

Pour la surveillance de l'ambroisie, FREDON IDF a été désignée référent régional de la plateforme Signalement Ambroisie. Elle coopère en outre avec les structures gérant les autres réseaux susceptibles de recueillir des signalements de présence d'ambroisie dans la région, afin d'en être informée (Conservatoire botanique national du Bassin parisien, plateformes de signalements naturalistes comme Cettia).

En 2018, avant que FREDON ne pilote la problématique, l'ensemble des 14 signalements faits sur Signalement Ambroisie étaient erronés. Après une année complète de travail de confirmation et infirmation, le nombre de signalements a plus que doublé et 80 % des signalements faits étaient validés en 2019.

PERSPECTIVES :

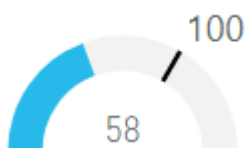
Il est prévu que cette sous-action soit déployée sur les cibles concernées par l'ambroisie mais pas encore sensibilisées et formées : entreprises des travaux-publics et gestionnaires de linéaires notamment.

DANS LES TEMPS

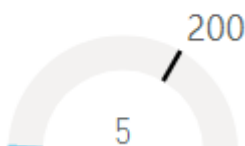


Indicateurs d'avancement ciblé

Nombre de collectivités ayant obtenu à titre gracieux l'outil de communication grand public sur le risque chenille par rapport à celui attendu [S123a]



Nombre de collectivités ayant sollicité les outils de sensibilisation et/ou de bonnes pratiques par rapport à celui attendu [S123b]



• SOUS-ACTION 3 • Informer sur les espèces dangereuses pour la santé



La présence de l'ambroisie et le rôle de 1^{ère} ligne de certaines activités sont les critères utilisés pour définir les cibles prioritaires de la stratégie de sensibilisation à la lutte contre la plante :

- Dès lors qu'un terrain est touché, FREDON IDF identifie et contacte son gestionnaire, et informe les collectivités locales concernées (communes, intercommunalité). Une rencontre est proposée pour sensibiliser à la problématique, former les agents à la reconnaissance de la plante, suggérer de participer au réseau de sentinelles, et identifier des modes de gestion adaptés.
- Du fait de la confusion possible entre ambroisie à feuilles d'armoise et armoise commune (très fréquente en Île-de-France), sensibiliser les professionnels dans un 1^{er} temps a été jugé opportun. L'ambroisie est présente sur des terres exploitées par différents corps de métiers : agriculture, espaces verts, bâtiments, linéaires d'infrastructures, syndicats de rivière. FREDON IDF a décidé de débiter la sensibilisation sur la plante auprès des structures travaillant avec le végétal et également en charge de la santé des citoyens (potentiellement plus sensibles à la problématique), à savoir le milieu agricole et les gestionnaires d'espaces verts.

FREDON IDF est ainsi en relation avec 70 structures, a distribué 1500 supports de communication et a organisé un évènement, « Rencontre Ambroisie », qui a rassemblé plus de 70 professionnels et 22 structures. La plante, ses risques et des retours d'expérience de gestion au sein d'autres régions ont été présentés, favorisant une prise de conscience des conséquences d'une intensification de la présence de la plante dans la région en termes de santé publique.

Par la suite, 13 structures ont poursuivi la collaboration avec FREDON IDF. La Chambre d'Agriculture d'IDF a pris une délibération pour que soient mises en œuvre des mesures de lutte en milieu agricole. Pour aider à la lutte sur des parcelles agricoles, objet d'impasses réglementaires et dans l'attente d'un arrêté de lutte collective pris par chaque préfet, un arrêté de lutte en milieu agricole a été pris à l'initiative de la Direction Départementale des Territoires du 91. FREDON a pu sensibiliser tous les conseillers de la Chambre d'Agriculture d'IDF et a tenu des stands sur l'ambroisie sur des plateformes techniques agricoles, permettant à des agriculteurs de faire remonter la présence d'ambroisie sur leurs parcelles.

FREDON IDF a en outre créé une exposition sur les chenilles processionnaires du chêne, avec distribution aux communes de supports de communication au format « exposition » (chenilles du pin et du chêne), à titre gracieux.

En plus du portage offert par le PRSE 3 (cf. sous-action 2), la sous-action bénéficie de l'investissement de FREDON IDF dans le pilotage et la conduite des démarches de sensibilisation, qui supposent d'importants efforts pour parvenir à toucher des structures pour lesquelles la problématique est encore inconnue (appels téléphoniques, réunions, mises en relation). Néanmoins, les communes touchées par la présence d'ambroisie ne donnent pas toujours suite aux propositions de rencontre : travailler à l'échelle d'une intercommunalité peut s'avérer intéressant.

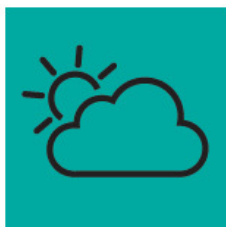
PERSPECTIVES :

La mise en œuvre de l'instruction interministérielle du 20 août 2018, à travers un plan régional de lutte collective, aidera au portage politique de la thématique, à l'instauration d'un cadre réglementaire et à la coordination de l'ensemble des actions menées.

La sensibilisation des acteurs agricoles et gestionnaires d'espaces verts doit être poursuivie et élargie aux secteurs du bâtiment et des infrastructures linéaires. L'information/sensibilisation des professionnels de santé sur l'ambrosie et les risques sanitaires doit également se développer.

Les capteurs déployés en zone urbaine dans la région comptabilisent bel et bien des grains de pollens d'ambrosie, néanmoins dans des quantités limitées (aucune journée avec un risque allergique considéré supérieur ou égal à 3 sur une échelle de 0 = risque nul à 5 = risque très élevé). La question d'un comptage des grains de pollens émis dans des territoires fortement touchés par la présence de pieds d'ambrosie (urbains ou non) pourrait se poser, les détecter sur un site pourraient constituer une indication pour rechercher de nouveaux foyers.

ATTENTE



• SOUS-ACTION 4 •

Lutter contre les nuisances des espèces dangereuses pour la santé



La sous-action porte en premier lieu sur une identification des méthodes de lutte et les substances utilisées, la définition des modalités et des situations d'utilisation, ainsi que l'évaluation de l'efficacité des moyens de lutte et de leur tolérance par les applicateurs.

Sur la base de données disponibles, le Centre antipoison et de toxicovigilance (CAP-TV) a élaboré une première série de fiches de sécurité, en ciblant les produits utilisés pour la lutte antivectorielle. Ces fiches explicitent les mesures de protection et de suivi médical pour les applicateurs.

Ces fiches constituent un premier résultat attendu de l'action, mais nécessitent des mises à jour régulières selon les évolutions des produits sur le marché, ce d'autant qu'un répertoire évolutif des produits de démositication reste manquant à ce jour. L'expérimentation se focalise pour l'instant sur les produits de lutte contre les moustiques.

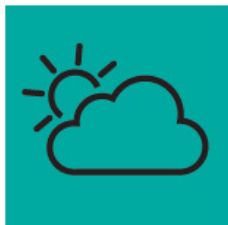
Sur un 2^{ème} plan, la définition d'un protocole commun de surveillance renforcée et de centralisation des résultats était envisagée. Sur ce plan, les services de médecine du travail ont été réunis pour élaborer un premier protocole de suivi des opérateurs, qui préfigure l'évaluation de l'impact des opérations de lutte contre les nuisances sur les professionnels et les particuliers.

La mise en œuvre de la sous-action est influencée par la charge d'activité du CAP-TV. L'action n'a pu être financée en 2019.

PERSPECTIVES :

L'action doit être relancée en tenant compte du nouveau cadre réglementaire. Depuis le 1er janvier 2020 les agences régionales de santé sont responsables de la mise en œuvre des actions de lutte antivectorielle sur le territoire. Pour la réalisation de cette mission, elles ont fait appel à des opérateurs par le biais de marchés publics de prestation, entraînant une modification du paysage des acteurs. Cette évolution institue également de nouvelles instances locales de concertation entre les différents acteurs que sont les collectivités territoriales, les services de l'Etat et la population. Cette action doit donc être relancée en cohérence avec le nouveau cadre d'action, en l'intégrant pleinement à la future politique de l'agence en matière de lutte contre les maladies vectorielles.

ATTENTE



• SOUS-ACTION 5 •

Prendre en charge les personnes exposées à des espèces dangereuses pour la santé



La mise en œuvre de la sous-action s'inscrit dans la définition d'un nouveau cadre réglementaire sur les consultations de pathologies professionnelles et environnementales.

PERSPECTIVES :

La sous-action prévoit la réalisation d'un état des lieux de l'offre en consultation de pathologie environnementale, une évaluation de l'adéquation des moyens aux sollicitations reçues, une évaluation des besoins pour développer l'expertise environnementale dans les consultations de pathologies professionnelles, ainsi qu'une sensibilisation de la population à la déclaration.

L'action est retardée en lien avec le délai à la désignation d'un centre régional de pathologies professionnelles et environnementales en raison de l'épidémie de covid-19.

INDICATEURS : PRÉCISIONS

[G121] Surveiller les espèces dangereuses pour la santé

- 1. **[RÉALISÉ]** Déployer un réseau de pièges à papillons de chenilles processionnaires 10 %
- 2. **[RÉALISÉ]** Valider le protocole de surveillance des papillons de chenilles processionnaires 10 %
- 3. **[RÉALISÉ]** Développer un appareil de détection des processions de chenilles..... 20 %
- 4. Tester l'appareil de détection des processions de chenilles 30 %
- 5. Cartographier les principaux foyers d'implantation de chenilles 30 %

[G122] Accompagner les collectivités dans la gestion des espèces dangereuses pour la santé

- 1. **[RÉALISÉ]** Préparer des outils d'identification et de bonnes pratiques 25 %
- 2. **[RÉALISÉ]** Constituer et organiser le réseau régional..... 25 %
- 3. **[RÉALISÉ]** Définir le contenu de la formation des référents..... 25 %
- 4. Définir les modalités de recueil et de centralisation des signalements par les référents communaux..... 25 %

[G123] Informier sur les espèces dangereuses pour la santé

- 1. **[RÉALISÉ]** Créer un outil de communication (panneaux d'exposition) à destination des collectivités pour informer le grand public sur le risque chenille 25 %
- 2. **[RÉALISÉ]** Créer des outils de sensibilisation et de bonnes pratiques sur le risque chenille destinés aux collectivités 25 %
- 3. Créer des outils de sensibilisation sur le risque ambroisie destinés au grand public 25 %
- 4. Créer des outils de bonnes pratiques sur le risque ambroisie destinés aux collectivités..... 25 %

[G124] Lutter contre les nuisances des espèces dangereuses pour la santé

- 1. **[RÉALISÉ]** Identifier les méthodes de lutte et les substances utilisées..... 20 %
- 2. Définir les modalités et les situations d'utilisation 30 %
- 3. Définir un protocole commun de surveillance renforcée et de centralisation des résultats 20 %
- 4. Évaluer l'efficacité des moyens de lutte et leur tolérance par les applicateurs..... 30 %

[G125] Prendre en charge les personnes exposées à des espèces dangereuses pour la santé

- 1. Faire un état des lieux de l'offre en consultation de pathologie environnementale..... 30 %
- 2. Évaluer l'adéquation des moyens aux sollicitations traités 20 %
- 3. Évaluer les besoins pour développer l'expertise environnementale dans les consultations de pathologies professionnelles 20 %
- 4. Sensibiliser la population à la déclaration 30 %

[R12a] Nombre de communes comportant un observateur/référent identifié pour la gestion des espèces potentiellement dangereuses pour la santé (à l'échelle communale ou de l'EPCI) parmi celles où une espèce à risque (chenille processionnaire du pin ou du chêne, ambroisie, moustique tigre) a été identifié. Cible : 100 %. Il est à noter que les observateurs ambroisie ne sont pas obligatoirement proposés par des collectivités. De nombreuses sentinelles

sont soit des particuliers, soit rattachées à des structures autres que des collectivités (ex. : chambre d'agriculture). Par ailleurs, de nombreuses sentinelles, quoique référencées dans une commune par soucis de simplicité, ont en réalité une action de surveillance sur un territoire bien plus vaste que celui de la commune mentionnée. Nombre de structures comportant au moins un observateur identifié : 70. En 2019, 26 communes ont été recensées avec présence d'ambrosie. Les signalements sont remontés par le réseau de sentinelles et la plateforme nationale mais également par les vérifications faites par FREDON IDF de signalements historiques du CBNBP.

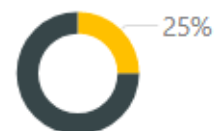
[R12c] Nombre de signalements ayant fait l'objet d'un traitement (infirmer ou confirmation) parmi ceux reçus via la plateforme Signalement Ambrosie.

[S121a] Nombre de pièges à papillons de chenilles processionnaires du pin déployés en Île-de-France. Le réseau de pièges déployé en 2019 excède l'objectif annuel qui était de 14. Bien que le réseau ne soit pas encore complet, la qualité de la surveillance fournie est jugée satisfaisante. La mise en œuvre de l'action a souffert de la dégradation de plusieurs pièges et de l'installation dans des zones qui n'ont finalement pas permis un niveau de capture suffisant pour consolider les données de surveillance. Le déploiement du réseau a également été marqué par les délais d'obtention d'autorisation des gestionnaires des sites où sont installés les pièges.

[S121b] Nombre de pièges à papillons de chenilles processionnaires du chêne déployés en Île-de-France. La mise en œuvre de ces travaux est influencée par la problématique de l'efficacité des pièges, les premiers déploiements constituent une phase de test pour évaluer la possibilité d'une surveillance sous cette modalité. Les protocoles de surveillance n'étant pas arrêtés, il n'est pas aujourd'hui défini de nombre précis de pièges pour l'établissement d'un réseau de surveillance.

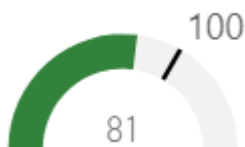
[S122b] Nombre de formations régionales ou départementales réalisées par rapport à celui attendu. Le réseau de « sentinelles ambrosie » est mis en place depuis 2018 sur la région Île-de-France. L'espèce étant émergente sur le territoire, la mise en place de ce réseau est essentielle pour identifier sa présence sur la région et suivre son évolution. Le « recrutement », la formation et l'animation des sentinelles sont réalisés par FREDON IDF. Le réseau a commencé à être déployé sur les territoires où l'ambrosie est présente. Objectif : caractériser la pression de présence et suivre son évolution. Les acteurs des milieux où l'ambrosie a été détectée ont été ciblés en priorité. Comme l'espèce est en cours d'installation sur la région, le réseau doit également être déployé sur les lieux où elle n'est pas encore présente afin de la détecter dès son apparition. Tous les acteurs (y compris travaux, linéaires) doivent être formés.

[S123b] Nombre de collectivités ayant sollicité les outils de sensibilisation et/ou de bonnes pratiques par rapport à celui attendu. FREDON IDF effectuant un travail proactif pour la mise à disposition des outils de sensibilisation sur la processionnaire du chêne, le nombre de sollicitations est probablement plus faible que si les outils étaient simplement mis à disposition. L'ambrosie est une plante encore rare en Île-de-France. Les collectivités ne connaissant pas cette plante et tous ses enjeux, aucune ne va solliciter FREDON IDF pour obtenir des informations. Cependant, 55 structures, dont la plupart sont des collectivités, ont été informées de la problématique ambrosie à la suite de nos démarches actives, mais n'ont pas (encore) désigné de sentinelles. À noter, 100 % des collectivités (communes et intercommunalités) directement concernées par l'ambrosie ont été informées de la présence de pieds d'ambrosie sur leur territoire.

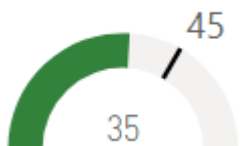


Indicateurs de résultat

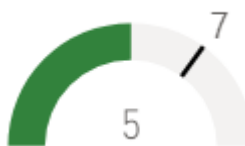
Nombre d'acteurs inscrits dans le cadre du réseau par rapport à celui attendu [R13a]



Nombre d'acteurs actifs parmi ceux inscrits [R13b]



Nombre de groupes-projets portant une action au nom du réseau par rapport à celui attendu [R13c]



Nombre d'évènements présentiels organisés dans le cadre du réseau par rapport à celui attendu [R13d]



RAPPEL

Objectifs :

L'action a pour objectif principal de développer une culture en santé environnementale à tous les niveaux d'acteurs : producteurs de connaissances et d'informations, vecteurs de ces connaissances et informations, habitants du territoire concerné.

Elle se décline en deux volets comprenant plusieurs objectifs opérationnels :

- Regrouper au sein d'un réseau collaboratif les moyens nécessaires à l'émergence d'actions locales en santé environnementale (état des lieux de l'existant, mise en place d'un outil, animation) ;
- Proposer aux différents acteurs de la santé environnement des formations leur permettant de développer leurs propres actions : identifier les acteurs en situation de médiation et d'accompagnement auprès des habitants du territoire susceptibles de porter un message de prévention en santé environnementale, construire les outils, évaluer l'impact.

Sous-actions :

1. Créer un réseau régional santé-environnement ;
2. Former des médiateurs sur la santé environnementale.

Pilotes : ARS, DRIEE, ORS



Pour en savoir plus

Action 1.3 : <https://bit.ly/prse3idf13> ;

ARS : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/> ; DRIEE : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/> ; ORS : <https://www.ors-idf.org/>



À la différence des indicateurs associés aux autres actions, dont les valeurs ont été arrêtées à fin 2019, ceux de l'action 1.3 portent sur la période de juin 2019 à juin 2020, pour rendre compte de la 1^{ère} année d'activité du réseau ÎSÉE.

DANS LES TEMPS



• SOUS-ACTION 1 •
Créer un réseau régional
santé-environnement



Après une phase de préfiguration et de mise en place, le réseau ÎSÉE (Île-de-France Santé Environnement) a été lancé le 14 juin 2019. Animé par l'ORS grâce à la création d'un poste dédié, le réseau est outillé par une plateforme collaborative, diffuse une lettre d'information, promeut les actions de ses membres sur les réseaux sociaux et a été à l'origine de plusieurs actions :

- Le lancement du réseau à l'occasion d'une matinée d'ateliers sur la qualité de l'air intérieur (QAI), ayant réuni environ 60 participants.
- L'organisation de la première journée du réseau, « Pour un environnement favorable à la santé du jeune enfant », le 3 décembre 2019, avec plus de 100 personnes.
- L'organisation d'un atelier sur l'intégration de la dimension « santé » dans les politiques d'achat, réunissant un peu moins de 40 personnes.
- La mise en place d'une série de webinaires "les débats-conf'ÎSÉE" afin d'échanger sur les enjeux liant santé environnementale et covid-19 – les deux premiers débats ont rassemblé respectivement 84 et 167 participants.
- La publication du Focus #5 de PromoSanté IDF, à l'occasion de la journée nationale de la QAI, le 18 décembre 2019, avec la participation des membres du réseau.
- La création en cours d'un kit à destination des professionnels de santé pour les accompagner dans le diagnostic de la QAI du logement de leurs patients.
- La réalisation d'un état des lieux des formations en santé environnement en partenariat avec le GRAINE IDF.
- La conception de la journée annuelle du réseau ÎSÉE "Biodiversité et santé : quelles perspectives en IDF".

Le réseau comprenait en juin 2020 81 membres. Plusieurs aspects constituent des motifs de satisfaction : les 7 groupes-projets (dont 2 dédiés à l'organisation d'événements), les 19 groupes d'échanges thématiques créés sur la plateforme et les retours de ses utilisateurs, l'audience de la lettre d'information (taux d'ouverture de 25 %), un nombre de participants au-delà de celui attendu et la qualité des interventions lors des événements, les retours positifs et le nombre de lecteurs supérieur à l'accoutumé suite à la diffusion du Focus #5 de PromoSanté IDF.

La mise en œuvre du réseau bénéficie de la mobilisation de ses membres sur les projets, du temps de contribution des adhérents et de l'équipe pilote, ainsi que de sa capacité d'adaptation aux demandes et souhaits des adhérents.

D'autres aspects méritent cependant une vigilance : la participation à l'alimentation de la plateforme collaborative est faible au regard de sa fréquentation, le temps à consacrer à la communication numérique a manqué, de même que celui des adhérents pour contribuer au réseau.

PERSPECTIVES :

Dès 2020, de nouvelles voies de financement devront être recherchées afin de pérenniser le réseau et renforcer les moyens pour porter des projets.

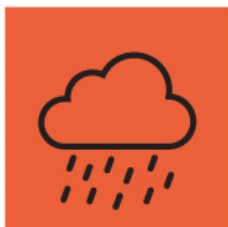
Plusieurs projets collaboratifs sont d'ores-et-déjà prévus en 2020 : la poursuite de la création du kit sur la QAI, la création d'un groupe-projet sur le tableau de bord santé environnement (en partenariat avec l'ORS), un travail de recensement des expérimentations menées en matière de lutte contre les perturbateurs endocriniens (en partenariat avec le Réseau Environnement Santé et l'ORS IDF), la poursuite de l'organisation d'une journée-événement sur les enjeux liant biodiversité et santé prévue le 24 novembre 2020, la création et le développement des débats-conf'ÎSEE, des webinaires organisés en partenariat avec des membres du réseau.



Pour en savoir plus

Réseau ÎSÉE : <https://bit.ly/prse3idf13a>

RETARD



• **SOUS-ACTION 2 •**
Former des médiateurs
sur la santé environnementale



Le lancement du processus qui devait démarrer en 2018 a été suspendu, le temps de la réalisation de la mission de préfiguration du réseau francilien des acteurs en santé environnement, au cours de laquelle la question d'intégrer la formation des médiateurs dans les objectifs du réseau devait faire l'objet d'un arbitrage.

La mission de préfiguration a finalement abouti à dissocier la mise en œuvre des deux missions, afin de permettre à l'animatrice du réseau ÎSÉE de se consacrer pleinement au développement de celui-ci.

Par conséquent, en 2019, la DRIEE et l'ARS ont conventionné avec le Groupement Régional d'Animation et d'Information sur la Nature et l'Environnement (GRAINE) Île-de-France pour le charger de mener une mission de préfiguration s'étendant de décembre 2019 à novembre 2020.

Il s'agira d'identifier, à partir des expériences d'autres régions, les sujets de santé environnement à traiter en priorité, les publics cibles à toucher, les acteurs mobilisables pour mener les actions d'éducation en santé environnement et préparer les premiers contenus pédagogiques, afin de réaliser les premières expérimentations à l'issue de cette préfiguration.

La mission de préfiguration fera appel aux membres du réseau ÎSÉE pour développer les différentes pistes d'éducation à la santé environnementale, par des échanges sur la plateforme collaborative du réseau et lors de réunions physiques, organisées en lien avec l'animatrice du réseau.

INDICATEURS : PRÉCISIONS

[G131] Créer un réseau régional santé-environnement

- 1. **[RÉALISÉ]** Préfigurer le réseau 20 %
- 2. **[RÉALISÉ]** Mettre en place le réseau..... 20 %
- 3. **[RÉALISÉ]** Animer le réseau : 2019..... 10 %
- 4. Animer le réseau : 2020 25 %
- 5. Animer le réseau : 2021 25 %

[G132] Former des médiateurs sur la santé environnementale

- 1. Préfigurer le dispositif de formation / éducation en santé environnement..... 30 %
- 2. Développer des modules de formation 20 %
- 3. Déployer les formations..... 50 %

[R13a] Nombre d'acteurs inscrits dans le cadre du réseau par rapport à celui attendu. Source : animation du réseau ÎSÉE. L'inscription est définie par la signature de la charte du réseau par l'organisation adhérente. La naissance du réseau date du 14 juin 2019.

[R13b] Nombre d'acteurs actifs parmi ceux inscrits. Source : animation du réseau ÎSÉE. On considère un membre actif comme un adhérent qui a déjà participé à un groupe-projet et/ou est intervenu lors d'au moins un événement du réseau. Elle est mesurée par année calendaire. Un résultat de 50 % d'acteurs actifs parmi ceux inscrits est considéré comme satisfaisant.

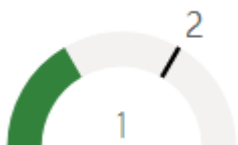
[R13c] Nombre de groupes-projets portant une action au nom du réseau par rapport à celui attendu. Source : animation du réseau ÎSÉE. À noter pour l'interprétation : comptabilisation des groupes actifs, hors groupes dédiés à l'organisation d'événements du réseau.

[R13d] Nombre d'évènements présentiels organisés dans le cadre du réseau par rapport à celui attendu. Source : animation du réseau ÎSÉE. Précisions : le premier événement de lancement du réseau a eu lieu le 14 juin 2019 et a rassemblé une cinquantaine de personnes, une affluence au-delà des projections. Un second évènement a été organisé le 3 décembre 2019 sur le thème « Pour un environnement favorable à la santé du jeune enfant », regroupant une centaine de participants.



Indicateurs de résultat

Nombre de documents régionaux diffusés afin de sensibiliser et d'accompagner les collectivités par rapport à celui prévu [R14a]



Nombre de plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux accompagnés financièrement et méthodologiquement dans le cadre de l'appel à projets par rapport à celui prévu [R14b]



RAPPEL

Objectifs :

L'objectif principal est d'améliorer la sécurité sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine par la mise en place d'une surveillance permanente du process effectuée par la personne responsable des installations de production et de distribution d'eau (PRPDE), basée sur un plan de sécurité sanitaire pour l'alimentation en eau potable (identification des dangers présentés par le système d'Adduction d'Eau Potable (AEP) et des actions permettant de les maîtriser).

Cette démarche, dont le cadre a été fixé par l'OMS et qui est progressivement appliquée par la réglementation européenne, vise à compléter le contrôle a posteriori de la qualité d'eau mis en œuvre par les ARS par une gestion préventive des risques. En pratique, cette démarche d'amélioration continue porte sur la conception, le fonctionnement et l'exploitation des installations de traitement et de distribution de l'eau du robinet.

Pour soutenir la mise en place de cette démarche, l'action permettra l'accompagnement des personnes responsables de la production et de la distribution d'eau (PRPDE) dans la mise en œuvre de plans de sécurité sanitaire pour l'alimentation en eau potable, de manière à identifier voire corriger les points faibles de leurs installations et de leurs procédures.

Sous-actions :

1. Définir une intervention sur des territoires pilotes ;
2. Intervenir sur des territoires pilotes partenaires.

Pilote : ARS



Pour en savoir plus

Action 1.4 : <https://bit.ly/prse3idf14> ;
ARS : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/>

DANS LES TEMPS



• SOUS-ACTION 1 •

Définir une intervention sur des territoires pilotes



Pour la mise en œuvre de cette sous-action, la stratégie de l'ARS a d'abord été définie dans le cadre d'un groupe-projet dédié.

Un modèle de cahier des charges a été élaboré par l'ARS et diffusé aux personnes responsables de la production et de la distribution d'eau (PRPDE) et à leurs délégataires. Ce document a pour objectif de faire connaître les éléments requis pour construire un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) afin que les PRPDE le réalisent ou en confient la réalisation à un prestataire. Plusieurs structures ont pris l'attache de l'ARS suite à la diffusion de ce document pour démarrer l'élaboration de leur PGSSE.

La démarche bénéficie de l'implication des équipes de l'ARS, en délégation départementale comme au siège. Sa réception semble bonne auprès des partenaires. Du fait de son caractère inédit en Île-de-France, les initiatives restent rares. L'organisation d'un appel à projet PGSSE (cf. sous-action 2) offre une opportunité d'accompagner des collectivités qui ne se seraient pas lancées seules dans cette démarche.

PERSPECTIVES :

La démarche constitue un travail au long cours, qui se poursuivra au-delà du PRSE 3. Si elle semble bien initiée, il est pour l'instant difficile d'en évaluer la réussite.

L'année 2020 verra également la mise en place du comité régional PGSSE, une instance de pilotage de la démarche à l'échelon régional, composée de membres issus de l'administration, de collectivités, d'associations, de sociétés privées, etc. La 1^{ère} réunion de ce comité régional est programmée en janvier 2020.

DANS LES TEMPS



Indicateur d'avancement ciblé

Nombre de PRPDE ayant initié la réalisation de leur PGSSE parmi les lauréats de l'appel à projets [S142a]



• SOUS-ACTION 2 • Intervenir sur des territoires pilotes partenaires



L'appel à projets pour la mise en place de plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) a été publié du 15 avril au 14 juin 2019. Au total, 14 dossiers ont été déposés. Après analyse et notation, 13 dossiers ont été sélectionnés et font l'objet d'un accompagnement financier et un appui méthodologique de l'ARS.

Au regard des résultats de l'appel à projet, celui-ci est un succès avec 13 dossiers sélectionnés sur les 14 déposés, couvrant une grande partie de la région (6 départements sur 8 représentés) et une diversité d'opérateurs (en milieu urbain, rural et mixte).

Le succès de l'appel à projet repose sur une forte mobilisation des équipes ARS en délégations départementales pour relayer l'appel à projet sur le terrain auprès des personnes responsables de la production et de la distribution d'eau (PRPDE). Le démarrage des PGSSE va nécessiter un suivi régulier de la part de l'ARS afin d'accompagner les PRPDE dans toutes les phases de ce travail d'analyse des risques et de définition des mesures et programmes pour y remédier.

PERSPECTIVES :

La sous-action doit se poursuivre avec le démarrage effectif des PGSSE des 13 lauréats de l'appel à projets et leur suivi par les délégations départementales ARS. Des indicateurs ont été ajoutés aux décisions attributives afin de suivre l'avancement des PGSSE.

À la suite, un retour d'expérience de l'appel à projet est prévu, avec l'objectif de développer une stratégie de mobilisation des PRPDE pour lancer de nouveaux PGSSE.



Pour en savoir plus

Appel à projets « Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux » (PGSSE) : <https://bit.ly/prse3idf14a>

INDICATEURS : PRÉCISIONS

[G141] Définir une intervention sur des territoires pilotes

- 1. **[RÉALISÉ]** Définir la stratégie d'action de l'ARS dans le cadre d'un groupe projet 25 %
- 2. **[RÉALISÉ]** Proposer un cahier des charges pour la conduite des PGSSE 25 %
- 3. **[RÉALISÉ]** Rédiger un document de sensibilisation des PRPDE 25 %
- 4. Mettre en œuvre la stratégie de communication et de sensibilisation des PRPDE 25 %

[G142] Intervenir sur des territoires pilotes partenaires

- 1. **[RÉALISÉ]** Organiser un appel à projet dédié aux PGSSE 20 %
- 2. **[RÉALISÉ]** Conventionner avec les lauréats de l'appel à projet 10 %
- 3. Réaliser un retour d'expérience de l'appel à projet 35 %
- 4. Développer une stratégie de mobilisation des PRPDE pour lancer de nouveaux PGSSE suite au retour d'expérience 35 %

[R14a] Nombre de documents régionaux diffusés afin de sensibiliser et d'accompagner les collectivités par rapport à celui prévu. Réalisation d'un CCTP type. Questionnaire et document de sensibilisation quasiment finalisés.

[R14b] Nombre de plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux accompagnés financièrement et méthodologiquement dans le cadre de l'appel à projets par rapport à celui prévu. 13 dossiers ont été sélectionnés dans le cadre de cet appel à projets.

[S142a] Nombre de PRPDE ayant initié la réalisation de leur PGSSE parmi les lauréats de l'appel à projets. Les 14 dossiers de demande de subvention déposés dans le cadre de l'appel à projets PGSSE ont été analysés et notés. Une commission d'attribution des subventions s'est tenue courant septembre et les notifications de décision d'attribution des subventions ont été adressées aux PRPDE concernées par courrier début octobre 2019.



Critère de réussite

Rédaction d'un guide de bonnes pratiques pour le jardinage en milieu urbain [I21a]



RAPPEL

Objectifs :

L'objectif principal est d'améliorer la prise en compte de la santé dans le jardinage en milieu urbain et péri-urbain en Île-de-France, selon 3 axes :

- Approfondir les connaissances concernant le transfert de polluants vers les plantes potagères et les sols en lien avec les retombées atmosphériques, l'irrigation (eaux de pluie et eaux souterraines) et les pratiques de jardinage et notamment le compostage ;
- Vérifier la compatibilité entre les milieux et les usages, notamment les jardins potagers, dans le cadre de l'étude de zone Vallée de Seine ;
- Diffuser auprès des associations, collectivités, bailleurs, concepteurs, aménageurs, paysagistes des bonnes pratiques à mettre en œuvre sur les jardins existants et lors de la conception de nouveaux jardins urbains.

Sous-actions :

1. Mutualiser et harmoniser les travaux sur les transferts de polluants dans le cadre du jardinage ;
2. Vérifier la compatibilité entre les milieux et les usages de jardinage (Vallée de Seine) ;
3. Diffuser des bonnes pratiques de jardinage.

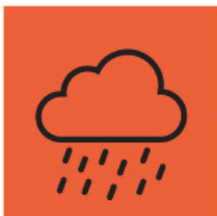
Pilotes : Ineris, ARS, SPI Vallée de Seine



Pour en savoir plus

Action 2.1 : <https://bit.ly/prse3idf21> ; Ineris : <https://www.ineris.fr/> ;
ARS : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/> ;
SPI Vallée de Seine : <http://www.spi-vds.org/>

RETARD



• SOUS-ACTION 1 • Mutualiser et harmoniser les travaux sur les transferts de polluants dans le cadre du jardinage



Le contenu de cette sous-action a été revu, compte tenu des importants moyens financiers nécessaires pour sa mise en œuvre telle qu'envisagée dans sa rédaction initiale. Les objectifs sont désormais :

- D'élaborer un bilan des connaissances déjà acquises et établir une méthodologie harmonisée pour approfondir ces connaissances relatives à l'étude du jardinage urbain,
- D'exploiter les données géographiques de qualité des sols existantes : un système d'information géographique sera mis à disposition pour partager ces connaissances pour les jardins franciliens,
- De mener une étude de terrain permettant notamment de définir un protocole d'essai et d'identifier des sites pertinents pour des essais expérimentaux ultérieurs, afin de compléter à terme les connaissances sur la qualité des sols et le jardinage urbain,
- D'évaluer les expositions et risques sanitaires spécifiques aux jardiniers amateurs sur la base des connaissances acquises sur le transfert des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) vers le végétal et proposer des recommandations en termes de prévention et de gestion.

Le bilan des connaissances et l'harmonisation des méthodologies sont initiés entre les partenaires (Ineris, INRAE et CEREMA) : la bibliographie a été recensée, des études de terrain sont programmées à l'été 2020 et une trame pour le rapport final a été élaborée. Par ailleurs, la structuration du système d'information géographique (SIG) est en cours et le conventionnement avec les organismes disposant de données d'analyse des sols est lancé.

Ce travail bénéficie du retour d'expérience et des connaissances acquises lors de projets autour du jardinage urbain réalisés par les partenaires impliqués dans la sous-action (Jassur, Comete, Potex, Trophé, Potagers).

Cependant, la mise en œuvre de la sous-action a pris du retard, du fait d'une sous-estimation du budget par rapport à ce qui était initialement prévu, ayant conduit au redimensionnement du programme de travail, ainsi qu'aux nombreux échanges nécessaires à l'élaboration des conventions entre les partenaires impliqués.

PERSPECTIVES :

L'étape relative à l'étude de terrain qui a été initiée au cours de l'été 2020 devra se poursuivre à l'été 2021 en raison des difficultés rencontrées pour la mise en œuvre des enquêtes dans le contexte de la crise covid-19.

Le rapport de bilan des connaissances et de définition d'une méthodologie harmonisée d'études relatives au jardinage urbain, incluant les résultats de l'étude de terrain et le SIG seront mis à disposition fin 2021.

L'évaluation des expositions et risques sanitaires spécifiques aux jardiniers amateurs sur la base des connaissances acquises sur le transfert des HAP vers le végétal est attendue pour mi 2022.

TERMINÉ



• SOUS-ACTION 2 •

Vérifier la compatibilité entre les milieux et les usages de jardinage (Vallée de Seine)

La finalisation en 2018 de l'étude de zone Vallée de Seine, reposant sur le recueil et l'exploitation de données relatives à la qualité des milieux, a permis la communication des résultats en 2019 sous la forme de différents documents (cf. liens ci-dessous).

Un dépliant à destination des particuliers incluant des recommandations de bonnes pratiques de jardinage a été diffusé et est mis à disposition de l'ensemble des mairies concernées.

L'étude de zone en elle-même a bénéficié de l'implication d'un comité de pilotage diversifié (élus, industriels, associations, experts, administrations), régulièrement réuni et a abouti à des résultats rassurants quant à la compatibilité des usages avec l'état des milieux sur la zone d'étude. En revanche, elle s'est avérée longue, suite notamment à des difficultés rencontrées lors des campagnes de mesures complémentaires dans l'environnement.

PERSPECTIVES :

Au-delà des suites de l'étude en elle-même (valorisation des données recueillies, retour d'expérience sur la méthode, diffusion des résultats), il s'agira d'assurer un suivi des recommandations formulées.



Pour en savoir plus

Dépliant « Les bonnes pratiques » : <https://bit.ly/prse3idf21a> ; présentation de l'étude de zone et livrables associés : <https://bit.ly/prse3idf21b>



DANS LES TEMPS



Indicateur d'avancement ciblé

Nombre de collectivités participant à la/les journées de diffusion parmi celles invitées [S213a]



• SOUS-ACTION 3 •

Diffuser des bonnes pratiques de jardinage



À partir de novembre 2018, un travail d'identification des pratiques de jardinage urbain et des enjeux sanitaires associés en Île-de-France a été mené, par les étudiants en Master 1 Géographie, Aménagement, Environnement, Développement (GAED) de l'Université Paris-Nanterre, dans le cadre d'un projet tutoré sous la direction de 3 enseignants-chercheurs de l'université. Cette étude, menée sous forme, d'une part, de recherche bibliographique, et d'autre part, d'enquête de terrain et d'interview d'acteurs locaux impliqués dans les projets de jardins collectifs (jardiniers, associations, collectivités locales), a débouché sur un rapport d'étude mi-2019.

Dans le cadre du partenariat établi avec l'ARS, l'université de Nanterre a organisé une journée d'étude « Enjeux sanitaires et sociaux du jardinage collectif en ville » le 4 décembre 2018, qui a permis de brosser un portrait des pratiques de jardinage collectif dans plusieurs régions françaises, en associant les enjeux sociaux et les problématiques sanitaires.

En 2019, la préparation de l'élaboration du guide de bonnes pratiques s'est appuyée sur le travail de deux stagiaires recrutés par l'ARS. Une première étudiante, en Master 2 Santé Publique et Risques Environnementaux (Université Paris-Descartes) a travaillé sur l'identification des situations d'usages et des pratiques à risque relatives au jardinage en milieu (péri)urbain. Une seconde stagiaire, en Master 2 Droit de la sécurité sanitaire, alimentaire et environnementale (Université Paris I Panthéon-Sorbonne), a réalisé une synthèse juridique portant sur la gouvernance des jardins collectifs, la réglementation relative à la gestion des pollutions et la responsabilité des acteurs des jardins collectifs.

Depuis octobre 2019, le travail de rédaction du guide de bonnes pratiques est lancé par l'ARS, avec le concours d'un étudiant en alternance en Master 2 à l'école d'Urbanisme de Paris (parcours Urbanisme intégré), à partir des travaux menés par les étudiants de l'Université de Paris Nanterre et les rapports de stage des deux étudiantes. Il s'appuie également sur les travaux menés par les partenaires de l'action 2.1 du PRSE 3, en particulier par l'INRA Agroparistech, sur les fermes urbaines (étude REFUGE).

PERSPECTIVES :

La sous-action doit aboutir à l'élaboration et la diffusion d'un guide, d'une part, ainsi qu'à l'organisation d'une journée de diffusion d'information, d'autre part, à destination des collectivités.

Un comité de pilotage rassemblant des experts de la pollution des sols et des activités de jardinage collectif est mis en place depuis le début 2020 pour valider le contenu et le format du guide. Celui-ci devrait être finalisée fin 2020, avec une publication et l'organisation d'une action de communication au cours du premier semestre 2021.

INDICATEURS : PRÉCISIONS

[G211] Mutualiser et harmoniser les travaux sur les transferts de polluants dans le cadre du jardinage

- 1. Faire le bilan des connaissances et harmoniser les méthodologies relatives à l'étude du jardinage urbain 20 %
- 2. Exploiter les données géographiques de qualité des sols 20 %
- 3. Définir un protocole d'essai et identifier des sites pertinents pour une étude de terrain 10 %
- 4. Évaluer les expositions et risques sanitaires spécifiques aux jardiniers amateurs sur la base des connaissances acquises sur le transfert des HAP vers le végétal et proposer des recommandations en termes de prévention et de gestion 50 %

[G212] Vérifier la compatibilité entre les milieux et les usages de jardinage (Vallée de Seine)

- 1. **[RÉALISÉ]** Exploiter les données relatives à la qualité des milieux 80 %
- 2. **[RÉALISÉ]** [Étape optionnelle] Mettre en place une évaluation des risques 0 %
- 3. **[RÉALISÉ]** Proposer des recommandations d'actions de prévention et de gestion 20 %

[G213] Diffuser des bonnes pratiques de jardinage

- 1. **[RÉALISÉ]** Faire l'état des connaissances sur les pratiques de jardinage urbain 20 %
- 2. **[RÉALISÉ]** Réaliser une concertation avec les collectivités et les acteurs (recueil des attentes et connaissances) 15 %
- 3. Élaborer un guide à destination des collectivités 50 %
- 4. Diffuser le guide aux collectivités 5 %
- 5. Organiser une journée de diffusion d'information auprès des collectivités 10 %

[S213a] Nombre de collectivités participant à la/les journées de diffusion parmi celles invitées. Source : ARS. La cible fixée (150) correspond à 50 % du nombre de collectivités invitées (300). Seront précisés en temps voulu : l'/les événements pris en compte, les catégories de collectivités invitées, les modalités de calcul du nombre de participantes (ex. : émargement d'un représentant).



Critères de réussite

Formalisation du document de sensibilisation des élus de collectivités [I22a]



Formalisation de la brochure à destination des professionnels de déchetteries [I22b]



Formalisation d'un document d'information des bailleurs sociaux [I22c]



RAPPEL

Objectifs :

L'objectif principal de l'action est de diminuer et prévenir les expositions des populations à l'amiante, à travers 2 orientations :

- Renforcer l'information et les formations sur le sujet ;
- Mettre en place un protocole interinstitutionnel pour améliorer la coopération régionale.

Sous-actions :

1. Informer pour diminuer l'exposition à l'amiante ;
2. Mettre en place un protocole interinstitutionnel régional amiante.

Pilotes : ARS, DIRECCTE

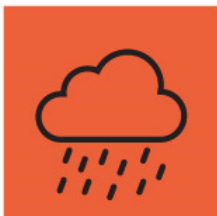
La mise en œuvre de cette action est pilotée dans le cadre du Groupe Interinstitutionnel Régional Amiante (GIRA), rassemblant ARS, CRAMIF, DIRECCTE, DRIEA, DRIEE, DRIHL, OPPBTB.



Pour en savoir plus

Action 2.2 : <https://bit.ly/prse3idf22> ;
 ARS : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/> ;
 DIRECCTE : <http://idf.direccte.gouv.fr/> ;
 DRIEA : <http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/> ;
 DRIEE : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/> ;
 DRIHL : <http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/> ;
 OPPBTB : <https://www.preventionbtp.fr/>

RETARD



• SOUS-ACTION 1 • Informer pour diminuer l'exposition à l'amiante



La mise en œuvre de l'action 2.2 du PRSE s'est concentrée dans un premier temps sur la sous-action 2.

Sur le premier volet de la sous-action 1, visant à renforcer l'information des collectivités sur le rôle du maire en matière d'amiante, le GIRA avait défini la stratégie suivante avant la crise sanitaire de 2020 : d'abord sensibiliser les élus, lors d'événements occasionnant leur regroupement, afin de les inciter à former leurs collaborateurs concernés (directeur/trice général-e des services, responsable sécurité, responsable patrimoine...); ensuite proposer une formation technique et juridique aux professionnels des collectivités territoriales ainsi désignés. Ainsi, un inventaire des événements à destination des élus (salons, séminaires, conférences...) devait-il être fait dans un premier temps, en vue de pouvoir y proposer l'animation d'un atelier d'information / sensibilisation d'une à trois heures, dont le programme et les modalités d'organisation restent encore à définir.

Le deuxième volet de cette sous-action porte sur la sensibilisation et la formation des professionnels de déchetteries. Un groupe de travail constitué de la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE), la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France (CRAMIF), l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) et la Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage (FEDEREC), travaille à l'élaboration de bonnes pratiques pour la profession. La publication d'une brochure préconisant des mesures pour les déchetteries n'acceptant pas l'amiante est prévue pour fin 2020 (formation réglementaire pour les équipes qui interviennent, mais aussi sensibilisation du personnel d'exploitation pour détecter les cas suspects et déclencher les procédures d'alerte). Pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) qui attribuent la gestion des installations à des prestataires, demander la formation du personnel dans le cadre de marchés publics pourrait constituer un levier d'action. À noter : un inventaire des déchetteries entrant dans la cible de cette sous-action devra au préalable être réalisé.

PERSPECTIVES :

La crise sanitaire de la covid-19 conduit à réorienter la stratégie dédiée à l'information des collectivités sur le rôle du maire en matière d'amiante (premier volet) vers la rédaction et la diffusion d'un document de sensibilisation.

Outre les aspects ci-dessus, la sous-action prévoit l'élaboration et la diffusion d'un support d'information à destination des bailleurs sociaux, afin de leur rappeler l'importance d'informer leurs locataires. Beaucoup de contenus existant sur le sujet, il est préférable dans un premier temps de consulter les bailleurs, pour prendre connaissance des éventuelles actions qu'ils auraient pu déjà mener et ainsi orienter les travaux.

DANS LES TEMPS



• SOUS-ACTION 2 • Mettre en place un protocole interinstitutionnel régional amiante



Dans le cadre du GIRA, un protocole a été établi afin de définir les rôles de chaque institution dans la gestion des risques liés à l'amiante et d'élaborer les règles de fonctionnement d'une coopération commune.

Si des difficultés de mobilisation de certains acteurs ont pu freiner l'avancement des travaux au début de la coopération, des efforts de sensibilisation et de clarification, nécessaires, ont finalement permis d'aboutir.

Ce protocole est finalisé, ainsi que ses annexes :

- Les logigrammes simplifiés de présentation des missions des différents organismes en matière d'amiante ;
- Les suites pouvant être mises en œuvre en fonction de leurs prérogatives (mise en demeure, arrêt d'activité, injonction, procès-verbal, arbitrage, avis sanitaire...).

Le protocole est effectif et un point est fait sur les différents signalements et leur suivi lors de chaque réunion du GIRA.

PERSPECTIVES :

Il s'agit à présent de poursuivre la coopération à partir du protocole, ainsi que de réaliser un retour d'expérience sur la mise en place de ces règles.

INDICATEURS : PRÉCISIONS

[G221] Informer pour diminuer l'exposition à l'amiante

- 1. Élaborer un document de sensibilisation des élus de collectivités..... 35 %
- 2. Diffuser le document de sensibilisation des élus de collectivités 5 %
- 3. Élaborer un support d'information à l'attention des professionnels de déchèterie..... 25 %
- 4. Réaliser la diffusion du support d'information pour les professionnels de déchèterie 5 %
- 5. Concevoir un support de sensibilisation des bailleurs pour l'information de leurs locataires 25 %
- 6. Réaliser la diffusion du support de sensibilisation des bailleurs 5 %

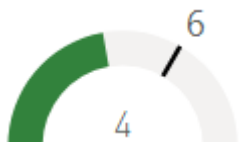
[G222] Mettre en place un protocole interinstitutionnel régional amiante

- 1. **[RÉALISÉ]** Définir les rôles de chaque institution en matière d'amiante 25 %
- 2. **[RÉALISÉ]** Élaborer des règles de fonctionnement de la coopération interinstitutionnelle amiante dans le cadre du GIRA..... 50 %
- 3. Réaliser un retour d'expérience de la mise en place de ces règles..... 25 %

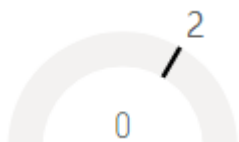


Indicateurs de résultat

Nombre d'industriels volontaires pour la réalisation de campagnes de mesures des dioxines bromées sur leur site par rapport à celui prévu [R23a]



Nombre d'industriels volontaires pour la réalisation de campagnes de mesures des nanoparticules sur leur site par rapport à celui prévu [R23b]



RAPPEL

Objectifs :

L'objectif principal de l'action est d'améliorer la connaissance autour des polluants émergents en Île-de-France pour renforcer à terme la lutte contre leurs effets sur la santé humaine. Plus précisément :

- Détecter la présence de polluants émergents (nanoparticules et dioxines bromées) en Île-de-France et identifier leurs sources principales ;
- Établir un état des lieux du transfert de ces polluants dans les milieux (sols, eaux, atmosphère et produits alimentaires).



La répartition de l'action en sous-actions a été redéfinie et ne correspond plus à la rédaction initiale de la fiche-action.

Sous-actions :

1. Mettre en œuvre la démarche en ciblant les dioxines bromées ;
2. Mettre en œuvre la démarche en ciblant les nanoparticules.

Pilote : DRIEE



Pour en savoir plus

Action 2.3 : <https://bit.ly/prse3idf23> ; DRIEE : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/> ; Ineris : <https://www.ineris.fr/>

DANS LES TEMPS



• SOUS-ACTION 1 • Mettre en œuvre la démarche en ciblant les dioxines bromées



Plusieurs projets ont été conduits sur le thème des dioxines bromées :

- Une étude d’Airparif sur les dioxines chlorées et bromées (<https://bit.ly/prse3idf23a>) a permis de mieux caractériser leur présence dans l’air ambiant francilien. Des dépassements de valeurs repères (pour les niveaux en air ambiant) de concentration en dioxines chlorées ont été mesurés et seraient imputables à des brûlages non maîtrisés de déchets. Sur ces mêmes sites, des niveaux de dioxines bromées élevés, relativement à ceux des dioxines chlorées, ont également été mesurés.
- Une étude de l’Ineris sur la caractérisation des émissions de dioxines et furanes bromés des incinérateurs de déchets non dangereux a permis d’améliorer les connaissances quant aux émissions de ces substances au sein de ce type d’installations : la prise en compte de ces émissions ne semble pas de nature à changer l’appréciation du risque autour des installations sauf si celles-ci se surajoutent à des émissions de dioxines chlorées qui seraient déjà à des niveaux relativement proches des valeurs-repères.
- Une étude de l’Ineris sur les émissions de dioxines et furanes bromés et chlorés de feux non maîtrisés basée sur des essais en chambre de combustion pour simuler des feux de déchets sur différentes typologies de matériaux a permis d’apporter des éléments sur les questions de stratégie post-accidentelle suite à un incendie : les résultats confirment l’émission de dioxines et furanes bromés lors du brûlage de déchets contenant des composés bromés. Des facteurs d’émission très variables sont obtenus selon les déchets étudiés, très probablement en fonction de leurs teneurs en chlore et en brome. Les matériaux pour lesquels les dioxines et furanes bromés peuvent contribuer de manière majoritaire à l’équivalent toxique global (i.e. toxicité globale du mélange) sont notamment les combustibles solides de récupération, les gros appareils électroménagers et les véhicules.

Ces études documentent les questions d’émissions industrielles et d’exposition aux substances émergentes ou de stratégie post-accidentelle suite à un incendie.

PERSPECTIVES :

Afin de poursuivre l’étude des émissions industrielles de dioxines et furanes bromés et des paramètres induisant la formation et l’émission de ces substances dans les divers procédés de traitement thermique de déchets, deux industriels franciliens participeront, entre 2020 et 2021, à des essais de caractérisation de dioxines et furanes bromés de leurs émissions atmosphériques. Il s’agit d’activités industrielles de valorisation thermique des déchets encore peu investiguées.

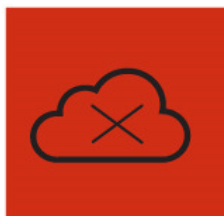
L’exploitation des résultats permettra d’estimer le potentiel d’émissions de dioxines bromées pour ce type d’activités industrielles, d’examiner la pertinence de surveiller régulièrement les émissions de ces composés et d’apprécier l’impact de la prise en compte de ces émissions dans les évaluations du risque sanitaire.



Pour en savoir plus

Emissions de dioxines bromées, résultats des études récentes : <https://bit.ly/prse3idf23b>

BLOPAGE



• SOUS-ACTION 2 •
Mettre en œuvre la démarche
en ciblant les nanoparticules



Un inventaire des secteurs potentiellement émetteurs de nanoparticules en Île-de-France a été réalisé, bien que de manière non exhaustive, compte tenu des données disponibles. En effet, pour des questions de confidentialité, les informations relatives aux sites utilisateurs de nanoparticules ne sont pas facilement accessibles. Résultat : plus de 200 sociétés dont le siège social est situé dans la région ont déclaré en 2018 fabriquer, importer ou commercialiser des nanoparticules. Toutes n'en sont cependant pas émettrices.

En matière de mesure des émissions de nanoparticules, l'Ineris a poursuivi les travaux déjà engagés au niveau national. Ce développement, qui se rapproche de travaux de recherche, relève finalement davantage d'actions nationales que d'un plan régional. L'Ineris a développé une méthode, à valeur exploratoire et devant être testée avant un plus large déploiement, dans un contexte d'absence de consensus sur la méthodologie de mesure à adopter.

La DRIEE s'est en parallèle rapprochée de fédérations professionnelles pour identifier des exploitants prêts à engager des mesures des nanoparticules sur leur site, en suivant la méthodologie de l'Ineris. Cette mobilisation n'a pas permis d'identifier d'industriels volontaires, ce qui bloque, dans l'immédiat, la poursuite de la démarche.

En raison des limites méthodologiques, mais aussi du coût élevé des mesures et des problèmes de confidentialité des résultats (pouvant contribuer à expliquer les difficultés de mobilisation volontaire des industriels), l'objectif fixé dans le cadre de cette action s'avère impossible à atteindre dans le temps du PRSE 3.

L'inspection des installations classées de la DRIEE a choisi d'avancer sur le sujet en menant des contrôles sur des sites identifiés, pour vérifier et sensibiliser les industriels à la prise en compte des mesures de maîtrise des risques décrites dans le guide du ministère en charge de l'environnement sur les meilleures techniques à envisager pour la mise en œuvre des substances à l'état nanoparticulaire (<https://bit.ly/prse3idf23c>). En 2018, 14 inspections ont été réalisées chez des distributeurs, importateurs et utilisateurs de nanomatériaux. Parmi les 6 sites inspectés manipulant des nanomatériaux, des dispositifs d'extraction ou de confinement spécifiques étaient mis en œuvre dans 5 d'entre eux. Pour le 6^{ème} site, aucune mesure particulière de gestion n'était mise en place. En 2019, outre la visite d'une start-up fabricante de nanomatériaux mettant en œuvre les préconisations du guide sur les meilleures techniques, 3 inspections de distributeurs ont été menées et ont conduit, pour les 3 sites, à des observations sur le manque d'informations transmises aux clients quant au caractère nano des substances commercialisées.

PERSPECTIVES :

L'action de contrôle de sites par l'inspection des installations classées de la DRIEE sera poursuivie, à raison de quelques sites, de l'ordre de 5 par an.

INDICATEURS : PRÉCISIONS

[G231] Mettre en œuvre la démarche en ciblant les dioxines bromées

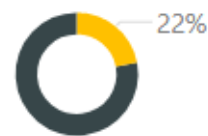
- 1. **[RÉALISÉ]** Identifier des sites potentiellement émetteurs 5 %
- 2. **[RÉALISÉ]** Choisir une méthodologie de mesure..... 10 %
- 3. **[RÉALISÉ]** Déterminer les sites et les points de mesures 25 %
- 4. **[RÉALISÉ]** Mise en œuvre de l'étude « feux de déchets » 30 %
- 5. Réaliser les campagnes de mesure..... 20 %
- 6. Analyser les résultats des campagnes de mesure..... 10 %

[G232] Mettre en œuvre la démarche en ciblant les nanoparticules

- 1. **[RÉALISÉ]** Identifier des sites potentiellement émetteurs 15 %
- 2. **[RÉALISÉ]** Choisir une méthodologie de mesure..... 25 %
- 3. **[RÉALISÉ]** Déterminer les sites et les points de mesures 15 %
- 4. Réaliser les campagnes de mesure..... 25 %
- 5. Analyser les résultats des campagnes de mesure..... 20 %

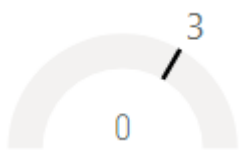
[R23a] Nombre d'industriels volontaires pour la réalisation de campagnes de mesures des dioxines bromées sur leur site par rapport à celui prévu. Source : Ineris. L'indicateur recense le nombre d'industriels franciliens pour lesquels la campagne de mesures a été réalisée et non ceux qui ont juste accepté d'y participer.

[R23b] Nombre d'industriels volontaires pour la réalisation de campagnes de mesures des nanoparticules sur leur site par rapport à celui prévu. Source : Ineris. L'indicateur recense le nombre d'industriels franciliens pour lesquels la campagne de mesures a été réalisée et non ceux qui ont juste accepté d'y participer.



Indicateur de résultat et critère de réussite

Nombre d'expérimentations lancées pour la protection à l'échelle des AAC dans les DUP par rapport à celui envisagé [R24a]



Diffusion d'un retour d'expérience sur l'utilisation de la DUP comme levier d'action pour la protection des AAC [I24a]



RAPPEL

Objectifs :

L'objectif général de cette action est de contribuer à une prise de conscience des collectivités territoriales et des particuliers sur le besoin de protéger les captages d'eau potable et leurs nappes dans une optique sanitaire. À cette fin, elle vise spécifiquement à :

- Apporter une meilleure connaissance de l'état de la pollution et de la situation des captages dans une approche patrimoniale de la ressource ;
- Développer de nouveaux instruments pour la protection à travers notamment le rapprochement de procédures du Code de l'environnement et du Code de la santé publique.

Sous-actions :

1. Afficher les coûts de non-protection de la ressource en eau souterraine ;
2. Informer sur la qualité de l'eau en amont du traitement ;
3. Expérimenter l'usage de la déclaration d'utilité publique pour protéger les aires d'alimentation de captage ;
4. Améliorer la connaissance des pollutions.

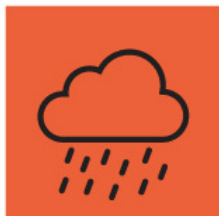
Pilotes : ARS, DRIEE



Pour en savoir plus

Action 2.4 : <https://bit.ly/prse3idf24> ;
 ARS : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/> ; DRIEE : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

RETARD



• SOUS-ACTION 1 •

Afficher les coûts de non-protection de la ressource en eau souterraine



Comme envisagé, une étude technico-économique a été réalisée en régie à la DRIEE, sur la base d'une étude de l'Agence de l'eau Seine-Normandie de 2011, document de travail interne visant de la même façon à estimer les coûts évités par la protection de la ressource en eau contre les pollutions diffuses. Elle permet de donner des premières orientations et estimations de coûts évités de façon générique. Un document de communication pour mettre à disposition de tous les résultats de l'étude reste à rédiger.

En complément, les pilotes de l'action ont prévu l'élaboration d'un cahier des charges pour permettre aux collectivités de réaliser en interne ou sous la forme d'une prestation extérieure une étude simplifiée des coûts de non-protection de la ressource appliquée à leur territoire.

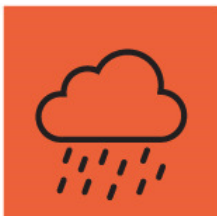
Il est à noter que la mise en œuvre de cette sous-action a pris du retard, compte tenu des moyens disponibles en interne, suite au renouvellement important des équipes.

PERSPECTIVES :

La rédaction du cahier des charges et du document de communication sont programmés en 2020-2021 suivant la disponibilité de l'équipe.

La réussite de la démarche repose sur son appropriation par les collectivités. La première cible visée pour la diffusion de ces documents sera les maîtres d'ouvrage des captages d'alimentation en eau potable (AEP) identifiés comme prioritaires ou sensibles.

RETARD



• SOUS-ACTION 2 • Informez sur la qualité de l'eau en amont du traitement



La sous-action prévoit notamment de mettre en valeur l'information existante, d'inciter les maires à élargir le champ de leur obligation d'information (la qualité de l'eau du robinet) à la protection de la ressource, en les accompagnant et en élaborant un support d'information à leur intention.

Des cartes de la pollution et de l'avancement des plans d'action de protection des captages prioritaires ont été réalisées et seront mises en ligne prochainement.

Deux documents d'information ont par ailleurs été édités en 2019 (cf. ci-dessous) :

- L'Info'Phytos n° 10, visant la diffusion des données de pollution des eaux superficielles par les produits phytosanitaires, dans un format revisité pour être plus accessible et exploitable par les acteurs locaux ;
- Une brochure de capitalisation d'actions exemplaires de protection des captages sur le bassin Seine-Normandie.

En revanche, la révision du guide DRIEE / ARS / Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) de 2014 sur la protection de la ressource (<https://bit.ly/prse3idf24a>), initialement prévue comme support d'information à destination des collectivités, a été abandonnée. Le document était jugé trop lourd et de peu d'impact sur les élus locaux.

PERSPECTIVES :

La réflexion doit être poursuivie vis-à-vis de la réorientation de l'action de communication à destination des collectivités locales. Plutôt que la plaquette complète de 2014, il est à ce stade envisagé de communiquer sur la base :

- D'une plaquette synthétique sur « pourquoi protéger la ressource », s'appuyant sur les documents de communication élaborés au moment de la diffusion en 2014 du guide sur la protection de la ressource ;
- Du document de communication et du cahier des charges prévus dans le cadre de la sous-action précédente ;
- D'une fiche « la qualité de votre ressource » avec des informations, à l'échelle de l'aire d'alimentation du captage concerné de chaque collectivité, sur l'état de la pollution des nappes d'eau et l'usage des produits phytosanitaires.

La DRIEE et la Direction Régionale Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France (DRIAAF) ont prévu de travailler en 2020-2021 sur ce dernier point.

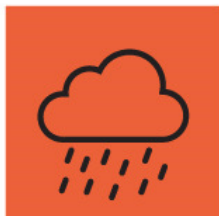
La réussite de la démarche repose sur son appropriation par les collectivités. La première cible de la diffusion de ces documents sera les maîtres d'ouvrage des captages d'alimentation en eau potable (AEP) identifiés comme prioritaires ou sensibles.



Pour en savoir plus

Info'Phytos n° 10 : <https://bit.ly/prse3idf24b> ; Captages exemplaires, bassin Seine-Normandie : <https://bit.ly/prse3idf24c>

RETARD



• SOUS-ACTION 3 •

Expérimenter l'usage de la déclaration d'utilité publique pour protéger les aires d'alimentation de captage



L'expérimentation de la déclaration d'utilité publique (DUP) pour protéger les aires d'alimentation de captage (AAC) suppose d'avoir établi au préalable un cadre avec les hydrogéologues experts. Une première réunion s'est tenue avec eux, en janvier 2019 ayant permis de définir les grandes lignes du projet d'expérimentation. Un groupe de travail, piloté par les services de l'ARS, en lien avec ceux de la DRIEE, doit désormais préciser les conditions et les objectifs des expérimentations à mener. Une première étape vise à identifier les captages pouvant faire l'objet de l'expérimentation.

La mise en œuvre de cette sous-action connaît des obstacles liés à une absence de consensus sur la question de sa faisabilité entre les acteurs concernés (hydrogéologues experts, services de l'Etat, profession agricole, etc.).

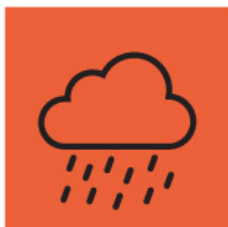
PERSPECTIVES :

Les travaux doivent reprendre en 2020, dans le cadre de la relance de la politique de protection des captages, suite aux Assises de l'eau organisées entre novembre 2018 et juin 2019.

À terme, un retour d'expérience sur cette expérimentation, avec une présentation en Commission Administrative Régionale, sont attendus.

L'instruction du gouvernement relative à la protection des ressources en eau des captages prioritaires utilisés pour la production d'eau destinée à la consommation humaine du 5 février 2020 est susceptible de faire évoluer la mise en œuvre de cette sous-action.

RETARD



• SOUS-ACTION 4 • Améliorer la connaissance des pollutions



Les travaux prévus dans le cadre de la sous-action n'ont pas été engagés, pour les raisons suivantes :

- Le test de nouvelles méthodes plus intégratrices d'évaluation de la qualité des eaux est en attente, en raison du plan de charge du laboratoire d'hydrobiologie de la DRIEE ;
- La mise en œuvre d'une expérimentation portant sur le lien entre activités passées et présentes et pollution des eaux à l'aide de la méthode du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) est jugée non prioritaire, au regard des besoins pour mettre en œuvre des plans d'action efficaces sur les captages prioritaires.

PERSPECTIVES :

Le test de nouvelles méthodes d'évaluation de la qualité des eaux est envisagé pour 2020.

INDICATEURS : PRÉCISIONS

[G241] Afficher les coûts de non-protection de la ressource en eau souterraine

- 1. **[RÉALISÉ]** Réaliser l'étude technico-économique..... 60 %
- 2. Rédiger et formaliser le cahier des charges pour les collectivités 20 %
- 3. Communiquer et répondre aux questions des collectivités..... 20 %

[G242] Informez sur la qualité de l'eau en amont du traitement

- 1. **[RÉALISÉ]** Élaborer et mettre en ligne une cartographie des AAC..... 30 %
- 2. Communiquer auprès des élus (+/- usagers) concernés 20 %
- 3. Inciter les maires à élargir le champ de leur obligation d'information 50 %

[G243] Expérimenter l'usage de la déclaration d'utilité publique pour protéger les aires d'alimentation de captage

- 1. Prendre des orientations après la réunion des experts hydrogéologues (janvier 2019) 20 %
- 2. Mobiliser les hydrogéologues pour la protection à l'échelle des AAC 60 %
- 3. Réaliser un retour d'expérience et présenter le document en Commission Administrative Régionale 20 %

[G244] Améliorer la connaissance des pollutions

- 1. Élaborer un document de synthèse portant sur le travail de laboratoire et la recherche bibliographique. 50 %
- 2. Réaliser une expérimentation sur le lien entre activités passées et présentes et pollution des eaux 50 %

[R24a] Nombre d'expérimentations lancées pour la protection à l'échelle des AAC dans les DUP par rapport à celui envisagé. Source : ARS et DRIEE. Une cible de 3 a paru raisonnable au regard du caractère nouveau et encore incertain de la démarche. Les enjeux sont davantage qualitatifs (retour d'expérience attendu) que quantitatifs.



Critère de réussite

Mise à disposition du public d'un nouvel outil cartographique régional des zones de multi-exposition environnementale [I31a]



RAPPEL

Objectifs :

Cette action vise à poursuivre l'action menée dans le cadre du PRSE 2, ayant abouti à la définition d'indicateurs composites en santé environnement et à l'identification des points noirs environnementaux (<https://bit.ly/prse3idf31a>). Dans le cadre du PRSE 3, il s'agit de consolider et d'approfondir les connaissances sur les zones de multi-exposition et de défaveur socio-environnementale identifiées à l'échelle de la région Île-de-France.

L'objectif final est de pouvoir cibler des territoires prioritaires sur lesquels devront porter des actions adaptées de résorption, qui impacteront positivement la santé des populations concernées (fiche 3.4).



La répartition de l'action en sous-actions a été redéfinie et ne correspond plus à la rédaction initiale de la fiche-action.

Sous-actions :

1. Mettre à jour la cartographie du PRSE 2 ;
2. Définir le cadre conceptuel des mises à jour à réaliser ;
3. Développer un nouvel outil cartographique ;
4. Caractériser les secteurs multi-exposés et carencés ;
5. Développer les outils de communication.

Pilote : ORS

Le comité de pilotage de cette action est constitué de l'ARS, la DRIEE, l'Institut Paris Région, l'Ineris, l'ORS.



Pour en savoir plus

Action 3.1 : <https://bit.ly/prse3idf31> ; ORS : <https://www.ors-idf.org/>

TERMINÉ

**• SOUS-ACTION 1 •****Mettre à jour la cartographie
de multi-exposition environnementale
du PRSE 2**

Avant de faire évoluer les indicateurs et leur représentation dans l'outil cartographique de multi-exposition environnementale créé dans le cadre du PRSE 2, une première phase consistait à actualiser, à échelle géographique et indicateurs constants, la représentation cartographique avec les données environnementales les plus récentes (période 2017-2019).

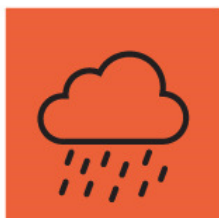
L'exercice de mise à jour de l'ensemble des indicateurs environnementaux a été réalisé, mais il s'est heurté à plusieurs difficultés (non-exhaustivité des données, évolution de la définition de certains paramètres de surveillance environnementale depuis le PRSE 2, précision de la donnée ne permettant pas de traduire certains paramètres à l'échelle des mailles de 500 mètres de côté...).

Ces limites se sont avérées trop importantes pour publier, à indicateurs constants, la mise à jour de la cartographie du PRSE 2. Le travail d'analyse critique mené a été formalisé dans une note de travail afin de tracer les limites constatées pour assurer la mise à jour de la cartographie du PRSE 2, liées notamment à la qualité des données et d'en tenir compte pour le projet mené dans le cadre du PRSE 3.

PERSPECTIVES :

Prendre en compte les résultats de l'analyse critique de l'évolution des indicateurs de la cartographie du PRSE 2 pour l'élaboration des indicateurs utilisées dans le nouvel outil cartographique du PRSE 3.

RETARD



• **SOUS-ACTION 2** •
Définir le cadre conceptuel
des mises à jour à réaliser



Cette étape indispensable s'avère complexe, les difficultés étant de bien définir le public cible de cet outil, ainsi que la façon dont le diagnostic proposé peut permettre d'orienter la mise en œuvre d'actions, de construire des indicateurs composites (traitant plusieurs types de données) qui restent interprétables, et la qualité des données qui parfois reflètent de manière imparfaite ou imprécise la situation.

Les principes d'évolution de l'approche de la multi-exposition entre le PRSE 2 et le PRSE 3 ont été précisés :

- Rendre compte non plus seulement de la multi-exposition mais aussi de la surexposition à chaque indicateur individuel afin de mieux identifier les problèmes de santé-environnement,
- Enrichir et structurer les composantes de la défaveur environnementale (pollutions et nuisances environnementales, cadre de vie) en permettant de hiérarchiser les enjeux (pondération différente possible),
- Mieux faire le lien entre l'identification des problèmes et la priorisation de l'action publique, en termes de résorption mais aussi de prévention.

La finalité est de construire un outil cartographique permettant à la fois d'interpeller les acteurs locaux sur les problématiques environnementales de leur territoire et de guider l'action publique afin de réduire les expositions de leur population.

À ce stade, les déterminants environnementaux pour lesquels les données de surveillance environnementale et/ou de géolocalisation sont accessibles pour l'ensemble de la région ont été identifiés, les indicateurs d'intérêt sélectionnés et les échelons géographiques de représentation définis.

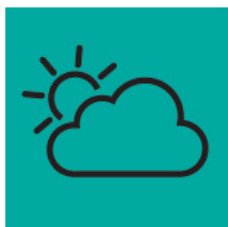
Les orientations du comité technique seront récapitulées dans une note détaillant le principe et l'approche conceptuelle des indicateurs, les indicateurs candidats et leur classification (indicateurs d'exposition, indicateurs de sources, indicateur de qualité de vie complémentaire), les données disponibles, les choix possibles argumentés, les différentes modalités d'expression à la maille, ainsi que différentes modalités d'agrégation (scoring).

Une fois l'adoption des indicateurs réalisée, les données de surveillance environnementale devront être acquises auprès des fournisseurs puis traitées afin d'obtenir les indicateurs composites souhaités.

PERSPECTIVES :

Une première version de la note reprenant l'ensemble des réflexions menées depuis le début du projet a été présentée lors du comité de pilotage de l'action 3.1 en février 2020. Elle nécessite des ajustements qui seront menés au cours de l'année 2020 pour aboutir à une version soumise à validation d'un groupe d'experts constitué notamment des fournisseurs de données et de différents acteurs régionaux, fin 2020 ou début 2021.

ATTENTE



• **SOUS-ACTION 3** •
Développer
un nouvel outil cartographique



Le développement du nouvel outil cartographique de représentation des multi-expositions environnementales est dépendant des résultats de la sous-action 2.

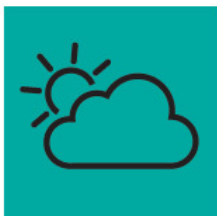
L'ergonomie et les fonctionnalités attendues de l'outil cartographique devront être exprimées dans un cahier des charges afin de permettre son développement avec l'aide de l'ingénierie de l'Institut Paris Région.

PERSPECTIVES :

Une fois la sous-action 2 achevée, les étapes de travail suivantes seront alors mises en œuvre :

- Acquisition et traitement des données pour leur intégration cartographique,
- Définition du cahier des charges pour l'adaptation de l'outil web de représentation cartographique (ergonomie et fonctionnalités),
- Développement de l'outil web.

ATTENTE



• **SOUS-ACTION 4** •
Caractériser les secteurs
multi-exposés et carencés



Cette sous-action découle de la précédente.

Une première phase portera sur l'analyse des données afin de permettre l'identification de zones de cumul de nuisances ou de carences en aménités environnementales.

Dans une seconde phase, des indicateurs sociodémographiques (représentatifs de la vulnérabilité de la population) seront intégrés dans l'outil cartographique, après traitement et spatialisation des indicateurs retenus.

Ces indicateurs seront alors croisés avec les données de cumul d'exposition afin de permettre d'identifier les secteurs prioritaires d'intervention.

Parallèlement, seront également intégrés les opportunités d'action associées aux échelles géographiques de représentation.

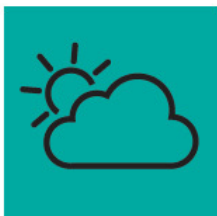
PERSPECTIVES :

Le choix des indicateurs sociodémographiques et leur traitement spatial seront menés parallèlement aux travaux de conception de l'outil cartographique.

Le croisement des données sociodémographiques avec celles du cumul d'exposition sera mené à l'issue du développement de l'outil cartographique. Les opportunités d'action identifiées pour les secteurs prioritaires d'intervention seront alors incrémentées dans l'outil.

Une note viendra compléter la publication de l'outil cartographique, avec une synthèse des enjeux et secteurs prioritaires d'intervention identifiés.

ATTENTE



• SOUS-ACTION 5 •
Développer les outils de communication



Cette sous-action découle des précédentes.

PERSPECTIVES :

L'action 3.1 a vocation à produire un outil d'interpellation permettant d'identifier des leviers d'action. Ainsi, la réflexion sur la communication fait partie intégrante de sa conception. Les développements des outils proprement dits interviendront en fin de processus.

Les étapes de travail suivantes sont prévues : l'élaboration des représentations cartographiques des zones de cumul d'exposition, la rédaction d'un rapport définissant la méthodologie utilisée et présentant les résultats accompagnés d'une analyse des situations et des opportunités d'action pouvant être déployées, la présentation de l'outil et du rapport lors d'un événement lié au PRSE 3.

INDICATEURS : PRÉCISIONS

[G311] Mettre à jour la cartographie de multi-exposition environnementale du PRSE 2

- 1. **[RÉALISÉ]** Acquérir les données actualisées auprès des fournisseurs de données..... 30 %
- 2. **[RÉALISÉ]** Acquérir les données des nouvelles composantes environnementales choisies..... 30 %
- 3. **[RÉALISÉ]** Traiter les données actualisées pour les intégrer à la cartographie..... 40 %

[G312] Définir le cadre conceptuel des mises à jour à réaliser

- 1. **[RÉALISÉ]** Identifier les déterminants environnementaux pour lesquels les données de surveillance environnementale et/ou de géolocalisation sont accessibles pour l'ensemble de la région..... 15 %
- 2. **[RÉALISÉ]** Sélectionner les indicateurs d'intérêt..... 15 %
- 3. Définir les modalités de représentation des indicateurs sélectionnés..... 20 %
- 4. **[RÉALISÉ]** Définir les échelons géographiques de représentation..... 10 %
- 5. Identifier les opportunités d'action et les leviers correspondants (pour corriger les effets des facteurs de risque environnementaux) 20 %
- 6. Définir des modalités de présentation des opportunités d'action (type d'action, échelle géographique pertinente, antagonismes et synergies...)..... 20 %

[G313] Développer un nouvel outil cartographique

- 1. **[RÉALISÉ]** Acquérir les données nouvelles auprès de leurs fournisseurs 20 %
- 2. Réaliser des analyses complémentaires (analyses de sensibilité, ajustements, colinéarité...) 10 %
- 3. Construire les indicateurs composites..... 20 %
- 4. Traiter les données pour les intégrer à la cartographie..... 10 %
- 5. Identifier des zones de cumul de nuisances/carences en aménités environnementales..... 20 %
- 6. Adapter l'outil web pour intégrer les opportunités d'action associés aux échelles géographiques de représentation..... 20 %

[G314] Caractériser les secteurs multi-exposés et carencés

- 1. Sélectionner des indicateurs sociodémographiques adaptés aux échelles de représentation géographique 40 %
- 2. Traiter et spatialiser les indicateurs retenus..... 40 %
- 3. Réaliser le croisement avec les données de cumul d'exposition 20 %

[G315] Développer les outils de communication

- 1. Élaborer des représentations cartographiques des zones de cumul d'exposition / croisement de données sous format imprimable 30 %
- 2. Rédiger un rapport définissant la méthodologie utilisée, présenter les résultats accompagnés d'une analyse des situations et des opportunités d'action pouvant être déployées 50 %
- 3. Présenter l'outil cartographique web et le rapport imprimé lors d'un évènement PRSE 3 20 %



Critère de réussite

Plus-value apportée par les améliorations des observatoires de la qualité de l'air et du bruit, telle que perçue par les membres des commissions consultatives de l'environnement (CCE) des aéroports dans le cadre d'une enquête finale dédiée, par questionnaire [I32a]



RAPPEL

Objectifs :

L'objectif est l'amélioration de la qualité de vie au sein des zones aéroportuaires en conciliant au mieux les impératifs en matière de gestion du trafic aéroportuaire et la limitation des nuisances pour les riverains et les collectivités concernées.

Pour ce faire, l'objectif opérationnel est de maintenir un dispositif de surveillance fournissant une description des niveaux de bruit et de polluants atmosphériques.

- Conduire des campagnes de mesures de la qualité de l'air sur et autour des trois plateformes aéroportuaires franciliennes (Paris-Orly, Paris-Le Bourget et Paris-Charles de Gaulle (CDG)), dont l'objectif est de s'assurer que les résultats produits quotidiennement par le système de modélisation et de cartographie de la qualité de l'air SURVOL autour des aéroports franciliens sont cohérents avec la réalité des concentrations respirées sur les secteurs d'étude.
- Conduire des campagnes de mesures du bruit dans la zone Nord (Paris-Le Bourget et Paris-CDG) et dans la zone Sud (Paris-Orly) afin d'identifier d'éventuelles évolutions intervenues en 10 ans (et le cas échéant proposer un réajustement du dispositif de surveillance), et enrichir la plateforme SURVOL avec de nouvelles fonctionnalités.

Sous-actions :

1. Faire vivre l'observatoire de la qualité de l'air ;
2. Faire vivre l'observatoire du bruit.

Pilotes : DGAC, SGAR

Principaux partenaires : Airparif, Bruitparif



Pour en savoir plus

Action 3.2 : <https://bit.ly/prse3idf32> ; DGAC : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/direction-generale-laviation-civile-dgac> ; Airparif : <https://www.airparif.asso.fr/> ; Bruitparif : <https://www.bruitparif.fr/> ; Améliorer la surveillance environnementale autour des aéroports franciliens : premiers résultats des campagnes de mesures du bruit et de la qualité de l'air : <https://bit.ly/prse3idf32a>

DANS LES TEMPS



• SOUS-ACTION 1 • Faire vivre l'observatoire de la qualité de l'air



La campagne autour de l'aéroport Paris-Orly a été réalisée sur une période d'un mois, à l'automne 2018. Son bilan est disponible sur le site d'Airparif (lien ci-dessous).

L'étude menée a permis de confirmer les résultats du dispositif de surveillance d'Airparif. La comparaison des résultats du système de cartographie avec ceux de la campagne a montré des résultats plutôt satisfaisants entre les mesures et les sorties du modèle pour la plupart des sites instrumentés. Cette évaluation a permis de mettre en évidence les capacités du modèle à bien reproduire l'impact de la plateforme aéroportuaire sur le domaine d'étude. Les résultats ont également montré que le système de modélisation était apte à évaluer correctement les dépassements des seuils réglementaires sur la zone d'étude Paris-Orly.



La campagne de mesures autour des aéroports Paris-CDG et Paris-Le Bourget a bien été menée sur 4 semaines en novembre-décembre 2019. La diffusion des résultats de cette étude est prévue à l'automne 2020.

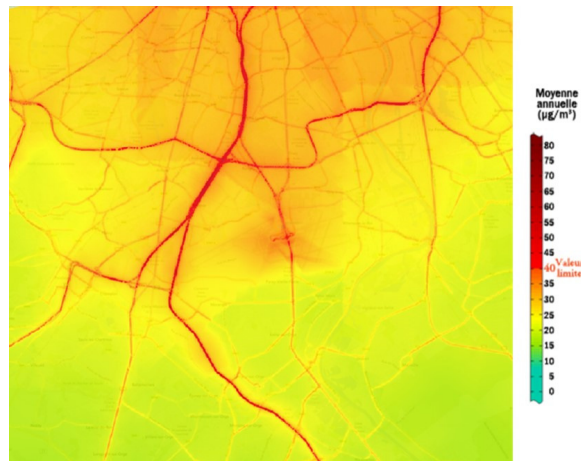
En plus d'améliorer l'observatoire, ces campagnes de mesures participent au dialogue environnemental mis en place avec les riverains des plateformes aéroportuaires franciliennes. Airparif y joue un rôle important, notamment sur le plan pédagogique. Le travail réalisé par Airparif a été vivement salué et apprécié par l'ensemble des parties prenantes, en premier lieu les représentants des riverains et les collectivités concernés par les nuisances aéroportuaires.

La mise en œuvre de la sous-action a été facilitée par :

- L'obtention des autorisations d'implantation des appareils de mesures, permettant un démarrage des campagnes dans les temps ;
- Le vif intérêt des communes et acteurs locaux (la direction des routes Île-de-France (DiRIF), la Compagnie Républicaine de Sécurité Autoroutière du Sud de l'Île de France, la Métropole du Grand Paris...), la forte implication des partenaires, les attentes importantes des parties prenantes dans un contexte de croissance projetée du trafic aérien ;
- La coopération du laboratoire de Groupe ADP pour la mise à disposition des données de mesure de ses stations.

Sur le plan technique, l'installation de laboratoires mobiles implique d'importantes contraintes (lignes d'électricité, accès aux locaux, sécurité pour les intervenants...). Des difficultés relatives à l'implantation de camions-laboratoires à proximité du trafic routier ont été rencontrées au cours des deux campagnes de mesures.

Les moyens informatiques et les outils numériques n'ont présenté aucun dysfonctionnement. La chaîne de modélisation et de cartographie de la qualité de l'air SURVOL a bien fonctionné et l'évaluation des performances du modèle a pu être réalisée.



Niveaux moyens de NO₂, campagne SURVOL Orly

PERSPECTIVES :

Une présentation globale des deux campagnes de mesures réalisées est envisagée au cours du dernier trimestre 2020 auprès des riverains des zones aéroportuaires et notamment, en commissions consultatives de l'environnement (CCE) des aéroports.

Compte-tenu des récents et futurs développements des infrastructures aéroportuaires (dont le Terminal T4 de Paris-CDG) et de la croissance projetée du trafic aérien au cours des prochaines années – en tout cas avant la crise sanitaire de la covid-19 – il est nécessaire de pérenniser et de renforcer la surveillance des deux indicateurs environnementaux air et bruit dans les zones péri-aéroportuaires. Les résultats de la campagne de mesures autour d'Orly ont permis d'identifier des pistes d'amélioration du dispositif de surveillance, déjà performant par ailleurs. Les améliorations envisagées visent à affiner le système de modélisation à proximité du trafic routier, et notamment sur des axes spécifiques (meilleure prise en compte de l'impact des fortes pentes, données de trafic routier à compléter, localisation des voies à affiner dans le modèle). Ces différentes perspectives pourront être confortées, voire affinées une fois les données de la campagne de mesures autour de Roissy exploitées.



Pour en savoir plus

SURVOL Airparif : <http://survol.airparif.fr/> ; Campagne de mesures 2018 à proximité de la plateforme aéroportuaire de Paris-Orly, validation du système de cartographie de la qualité de l'air SURVOL : <https://bit.ly/prse3idf32b>

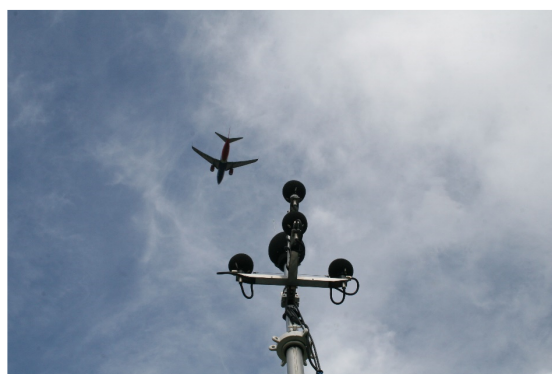
DANS LES TEMPS



• SOUS-ACTION 2 •
Faire vivre l'observatoire du bruit



Les deux campagnes de mesure du bruit autour des plateformes aéroportuaires ont été réalisées au cours de l'été 2018 : entre le 9 juin et le 8 juillet pour la zone Nord intégrant Paris-CDG et Paris-Le Bourget et entre le 23 août et le 25 septembre pour la zone Sud concernant Paris-Orly. Les mesures, réalisées sur un mois en continu, ont concerné 116 sites répartis sur 93 communes.



Les résultats ont été présentés lors d'une réunion qui s'est déroulée le 4 avril 2019 à Bruitparif, à laquelle avaient été conviés l'ensemble des partenaires de la sous-action ainsi que les membres de Bruitparif qui le souhaitaient. Ils ont ensuite été publiés sous la forme d'un rapport de résultats en mai 2019.

L'analyse des mesures a tout d'abord permis de conforter les contours des plans réglementaires, tout en soulignant néanmoins quelques différences locales. Dans le traitement des données, l'utilisation d'indicateurs acoustiques dits « événementiels », en complément des indicateurs énergétiques classiques, ainsi que la prise en compte dissociée des configurations de survol ont permis d'apporter un niveau supplémentaire d'informations, plus proches du vécu et du ressenti des riverains.

Deux analyses spécifiques ont également été menées par Bruitparif à partir des résultats : la première a porté sur la contribution sonore des avions gros porteurs et la seconde sur le gain acoustique réel apporté par l'A320 XLR.

Un examen des évolutions du bruit lié au trafic aérien depuis 2012 a pu être mené à partir des données des sites d'observation permanente de Bruitparif. Il en ressort qu'aucune tendance nette d'évolution générale du bruit aérien ne peut être dégagée, à l'échelle de ces dernières années. Des évolutions locales à la hausse ou à la baisse ont toutefois pu être relevées pour certaines configurations et à certaines périodes. Elles sont précisées au cas par cas, au sein du rapport.

En plus d'améliorer l'observatoire, ces campagnes de mesures participent au dialogue environnemental mis en place avec les riverains des plateformes aéroportuaires franciliennes. Elles permettent d'apporter des données d'objectivation des nuisances sonores, produites par un organisme indépendant des acteurs aéroportuaires. Le travail réalisé par Bruitparif pour présenter des données qui vont au-delà des obligations réglementaires qui incombent aux acteurs aéroportuaires a été vivement salué et apprécié par l'ensemble des parties prenantes, en premier lieu les représentants des riverains et les collectivités concernés par les nuisances aéroportuaires.

La mise en œuvre de la sous-action a été facilitée par :

- La fourniture des traces radar par la DGAC (dans le cadre d'une convention cadre) ;
- La coopération du laboratoire de Groupe ADP pour la mise à disposition des données de mesure de ses stations ;
- Les conditions météorologiques de l'été 2018 propices à la réalisation des mesures de bruit ;
- Le bon accueil par les collectivités territoriales de la réalisation des mesures (seules deux communes ont manifesté leur désaccord par rapport à la pose de capteurs) ;
- Les fortes attentes des parties prenantes dans le contexte de croissance projetée du trafic aérien et des projets tels que le Terminal 4, ainsi que de la montée en puissance des connaissances des enjeux sanitaires du bruit lié au trafic aérien (projet DEBATS, recommandations OMS).

En revanche, les difficultés suivantes ont été rencontrées :

- Une planification des mesures perturbée par les travaux intervenus sur une des pistes de l'aéroport Paris-CDG au cours de l'été, entraînant la décision en mai 2018 d'invertir la réalisation des deux campagnes d'instrumentation entre les plateformes aéroportuaires ;
- Un grand volume de données à valider et à traiter dans un temps limité (plus de 200 millions de données élémentaires seconde, plus de 800 000 pics de bruit aéronefs (détectés en cumul sur l'ensemble des points de mesure durant la période des campagnes de mesures) ;
- Des moyens humains limités dans un contexte de forte charge de travail à Bruitparif et d'un turn-over important au sein de l'équipe technique et informatique.

PERSPECTIVES :

Alors que – avant la crise sanitaire de la covid-19 – les prévisions de croissance du trafic aérien à l'échelle internationale faisaient état d'un doublement du trafic à l'horizon des vingt prochaines années, qu'un nouvel aérogare (Terminal 4) permettant d'accueillir 35 à 40 millions de passagers était en projet sur l'aéroport Paris-CDG et que les aménagements récents sur l'aéroport de Paris-Orly auraient dû lui permettre d'accueillir jusqu'à 40 % de passagers en plus, il apparaissait plus que jamais nécessaire et important de pérenniser et de renforcer le suivi des nuisances sonores aéroportuaires. Cette évolution est envisagée par l'installation de nouvelles stations et l'évolution des fonctionnalités offertes par le dispositif (couplage avec les traces radar accessibles depuis la plateforme SURVOL et réalisation de cartes d'indicateurs événementiels). Il s'agit notamment de pouvoir suivre les impacts réels pour les populations des effets combinés des hausses de trafic attendues et du renforcement des dispositifs de réduction du bruit.



Pour en savoir plus

SURVOL Bruitparif : <https://survol.bruitparif.fr/> ; Publication des résultats de la campagne de mesures SURVOL : <https://bit.ly/prse3idf32d>

INDICATEURS : PRÉCISIONS

[G321] Faire vivre l’observatoire de la qualité de l’air

- 1. **[RÉALISÉ]** Préparer les campagnes de mesures pour améliorer l'observatoire 10 %
- 2. **[RÉALISÉ]** Réaliser une grande campagne de mesures autour d’Orly 25 %
- 3. **[RÉALISÉ]** Réaliser une grande campagne de mesures autour de Charles-de-Gaulle et Le Bourget 25 %
- 4. **[RÉALISÉ]** Formaliser le bilan de la campagne de mesures d’Orly 15 %
- 5. Formaliser le bilan de la campagne de mesures de CDG..... 15 %
- 6. Améliorer l’observatoire en intégrant les nouvelles données 10 %

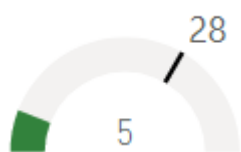
[G322] Faire vivre l’observatoire du bruit

- 1. **[RÉALISÉ]** Préparer les campagnes de mesures pour améliorer l'observatoire 10 %
- 2. **[RÉALISÉ]** Réaliser une grande campagne de mesures autour de Charles-de-Gaulle et Le Bourget 20 %
- 3. **[RÉALISÉ]** Réaliser une grande campagne de mesures autour d’Orly 15 %
- 4. **[RÉALISÉ]** Formaliser le bilan des campagnes de mesures 25 %
- 5. Améliorer l’observatoire en intégrant les nouvelles données, en ajoutant de nouvelles stations dans le dispositif et en améliorant les fonctionnalités de la plateforme Survol 30 %

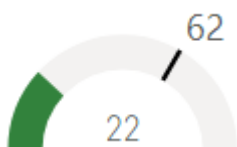


Indicateurs de résultat

Dans le cadre de l'étude de zone Vallée de Seine, nombre de communes ayant diffusé largement les résultats auprès de leurs habitants parmi celles concernées [R33a]



Nombre de parties prenantes participant à la démarche de l'étude de zone nord-ouest Seine-et-Marne [R33b]



RAPPEL

Objectifs :

L'objectif principal est d'évaluer l'état des milieux, et si nécessaire, de réduire l'impact de leur dégradation sur la santé des populations en Vallée de Seine et en Nord-Ouest Seine-et-Marne.

À cette fin, l'action vise à poursuivre et finaliser les études de zones mises en place sur ces deux territoires à travers 3 niveaux d'intervention :

- Assurer la diffusion des avancées des études, de leurs résultats et des conclusions aux publics concernés (collectivités, associations de protection de l'environnement, industriels, aménageurs, riverains, groupes scolaires, usagers de potagers, etc.) ;
- Proposer des actions locales hiérarchisées qui résultent de ces études ;
- Favoriser la diffusion et la présentation d'outils de diagnostic sur des territoires d'Île-de-France subissant des cumuls de nuisances environnementales.

Sous-actions :

1. Finaliser et capitaliser sur l'étude de zone en Vallée de Seine ;
2. Poursuivre l'étude de zone Nord-Ouest Seine et Marne ;
3. Communiquer sur les outils de diagnostic de cumul des nuisances environnementales.

Pilotes : SPI Vallée de Seine, DRIEE

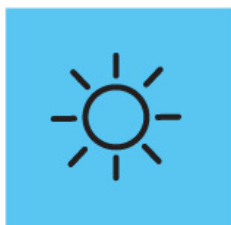


Pour en savoir plus

Action 3.3 : <https://bit.ly/prse3idf33> ;

SPI Vallée de Seine : <https://www.spi-vds.org/> ; DRIEE : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

TERMINÉ



• **SOUS-ACTION 1** •
Finaliser et capitaliser
sur l'étude de zone en Vallée de Seine



Le SPI Vallée de Seine, structure présidée par le préfet des Yvelines et soutenue par les collectivités et industriels de la vallée de Seine yvelinoise, a lancée en 2010 à la demande de ses membres une étude de zone sur un territoire contrasté de 28 communes. Celle-ci a été menée jusqu'à son terme et finalisée en 2018.

Elle a montré que, sur la zone d'étude, les milieux observés sont compatibles avec leurs usages, mais également que les activités humaines ont un impact mesurable sur les milieux. Ainsi, la présence de milieux dégradés doit alerter sur la nécessité de maintenir une surveillance de l'évolution des milieux afin de prévenir d'éventuels risques sanitaires. Deux axes d'actions ont été retenus : *informer* et *surveiller*.

Les résultats de l'étude de zone ont été communiqués en 2019 sous la forme de différents documents, à visée de communication ou de caractère technique :

- Une brochure récapitulant l'ensemble de la démarche,
- Un flyer d'information sur les bonnes pratiques vis-à-vis du chauffage au bois, de l'usage des eaux de puits et des jardins privés,
- L'interprétation de l'état des milieux (document technique répertoriant l'ensemble des données et l'analyse réalisée pour déterminer la compatibilité des usages avec leur milieu),
- La synthèse de l'étude de zone.

La mise en œuvre de l'étude de zone a bénéficié de :

- La coordination des acteurs et le suivi du projet par le SPI Vallée de Seine, avec des moyens humains dédiés,
- L'expertise, tout au long, de l'Ineris, l'ARS, la CIRE, Airparif, la DRIEE,
- L'implication d'un comité de pilotage diversifié (élus, industriels, associations, experts, administrations), régulièrement réuni.

Les difficultés suivantes et limites ont néanmoins été notées :

- La taille importante de la zone d'étude, rallongeant d'autant les délais,
- Les coûts relativement élevés de la démarche,
- Le temps long de l'étude, pouvant lui faire perdre en crédibilité et en intérêt aux yeux du grand public.

PERSPECTIVES :

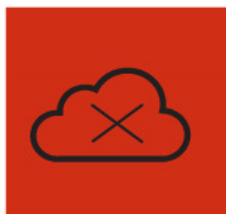
Au-delà de la diffusion des résultats de l'étude, il s'agit pour le SPI Vallée de Seine d'assurer la mise en œuvre et le suivi des recommandations formulées, notamment la capitalisation des données de l'étude, ainsi que de contribuer à des retours d'expérience sur les études de zone.



Pour en savoir plus

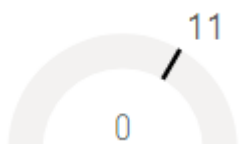
Présentation de l'étude de zone et livrables associés : <https://bit.ly/prse3idf33a> ; L'étude de zone en Vallée de Seine a publié ses résultats : <https://bit.ly/prse3idf33b>

BLOCAGE



Indicateur d'avancement ciblé

Nombre de mesures complémentaires réalisées parmi celles recommandées [S332a]



• SOUS-ACTION 2 •
Poursuivre l'étude de zone
Nord-Ouest Seine-et-Marne



Commencée en 2016, l'étude de zone Nord-Ouest Seine-et-Marne s'intéressait à un quart nord-ouest du département qui se caractérise par de nombreuses installations industrielles de taille moyenne mais aussi par la présence d'infrastructures routières majeures et d'un aéroport. Ces raisons avaient conduit l'Etat à financer la première phase d'une étude de zone. Cette première phase, l'élaboration de l'état des lieux, s'est achevée fin 2019 après un travail compliqué avec le bureau d'étude retenu. Ce bureau d'étude prestataire a rendu 6 livrables, qui synthétisent l'état initial et les données disponibles. Des propositions pour la deuxième phase de l'étude de zone, en l'occurrence la réalisation de campagnes de mesures complémentaires pour compléter les données recueillies et affiner les connaissances, ont été faites.

Cependant, des difficultés sont rencontrées pour poursuivre le travail entamé : l'étude de zone relève d'une gouvernance multiple, à la fois dans l'animation et dans le financement. Or, elle manque, à l'heure actuelle, de relais puissants sur le territoire. Un partenariat avec SciencesPo visant à impliquer des étudiants dans la réalisation d'entretiens avec les industriels de la zone d'étude a échoué. Faute de consensus entre les différents acteurs (industriels, services de l'État, collectivités locales), la mise en œuvre de la deuxième phase de l'étude de zone était, fin 2019, suspendue.

PERSPECTIVES :

Les étapes de travail normalement prévues sont les suivantes : la conduite des campagnes de mesures complémentaires dans les zones d'intérêt, la réalisation de l'interprétation de l'état des milieux, l'élaboration d'un plan d'actions ciblé.

La sous-action pourrait être abandonnée si l'absence de portage par les acteurs locaux se confirme.

Avancement global

ATTENTE



• **SOUS-ACTION 3** •
Communiquer sur les outils
de diagnostic de cumul
des nuisances environnementales



La mise en œuvre de cette sous-action dépend entre autres des résultats de l'action 3.4, portant sur la mise en œuvre de diagnostics locaux des situations de cumul de nuisances, dont des premiers résultats sont attendus courant 2020.

PERSPECTIVES :

Le travail sur la définition du format adapté pour communiquer, des outils et du plan de communication est envisagé en 2021.

INDICATEURS : PRÉCISIONS

[G331] Finaliser et capitaliser sur l'étude de zone en Vallée de Seine

- 1. **[RÉALISÉ]** Finaliser l'étude de zone 60 %
- 2. **[RÉALISÉ]** Favoriser la lecture et la communication de l'étude et de ses résultats 20 %
- 3. **[RÉALISÉ]** Capitaliser sur les résultats de l'ensemble des études mises en place sur ce territoire 20 %

[G332] Poursuivre l'étude de zone Nord-Ouest Seine-et-Marne

- 1. **[RÉALISÉ]** Élaborer un atlas des données 30 %
- 2. Réaliser les campagnes de mesures complémentaires dans les zones d'intérêt..... 30 %
- 3. Réaliser l'interprétation de l'état des milieux..... 30 %
- 4. Élaborer un plan d'actions ciblées..... 10 %

[G333] Communiquer sur les outils de diagnostic de cumul des nuisances environnementales

- 1. Définir un format approprié pour communiquer autour des outils existants 10 %
- 2. Élaborer les outils de communication 50 %
- 3. Définir le plan de communication..... 20 %
- 4. Assurer la diffusion 20 %

[R33a] Dans le cadre de l'étude de zone Vallée de Seine, nombre de communes ayant diffusé largement les résultats auprès de leurs habitants parmi celles concernées. La cible visée correspond à l'ensemble des 28 communes concernées. Toutes ont été destinataires du dépliant relatif aux bonnes pratiques et l'ont mis à disposition en libre-service en mairie (quelques centaines d'exemplaires). Il était possible, sur la base du volontariat, d'obtenir un plus grand nombre d'exemplaires afin de le diffuser plus largement : 5 communes (Porcheville, Gargenville, Mézy-sur-Seine, Breuil-Bois-Robert et Les Mureaux) ont sollicité le SPI à cette fin dont 2 pour le distribuer à l'ensemble de ses habitants, les autres pour une distribution ciblée sur des quartiers pavillonnaires. La brochure, document de 8 pages résumant l'étude de zone, a été distribué à l'ensemble des membres du SPI Vallée de Seine (900 exemplaires). La distribution d'exemplaires à afficher en mairie était prévue début 2020, même si les maires de la zone d'études ont déjà pu recevoir leur exemplaire.

[R33b] Nombre de parties prenantes participant à la démarche de l'étude de zone nord-ouest Seine-et-Marne. La cible de 62 parties prenantes attendues correspond à l'ensemble des membres du comité de pilotage : élus, associations, services de l'État, partenaires institutionnels comme Airparif, etc. Les chiffres présentés correspondent à la dernière réunion du comité de pilotage (juin 2019) : entités représentées par rapport aux entités présentes dans la liste de mails d'invitation.

[S332] Nombre de mesures complémentaires réalisées parmi celles recommandées. Les mesures complémentaires feront l'objet de la phase II de l'étude de zone.



Indicateur de résultat

Nombre de mesures mises en œuvre parmi celles identifiées à l'issue des diagnostics locaux [R34a]

Valeurs cibles restant à définir à l'occasion des prochaines étapes de travail.

RAPPEL

Objectifs :

L'objectif principal de l'action est de réduire les inégalités territoriales de santé en accompagnant la mise en œuvre de démarches d'identification et résorption des situations de cumul de nuisances ou visant à limiter leurs impacts sur la santé.

Les objectifs opérationnels sont les suivants :

- Inciter et soutenir les acteurs locaux de santé environnement souhaitant agir sur les situations de multi-exposition à une échelle communale ou infra communale ;
- Accompagner (sur le plan méthodologique notamment) les collectivités ou associations locales mettant en œuvre des démarches de résorption ;
- Effectuer, en lien avec les collectivités territoriales et/ou les associations locales, un retour d'expérience sur les actions mises en œuvre.

Sous-actions :

1. Élaborer un dispositif d'accompagnement de collectivités ;
2. Accompagner les collectivités partenaires ;
3. Effectuer un retour d'expérience.

Pilotes : ARS, DRIEE, ORS, Institut Paris Région

**Pour en savoir plus**

Action 3.4 : <https://bit.ly/prse3idf34> ;
 ARS : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/> ; DRIEE : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/> ; ORS : <https://www.ors-idf.org/> ;
 Institut Paris Région : <https://www.institutparisregion.fr/>

TERMINÉ



• SOUS-ACTION 1 •
Élaborer un dispositif
d'accompagnement de collectivités



L'action 3.4 du PRSE 3 a fait partie de l'appel à projet ARS/DRIEE de 2018. Deux collectivités ont candidaté. Après analyse, seul le projet de la mairie d'Aubervilliers remplissait les critères de l'action et a été retenu.

On peut regretter le faible nombre de candidatures des collectivités locales à l'appel à projet PRSE 3 de 2018, malgré notamment un relais via l'association des maires d'Île-de-France. Rappelons néanmoins que cette démarche est nouvelle et présente un caractère exploratoire.

PERSPECTIVES :

Un projet est en cours de construction avec la mairie de Fontenay-sous-Bois, en complément du projet proposé par la commune et retenu dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Santé Environnement et Aménagement Durable, lancé dans le cadre de l'action 1.1. L'accompagnement d'un deuxième projet permettra d'étoffer le retour d'expérience pour cette action exploratoire.

DANS LES TEMPS



• SOUS-ACTION 2 •

Accompagner les collectivités partenaires



Après notamment un travail d'adaptation des données régionales à l'échelle locale et d'intégrations de données locales, le diagnostic local pour la ville d'Aubervilliers était en voie de finalisation fin 2019.

Ce diagnostic permettra notamment d'appuyer la mise en place d'un conseil local en santé environnementale, dont un travail de préfiguration est en cours. Les résultats pourront contribuer à l'élaboration de la politique de la prochaine mandature par l'équipe municipale renouvelée à l'occasion des élections de 2020.

Cette démarche fournit un éclairage sur les enjeux de la transposition à une échelle locale d'un diagnostic santé environnement. Elle souligne l'importance :

- De la contextualisation de ce diagnostic (caractéristiques de la population, enjeux socio-démographiques, ressources de la collectivité...),
- De sa mise en perspective avec des actions déjà engagées, relevant notamment de l'aménagement, qui vont faire évoluer la situation, afin de permettre une vision dynamique.

La limite principale est de ne pouvoir se baser que sur une seule expérience, ce qui questionne la transposabilité de la démarche.

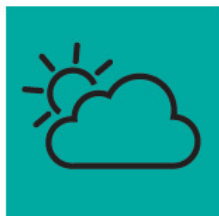
PERSPECTIVES :

À la suite du diagnostic, il s'agit de définir des leviers d'action et mesures envisageables. Des moyens d'évaluation de l'efficacité des actions devront ensuite être définis et mis en place.

La répliquabilité de la démarche va pouvoir être testée sur la commune de Fontenay-sous-Bois.

Avancement global

ATTENTE



• SOUS-ACTION 3 •
Effectuer un retour d'expérience



La sous-action comprend un retour d'expérience sur la démarche d'élaboration du diagnostic local, un retour des collectivités impliquées sur la faisabilité et l'efficacité des mesures mises en œuvre à l'issue du diagnostic, ainsi que la consolidation de ces éléments dans le cadre d'un bilan global.

PERSPECTIVES :

Cette sous-action démarrera au second semestre 2020 et sera pleinement opérationnelle en 2021.

INDICATEURS : PRÉCISIONS

[G341] Élaborer un dispositif d'accompagnement de collectivités

- 1. **[RÉALISÉ]** Lancer un appel à projets à destination des collectivités territoriales ou associations locales et sélectionner les candidatures 50 %
- 2. **[RÉALISÉ]** Conventionner avec les collectivités retenues 50 %

[G342] Accompagner les collectivités partenaires

- 1. **[RÉALISÉ]** Adapter les données régionales à l'échelle locale..... 15 %
- 2. **[RÉALISÉ]** Intégrer les données locales..... 15 %
- 3. **[RÉALISÉ]** Réaliser les diagnostics locaux 30 %
- 4. Définir les leviers d'action et mesures envisageables 20 %
- 5. Définir et mettre en place des moyens d'évaluation de l'efficacité des actions 20 %

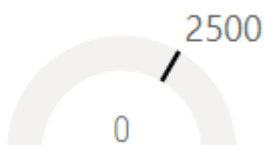
[G343] Effectuer un retour d'expérience

- 1. Réaliser un retour d'expérience sur l'élaboration du diagnostic 30 %
- 2. Obtenir un retour des collectivités sur la faisabilité et l'efficacité de chaque mesure 30 %
- 3. Consolider un retour d'expérience global 40 %



Indicateur de résultat

Nombre de consultations du tableau de bord sur le site internet par rapport à celui attendu [R35a]



RAPPEL

Objectifs :

L'objectif principal de l'état des lieux est de renforcer l'information de tous les acteurs en Île-de-France sur la santé environnementale dans l'optique de faciliter l'identification des pressions sur l'environnement provoquées par l'activité humaine, de connaître l'état de l'environnement et d'évaluer l'impact de ses modifications sur la santé.

L'action consistera à réaliser un tableau de bord des principales problématiques de santé environnementale en Île-de-France. Le suivi dans le temps d'une sélection d'indicateurs pourrait permettre l'évaluation des impacts de certaines actions du PRSE 3 sur les problématiques de santé environnementales couvertes par l'outil.

Sous-actions :

1. Élaborer le plan du tableau de bord ;
2. Élaborer le tableau de bord ;
3. Développer le support de communication pour ce tableau de bord.

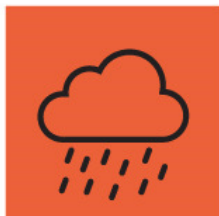
Pilote : ORS



Pour en savoir plus

Action 3.5 : <https://bit.ly/prse3idf35> ; ORS : <https://www.ors-idf.org/>

RETARD



• SOUS-ACTION 1 •
Élaborer le plan du tableau de bord



Plusieurs pistes de conception du tableau de bord ont été étudiées. Plutôt qu'un document sous forme de brochure à l'échelle régionale, le choix a été fait d'établir le tableau de bord à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), qui représente un bon niveau géographique pour établir des indicateurs de santé et d'exposition environnementale. En outre, les EPCI sont également un bon niveau d'intervention pour agir sur les expositions environnementales et sur les mesures de prévention et d'organisation de la réponse sanitaire, notamment au travers des plans locaux d'urbanisme intercommunaux et des plans « climat, air, énergie » territoriaux.

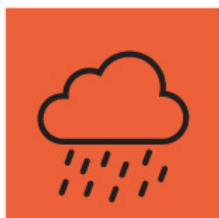
En 2019, une première maquette de tableau de bord a été élaborée sur une EPCI test, en intégrant une première série de thématiques et d'indicateurs, dont les fournisseurs de données ont également été identifiés.

PERSPECTIVES :

En 2020, un groupe projet est lancé au sein du réseau ÎSÉE afin que les acteurs qui le souhaitent puissent réagir sur la proposition de tableau de bord et proposer des thématiques et/ou indicateurs complémentaires à ceux retenus actuellement.

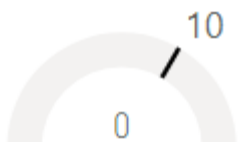
Le plan du tableau de bord sera arrêté à l'issue du travail du groupe projet, au cours du second semestre 2020. La conceptualisation du tableau de bord (fiche par thématique, mode de représentation de chaque indicateur) sera alors initiée.

RETARD



Indicateur d'avancement ciblé

Nombre de fiches thématiques créées par rapport à celui attendu [S352a]



• SOUS-ACTION 2 • Élaborer le tableau de bord



Les données nécessaires à la définition des premiers indicateurs retenus ont été recueillies.

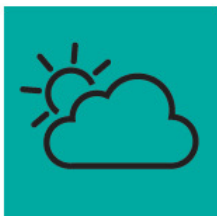
En fonction des propositions faites dans le cadre du groupe projet au sein du réseau ÎSÉE, de nouveaux indicateurs nécessiteront peut-être de rechercher les données auprès des fournisseurs identifiés.

Le traitement des données pour générer les indicateurs à l'échelle de chaque EPCI reste à mettre en œuvre.

PERSPECTIVES :

L'alimentation du tableau de bord, pour chaque EPCI, débutera au plus tôt fin 2020 et se poursuivra au cours de l'année 2021. Pour chaque thématique, un texte introductif présentera l'objet de la thématique et les indicateurs qui permettent de la caractériser à l'échelle de l'EPCI. Chaque indicateur devra faire l'objet d'une représentation numérique ou graphique qui s'insèrera dans la fiche thématique.

ATTENTE



• SOUS-ACTION 3 •

Développer
le support de communication
pour ce tableau de bord



Après la rédaction d'un cahier des charges, le développement d'une application cartographique permettant de présenter des indicateurs à l'échelle des EPCI est amorcé.

PERSPECTIVES :

Une fois opérationnel, le tableau de bord sera implanté sur le site internet du PRSE, et des supports de communication seront produits (ex. : infographie dynamique destinée au grand public, plaquette destinée aux partenaires du PRSE).

INDICATEURS : PRÉCISIONS

[G351] Élaborer le plan du tableau de bord

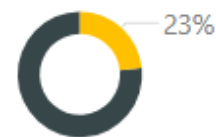
- 1. **[RÉALISÉ]** Sélectionner les thématiques et indicateurs à intégrer 60 %
- 2. **[RÉALISÉ]** Identifier les fournisseurs de données 20 %
- 3. Conceptualiser le tableau de bord (fiche par thématique, mode de représentation de chaque indicateur)
..... 20 %

[G352] Élaborer le tableau de bord

- 1. **[RÉALISÉ]** Recueillir les données nécessaires à la définition des indicateurs 30 %
- 2. Réaliser les représentations de chaque indicateur 40 %
- 3. Rédiger le texte d'accompagnement de chaque fiche thématique 30 %

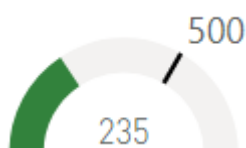
[G353] Développer le support de communication pour ce tableau de bord

- 1. Implanter le tableau de bord sur le site internet du PRSE 20 %
- 2. Réaliser une infographie dynamique destinée au grand public, diffusée via les réseaux sociaux 40 %
- 3. Réaliser une plaquette destinée aux partenaires du PRSE 40 %



Indicateur de résultat

Nombre de consultations réalisées par les services impliqués dans le dispositif REPROTOXIF par rapport à celui attendu [R41a]



RAPPEL

Objectifs :

L'objectif final de l'action est de réduire les expositions quotidiennes aux polluants ou nuisances de l'environnement des publics les plus vulnérables (femmes enceintes, bébés, jeunes enfants) et les plus fragiles (public en situation de précarité).

Sur le plan opérationnel, 3 axes sont privilégiés :

- Améliorer la connaissance des publics les plus vulnérables et de leur entourage, ainsi que l'information et la formation des professionnels de la santé et de la petite enfance afin qu'ils deviennent des relais légitimes pour la prévention ;
- Diminuer l'exposition au bruit des nouveau-nés en service de réanimation néonatale et de néonatalogie notamment en mettant en œuvre les recommandations issues de l'étude acoustique menée par l'ARS Île-de-France au sein de ces services ;
- Diminuer la plombémie (concentration de plomb dans le sang) des populations particulièrement vulnérables, à savoir les femmes enceintes et les enfants en informant le grand public sur les sources d'exposition, en formant les professionnels de santé et en relançant le dépistage du saturnisme infantile, tenant compte de toutes les sources possibles d'exposition au plomb.

Sous-actions :

1. Prévenir les risques d'exposition environnementale chez les femmes enceintes et les enfants ;
2. Améliorer l'environnement sonore des nouveau-nés prématurés ;
3. Informer le grand public et promouvoir le dépistage du saturnisme infantile.

Pilote : ARS



Pour en savoir plus

Action 4.1 : <https://bit.ly/prse3idf41> ;
ARS : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/>

DANS LES TEMPS



• SOUS-ACTION 1 •

Prévenir les risques
d'exposition environnementale
chez les femmes enceintes et les enfants



Le programme REPROTOXIF, lancé dès la fin 2017, vise à évaluer les expositions rencontrées en environnement professionnel ou extra-professionnel, chez des couples présentant des troubles de la fertilité ou des pathologies de grossesse. Cette étude associe, au niveau de la région Île-de-France, deux centres pilotes spécialisés dans l'évaluation des expositions environnementales et professionnelles et les troubles de la reproduction : le centre hospitalier intercommunal de Créteil (CHIC) et l'hôpital Fernand-Widal (CAP-TV). En trente mois d'expérimentation, 245 consultations ont été réalisées. Le CAP-TV a suivi plus particulièrement les problèmes de fertilité des couples, tandis que le CHIC intervenait pour les pathologies en cours de grossesse. L'étude est menée dans le cadre d'un protocole médical rigoureux assurant une expertise scientifique de haut niveau. Le recrutement des patients à suivre est probablement la difficulté majeure car il nécessite de faire connaître le dispositif aux professionnels de santé afin qu'ils orientent les patients répondant aux critères définis.

Le programme REPROTOXIF va faire l'objet d'une évaluation après 30 mois d'expérimentation en 2020 qui va permettre de qualifier le succès, l'intérêt du dispositif et définir, si les résultats sont positifs, les conditions de sa pérennisation.

Parallèlement, le premier appel à projets PRSE 3 mené en 2018 a permis de retenir 6 projets d'associations, d'organismes de formation et de collectivités territoriales dont les objectifs s'inscrivaient dans les ambitions de la sous-action en termes de formation des professionnels de santé et de la petite enfance, afin de prévenir les expositions environnementales des femmes enceintes et des jeunes enfants. Les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets ont permis de financer des actions de formation de professionnels de santé de maternité (sages-femmes, cadres de santé, infirmières), des professionnels de la petite enfance (agents des PMI, puéricultrices en crèches, auxiliaires parentaux à domicile). Ces formations apportent des clés aux professionnels de santé pour limiter le recours aux produits polluants pour l'hygiène des locaux ou les soins des nourrissons et jeunes enfants. Elles fournissent souvent également des supports de sensibilisation aux parents, permettant de démultiplier l'information.

Les actions soutenues par l'appel à projets ont permis de toucher différents publics en utilisant un éventail large de modalités d'intervention, offrant un cadre d'expérimentations multiples. Elles peuvent cependant s'avérer difficiles à évaluer. Les évolutions de pratiques professionnelles attendues peuvent s'avérer peu significatives lorsque la formation ne concerne qu'une ou deux personnes d'une structure, qui aura alors des difficultés à convaincre ses collègues et sa hiérarchie à changer leur façon de faire.

Il s'agit désormais d'identifier les actions les plus efficaces et de les intégrer dans un ensemble cohérent d'interventions suivant le même objectif de prévention des expositions environnementales.

L'appel à projets a permis également de participer au financement d'un programme de recherche de l'INSERM (étude CRESPI) portant sur les expositions aux produits ménagers des enfants en crèches (cf. bilan de l'appel à projets).

Ce projet a connu un retard de lancement de près d'un an. Désormais, le projet se déploie selon le nouveau calendrier défini et devrait conduire au recrutement de 100 crèches en Île-de-France participant à l'étude qui se déroulera sur plusieurs années.

PERSPECTIVES :

Selon les résultats de l'évaluation du programme REPROTOXIF, celui-ci pourra faire l'objet d'une pérennisation dans le cadre de la mise en place des Centres Régionaux de Pathologies Professionnelles et Environnementales.

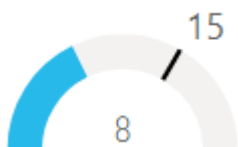
En 2020, un nouvel appel à projets spécifique à l'action 4.1 sera lancé avec l'objectif d'accompagner des établissements souhaitant faire évoluer leurs pratiques pour réduire les expositions environnementales, former des professionnels de santé en formation initiale et continue et des professionnels de la petite enfance, ainsi que développer des actions de sensibilisation des futurs parents. L'appel à projets couvrira l'ensemble des expositions environnementales à l'intérieur des locaux (hôpitaux, crèches, logements), liées aux produits ménagers et aux produits de soin et de toilette, liées à l'alimentation...

DANS LES TEMPS



Indicateur d'avancement ciblé

Nombre d'établissements dont le service de réanimation néonatale et/ou néonatalogie a fait l'objet d'une action de formation parmi ceux envisagés [S412a]



• SOUS-ACTION 2 •

Améliorer l'environnement sonore des nouveau-nés prématurés



Les services de néonatalogie et de réanimation néonatale des établissements de santé offrent un environnement hautement médicalisé nécessaire pour la prise en charge des nouveau-nés prématurés, qui peut toutefois impacter l'environnement sonore de l'enfant. L'ARS IDF soutient, depuis plusieurs années, un dispositif de suivi des nouveau-nés vulnérables et de dépistage néonatal des troubles de l'audition. Dans ce contexte, l'Agence a conduit une étude expérimentale visant à évaluer l'environnement sonore dans cinq services de réanimation néonatale et de néonatalogie de maternités franciliennes de type III. Le rapport de cette évaluation, complétée de recommandations, a été transmis en mars 2019 à l'ensemble des maternités d'Île-de-France.

Les mesures acoustiques réalisées dans le cadre de cette étude ont mis en évidence des dépassements, pour certains majeurs, des valeurs de référence disponibles (OMS, recommandations américaines...) au niveau des incubateurs et dans les chambres. Ces nuisances sonores peuvent avoir des conséquences sur le développement des nouveau-nés, particulièrement vulnérables. Elles peuvent également conduire à des situations de stress et de souffrance pour les parents et les professionnels de santé.

Face à ces constats, l'ARS IDF s'est engagée dans la mise en œuvre d'actions de formation et de prévention pour améliorer l'environnement sonore de ces services. Elle a notamment conçu deux supports de communication qui ont été diffusés en septembre 2019 dans les 59 maternités de type II et III de la région :

- Une affiche qui a vocation à être apposée dans les services de néonatalogie et qui vise à sensibiliser l'ensemble des personnes fréquentant ces unités (parents, professionnels de santé, autres personnels...). Elle a été diffusée dans les 58 maternités de type II et III d'Île-de-France en 2 exemplaires « grand format » et en version électronique.
- Une plaquette à destination des personnels de l'établissement pour proposer des leviers d'actions de réduction des nuisances à différents niveaux (personnel, fonctionnement, équipements...). Ce support est remis à chacun des professionnels travaillant ou intervenant dans les services de néonatalogie et de réanimation néonatale. Au total, 2810 dépliants ont été distribués. Chaque professionnel possédera son dépliant et pourra s'y référer. Au-delà des formats papier, une version électronique est également adressée aux établissements.

Pour aller plus loin, un module de formation d'une journée est proposé depuis début 2019 aux établissements de santé permettant de renforcer les connaissances du personnel hospitalier à partir des enseignements de l'étude de l'ARS, des préconisations du Centre National du Bruit (CNB), notamment dans son avis du 10 décembre 2014 et des connaissances médicales. La formation, assurée par le Centre d'information sur le bruit (CidB), aborde des notions d'acoustique et de physique du son, les effets du bruit sur la santé, particulièrement pour les prématurés, la réglementation et les travaux nationaux. Un atelier participatif sur les mesures potentielles de réduction de ces nuisances complète ce programme et amène les participants à proposer des solutions envisageables à leur situation concernant

l'aménagement et les matériaux, les équipements et l'organisation, ainsi que le fonctionnement du service. Ses formations sont dispensées au sein même des établissements pour le personnel hospitalier concerné (médecins, sages-femmes, infirmières, puéricultrices, aides-soignants... mais aussi le personnel des directions travaux/achats, ergonomes, ingénieurs biomédicaux... intervenant sur l'organisation du service de néonatalogie). Cette formation est destinée en priorité aux quinze maternités de type III franciliennes.

Pour 2019, la formation a été programmée dans huit établissements répartis dans 6 départements. En raison des grèves dans les transports de l'hiver 2019-2020, trois formations ont été reportées début 2020.



18^e ÉDITION DÉCIBEL D'OR

Les premiers retours des établissements ayant suivi la formation sont positifs et permettent de faire évoluer le format de la journée pour mieux prendre en compte les besoins des professionnels.

Enfin, l'ARS a proposé, à titre expérimental, une action d'accompagnement d'un de ces établissements, actuellement en restructuration de son service de réanimation néonatale et néonatalogie pour lui permettre, grâce à l'intervention en phase projet d'un expert acousticien, de faire les choix les plus pertinents pour limiter l'exposition des nouveau-nés à des niveaux sonores élevés.

L'ARS a reçu le Décibel d'Or en 2019, récompensant ainsi cette action de prévention des risques auditifs pour les nouveau-nés dans les services de néonatalogie dans toutes ses dimensions (étude acoustique, documents de sensibilisation et de communication, formation).

Créé par le CNB, le concours du Décibel d'Or consacre les industriels, élus, enseignants, concepteurs, représentants d'associations, chercheurs, Français et Européens, ayant fait preuve de réalisations significatives, innovantes ou remarquables dans le domaine de l'amélioration de l'environnement sonore.

PERSPECTIVES :

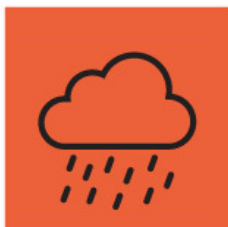
Les formations des établissements de santé se poursuivent en 2020, avec le projet de développer un module complémentaire en e-learning pour sensibiliser un plus grand nombre de professionnels des établissements de santé et les nouveaux arrivants.



Pour en savoir plus

Néonatalité, étude de l'environnement sonore dans des maternités d'Île-de-France : <https://bit.ly/prse3idf41a> ; Décibels d'Or, l'ARS lauréate pour la réduction des nuisances sonores dans les services de néonatalité : <https://bit.ly/prse3idf41b> ; Décibel d'Or, palmarès 2019, ARS IDF : <https://bit.ly/prse3idf41c>

RETARD



• **SOUS-ACTION 3** •
Informer le grand public
et promouvoir le dépistage
du saturnisme infantile



Cette sous-action n'a pas pu être lancée comme prévu dès 2018.

En 2019, l'actualité a été marquée par l'incendie de la cathédrale Notre-Dame-de-Paris le 15 avril. Cet événement a mobilisé pendant plusieurs mois les services de la Ville de Paris, le laboratoire central de la Préfecture de Police et l'ARS pour documenter l'exposition environnementale des enfants dans les lieux qu'ils fréquentent, exposés aux dépôts de particules de plomb transportées par le panache de fumée.

Des actions de dépistage des enfants ont été organisées dans les arrondissements concernés par les dépôts de plomb. La sensibilisation des médecins menée parallèlement a mis en évidence un besoin de renforcer la connaissance du corps médical sur les différentes sources d'exposition environnementale du plomb et sur les actions de diagnostic et de suivi des enfants dépistés.

Le Centre antipoison a donc été mandaté dans le cadre du PRSE 3 en novembre 2019 pour préparer un projet de module de formation destiné aux médecins, reconnu programme de développement professionnel continu (DPC). Le module, en e-learning, devrait être testé en 2020.

PERSPECTIVES :

La formation en ligne sera finalisée par le Centre antipoison au cours de l'année 2020 et fera l'objet d'un premier test pour en valider le contenu et le rendre disponible au DPC des médecins.

Par ailleurs, un état des lieux des situations d'exposition environnementale au plomb sera mené pour identifier les populations les plus à risque d'exposition et définir les actions de prévention à mettre en œuvre, auprès de ces populations et des professionnels de santé.



Pour en savoir plus

Suites de l'incendie de Notre-Dame-de-Paris : <https://bit.ly/prse3idf41d>

INDICATEURS : PRÉCISIONS

[G411] Prévenir les risques d'exposition environnementale chez les femmes enceintes et les enfants

- 1. **[RÉALISÉ]** Conventionner avec deux établissements de santé pour l'expérimentation des consultations REPROTOXIF 15 %
- 2. Réaliser le bilan de l'expérimentation REPROTOXIF 15 %
- 3. **[RÉALISÉ]** Sélectionner des projets dans le cadre du premier appel à projets PRSE 3 portant sur des actions de prévention des expositions environnementales des enfants et de la femme enceinte 20 %
- 4. Réaliser le bilan des projets sélectionnés afin d'identifier les actions les plus efficaces afin de préparer le cahier des charges d'un appel à projets spécifique « prévention des expositions environnementales de la femme enceinte et du jeune enfant » 15 %
- 5. Organiser l'appel à projet « prévention des expositions environnementales de la femme enceinte et du jeune enfant » 20 %
- 6. Évaluer les actions menées dans le cadre de cet appel à projets afin de définir une stratégie de prévention pérenne 15 %

[G412] Améliorer l'environnement sonore des nouveau-nés prématurés

- 1. **[RÉALISÉ]** Élaborer un kit d'information (affiches et plaquettes) destiné aux établissements de santé disposant d'une maternité 25 %
- 2. **[RÉALISÉ]** Définir un programme de formation destiné aux professionnels des services de réanimation néonatale et/ou néonatalogie 10 %
- 3. Réaliser des sessions de formations 30 %
- 4. Suivre l'aménagement d'un nouveau service de réanimation néonatale 20 %
- 5. Effectuer un retour d'expérience sur les différentes actions 15 %

[G413] Informer le grand public et promouvoir le dépistage du saturnisme infantile

- 1. Identifier les territoires présentant un déficit de dépistage de plombémie..... 10 %
- 2. Élaborer une stratégie d'information et de sensibilisation des prescripteurs en zone à déficit de dépistage 20 %
- 3. Réaliser les actions d'information des prescripteurs..... 20 %
- 4. Lancer une expérimentation sur un territoire déficitaire en dépistage visant à intégrer systématiquement la recherche d'éventuelles expositions au plomb lors d'une consultation de suivi de grossesse 50 %

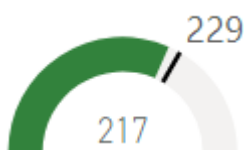
[R41a] Nombre de consultations réalisées par les services impliqués dans le dispositif REPROTOXIF par rapport à celui attendu. 235 consultations menées jusqu'à fin 2019 (132 au CHIC + 103 au CAPTV).

[S412a] Nombre d'établissements dont le service de réanimation néonatale et/ou néonatalogie a fait l'objet d'une action de formation parmi ceux envisagés. Nombre attendu : 8 pour 2019 et 7 pour les autres années. 3 formations programmées en 2019 ont dû être décalées au 1^{er} trimestre 2020 du fait des grèves dans les transports.

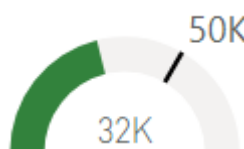


Indicateurs de résultat

Nombre d'établissements ayant organisé des actions de sensibilisation de leurs élèves au cours de la période du PRSE 3 parmi l'ensemble des collèges d'Île-de-France [R42a]



Nombre d'élèves (écoles primaires, collèges, lycées) ayant suivi une action de sensibilisation au cours de la période du PRSE 3 par rapport à celui prévu [R42b]



RAPPEL

Objectifs :

L'objectif principal est de faire évoluer les habitudes d'écoute et de pratique de la musique des jeunes franciliens afin de réduire les comportements à risque pour leur santé auditive.

Les objectifs opérationnels associés sont les suivants :

- Cartographier les acteurs, outils et actions de prévention existants en Île-de-France ;
- Promouvoir un recueil des données de comportement et de pratiques disponibles ;
- Renforcer la coordination des acteurs, notamment les acteurs de la santé et de l'enseignement de la musique, de manière à améliorer la cohérence, l'efficacité, la couverture régionale et la visibilité des actions menées dans le domaine ;
- Agir par des actions de formation de relais et de prévention auprès des publics plus vulnérables du fait de leur environnement quotidien (élèves en lycée professionnel, apprentis, musiciens) ou de leur âge (enfants en école primaire, pré-adolescents et adolescents).

Sous-actions :

1. Cartographier les actions de prévention des nuisances sonores ;
2. Recueillir les habitudes et les pratiques d'écoute musicale des jeunes ;
3. Organiser le réseau des acteurs de prévention des nuisances sonores ;
4. Informer et former des relais pour la prévention auprès des jeunes ;
5. Mener des interventions de prévention destinées aux jeunes.

Pilote : ARS

Principaux partenaires : Réseau des Musiques Actuelles d'Île-de-France (Le RIF), Centre d'information sur le bruit (CidB), Bruitparif



Pour en savoir plus

Action 4.2 : <https://bit.ly/prse3idf42> ;

ARS : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/> ; Le RIF : <https://www.lerif.org/> ;

CidB : <https://www.bruit.fr/> ; Bruitparif : <https://www.bruitparif.fr/>

DANS LES TEMPS



• SOUS-ACTION 1 •

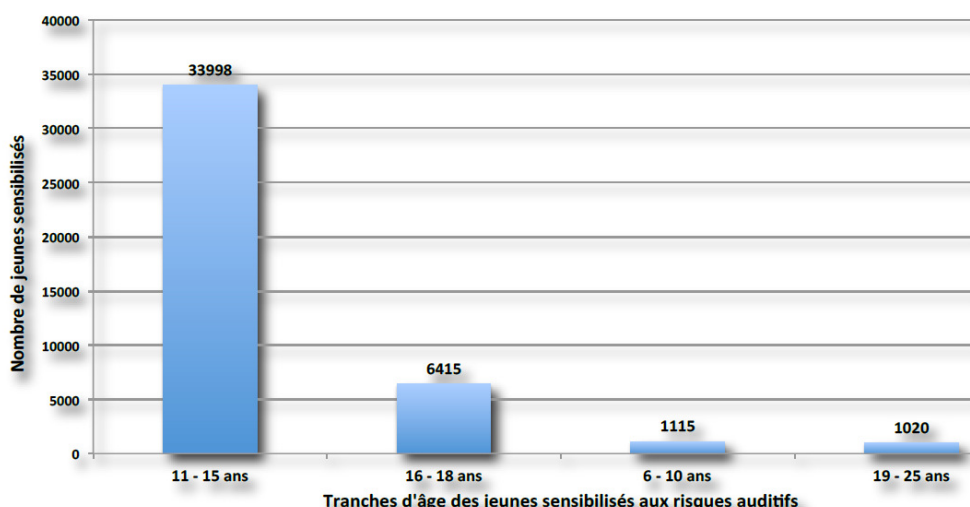
Cartographier les actions de prévention
des nuisances sonores



Le CidB, accompagné par Le RIF, a piloté cette sous-action dont l'objectif était d'identifier les actions de sensibilisation menées par divers opérateurs auprès des jeunes (concerts pédagogiques, conférences, expositions, ateliers, dépistages auditifs...) sur le territoire francilien. Après avoir défini le cadre de l'enquête, le recensement a porté sur les actions de prévention existantes, en sollicitant les nombreux acteurs pouvant intervenir : associatifs, institutionnels, de la santé, de l'éducation, de l'environnement, de la musique et du réseau scientifique. L'enquête, organisée sous forme d'un questionnaire à remplir par les acteurs, a été relayée par différents canaux (lettres mensuelles du CidB et du RIF, sites internet de l'ARS et du CidB, réseaux sociaux). Elle s'est déroulée de janvier à mars 2018. Les questionnaires ont fait l'objet d'une analyse au cours du 2^{ème} trimestre 2018. À l'échelle de la région, ont ainsi été recensés au cours de la période d'étude (s'étendant de juin 2015 à septembre 2017) 334 actions relatives aux risques auditifs destinées aux jeunes. Ces actions étaient portées par 196 opérateurs différents, majoritairement des établissements scolaires, suivi par les collectivités locales, les associations et les salles de musiques actuelles. Trois départements totalisent environ la moitié des actions recensées : la Seine-Saint-Denis (64), Paris (53) et les Hauts-de-Seine (49). 58 000 jeunes ont pu bénéficier d'une sensibilisation sur les risques auditifs durant cette période, cela représente 1,9 % des jeunes (de 6 à 24 ans) en Île-de-France.

L'enquête a permis d'identifier de nombreuses initiatives locales mais ne peut conclure au recensement exhaustif des actions et acteurs. Néanmoins, le bilan réalisé par le CidB et remis en juin 2018 à l'ARS, a permis de faire ressortir deux points :

- Une offre très réduite d'actions de prévention sur les risques auditifs à destination des élèves d'école primaire,
- Une connaissance insuffisante de la part des acteurs franciliens des outils de prévention sur les risques auditifs existants, mobilisables pour leurs actions.



Nombre de jeunes sensibilisés aux risques auditifs par classes d'âge (juin 2015-sept. 2017)

Le pilotage de la sous-action par le CidB, en charge de l'information sur le bruit, est un atout en raison de son réseau bien établi de correspondants au sein du territoire francilien, et bien au-delà. Cela a permis de toucher de nombreux acteurs, même si tous n'ont certainement pas répondu au questionnaire. Les initiatives très locales ont pu ne pas être bien identifiées malgré la diffusion de l'enquête par différents canaux.

PERSPECTIVES :

Les résultats de l'étude réalisée conduisent à poursuivre les projets suivants :

- La définition, dans le cadre de la sous-action 5, en 2020, d'un cahier des charges pour préparer le cadre d'interventions pédagogiques et de sensibilisation auprès du public des élèves de l'école primaire. Ce projet devrait aboutir à l'organisation d'un appel à projets pour trouver des opérateurs en capacité de mettre en œuvre ces actions en 2021.
- La réalisation en 2020-2021, du recensement des outils de prévention disponibles afin de les faire connaître aux acteurs franciliens (mise à disposition des membres du réseau ÎSÉE à envisager).



Pour en savoir plus

Recensement des actions de prévention du risque auditif à l'attention des jeunes franciliens : <https://bit.ly/prse3idf42a>

DANS LES TEMPS



• **SOUS-ACTION 2** •
Recueillir les habitudes
et les pratiques d'écoute musicale
des jeunes



Le CidB, Le RIF et Bruitparif ont conçu chacun des questionnaires d'autoévaluation des pratiques d'écoute de la musique qu'ils soumettent aux publics jeunes, depuis plusieurs années, avant leurs interventions de sensibilisation. Afin d'assurer un recueil plus large et de pouvoir exploiter ces données à l'échelle régionale, un groupe de travail PRSE 3 s'est monté entre l'ARS et les 3 partenaires pour définir un questionnaire commun et organiser le traitement des réponses obtenues. Le questionnaire a été élaboré au cours de l'année scolaire 2017-2018 et a été intégré dans les outils de sensibilisation des 3 partenaires fin 2018. A partir de janvier 2019, Bruitparif, le CidB et Le RIF ont commencé à collecter les réponses des questionnaires. En juin 2019, les trois bases de données des partenaires ont été fusionnées. Une première exploitation des résultats a été possible durant l'été 2019. Un premier bilan des pratiques de l'écoute de musique a pu ainsi être réalisé portant uniquement sur la population des collégiens. Après tri, ce sont 2233 questionnaires qui ont pu être analysés, montrant notamment que les pratiques d'écoute au casque ou avec écouteurs ne sont pas marginales. Ainsi, 90 % des jeunes ont une écoute nomade de la musique sur une durée et un niveau sonore d'écoute qui augmentent significativement avec l'âge. Les jeunes qui écoutent la musique sur de longues périodes sont aussi ceux qui l'écoutent le plus fort. Un tiers des collégiens a déjà connu des symptômes après une écoute de musique à niveau élevé (acouphènes, pertes auditives, hyperacousie), le plus souvent réversibles.

Un travail important a été réalisé par les trois partenaires pour définir un socle commun de questions selon les modalités d'intervention propre à chaque partenaire. Cette initiative, adoptée par les 3 partenaires, a permis de recueillir puis de réaliser un traitement des données sur un échantillon de plusieurs milliers d'élèves, ce qui n'avait jamais pu être fait jusqu'ici en Île-de-France. Le travail de collecte et de traitement des données en fin d'année scolaire est ainsi facilité et reconductible sans difficulté. Les limites identifiées sont l'absence, actuellement, de traitement automatique des incohérences des réponses fournies par les élèves, ce qui nécessite d'exclure manuellement les questionnaires non pertinents.

Les 3 partenaires partagent une même culture de l'évaluation de leurs actions de prévention, ce qui a facilité la mise en commun de leurs questionnaires d'autoévaluation.

PERSPECTIVES :

Ce premier bilan fera l'objet d'une publication sous forme d'une synthèse des résultats (format à définir) afin d'être diffusée à l'ensemble des collèges via les rectorats, en l'accompagnant de la présentation des offres pédagogiques disponibles de sensibilisation au risque auditif. À la fin de l'année scolaire 2019-2020, une évaluation du questionnaire sera réalisée pour identifier les éventuelles questions à reformuler ou à ajouter. Un bilan étendu aux lycéens sera réalisé lors des prochaines années scolaires.

DANS LES TEMPS



• SOUS-ACTION 3 •

Organiser le réseau des acteurs
de prévention des nuisances sonores



Cette sous-action, pilotée par l'ARS, a été initiée fin 2019, suite à la constitution du réseau ÎSÉE. Aujourd'hui, plusieurs acteurs franciliens agissant dans le domaine de la prévention du risque auditif sont devenus membres du réseau : le CidB, Bruitparif, Le RIF, le CODES 93, Audition Solidarité et Avenir Santé.

La dynamique créée par la constitution du réseau ÎSÉE (cf. action 1.3) en juin 2019 a permis à plusieurs acteurs de la prévention sur les risques auditifs d'intégrer le réseau, de leur propre initiative.

Pour l'instant, l'adhésion au réseau ÎSÉE n'a pas été proposée à l'ensemble des acteurs de prévention, ce qui sera organisé au cours de l'année 2020. Par ailleurs, les premières priorités d'action du réseau ÎSÉE n'ont pas porté sur la prévention des risques auditifs, ce qui explique pour l'instant l'absence de groupe projet sur ce sujet. Enfin, la mission de préfiguration d'actions d'éducation à la santé environnementale, dans laquelle pourrait s'inscrire la thématique « bruit » n'est lancée que depuis décembre 2019.

PERSPECTIVES :

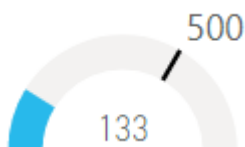
Les prochaines phases seront, en 2020, la création d'un premier groupe d'échanges sur la thématique de la prévention des risques auditifs et l'organisation d'un travail collectif dans le cadre du réseau ÎSÉE, sur la plateforme web collaborative, ceci en mettant en place un premier rendez-vous avec les acteurs susceptibles d'être intéressés. Les projets envisagés en conclusion de la sous-action 1 (constituer un cahier des charges pour des interventions ciblées vers les enfants en écoles primaires) pourront être le sujet de ce travail collectif, et pourraient en outre s'inscrire dans la préfiguration de mise en place d'action d'éducation en santé-environnement menée par GRAINE, dans le cadre de la sous-action 2 de l'action 1.3.

DANS LES TEMPS

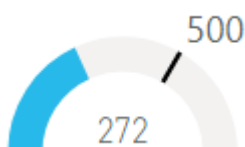


Indicateurs d'avancement ciblé

Nombre d'enseignants ayant suivi une formation par rapport à celui prévu [S424a]

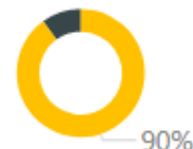


Nombre d'infirmiers scolaires ayant suivi une formation par rapport à celui prévu [S424b]



• SOUS-ACTION 4 •

Informer et former des relais pour la prévention auprès des jeunes



Le RIF, Bruitparif et le CidB pilotent cette sous-action et ont développé chacun des modules de formation à destination des enseignants et/ou des infirmiers scolaires et assurent chaque année des sessions spécifiques ou en amont des actions de sensibilisation dans les établissements scolaires. Ces modules de formation sont inscrits dans les plans académiques de formation, donc accessibles à l'ensemble des enseignants et infirmiers scolaires qui les sollicitent.

Sur les formations réalisées par le CidB, les retours sont très positifs : diversité des entrées possibles pour intéresser les élèves, des outils pédagogiques intéressants à mettre à leur disposition et la possibilité pour les infirmiers de l'éducation nationale de mener des collaborations avec les enseignants sur cette thématique des risques auditifs.

L'importante demande des infirmiers de l'éducation nationale de mettre à jour leurs connaissances sur les effets du bruit sur la santé et les moyens d'action pour limiter ces effets constitue une opportunité pour agir. Au-delà, néanmoins, l'absence de prise en compte des effets du bruit comme un réel enjeu de santé publique nécessite un travail de conviction des acteurs de terrain.

PERSPECTIVES :

L'action se poursuit au cours des deux années scolaires 2019-2020 et 2020-2021, avec l'objectif d'atteindre 500 enseignants et 500 infirmiers scolaires formés au cours du PRSE 3.

DANS LES TEMPS

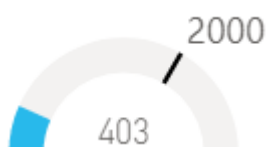


Indicateurs d'avancement ciblé

Nombre d'élèves du secondaire (collèges et lycées) ayant suivi une action de sensibilisation par rapport à celui prévu [S425a]



Nombre d'élèves du primaire ayant suivi une action de sensibilisation par rapport à celui prévu [S425b]



• SOUS-ACTION 5 • Mener des interventions de prévention destinées aux jeunes



Le RIF, Bruitparif et le CidB développent chacun des actions de prévention à destination des publics jeunes en milieu scolaire sur l'ensemble du territoire francilien. Ces actions sont déployées chaque année scolaire (avec une concentration des actions entre novembre et avril). Ce sont chaque année plus de 10 000 élèves qui bénéficient en Île-de-France des interventions en milieu scolaire proposées par les 3 partenaires. Des disparités territoriales apparaissent en termes d'offres d'actions qui doivent faire l'objet d'un rééquilibrage au cours des 2 prochaines années scolaires, en organisant des actions de communication auprès des rectorats, des conseils départementaux et des acteurs locaux. Les principales actions visent actuellement les collégiens et les lycéens.

Peu d'actions sont actuellement menées vers les élèves d'écoles primaires alors que les nouvelles pratiques d'écoute au casque (vidéos en streaming, jeux vidéo en ligne) conduisent à des expositions aux niveaux sonores élevés de plus en plus jeune. À noter : d'autres acteurs associés au PRSE 3, notamment au travers de l'appel à projets PRSE 3 mené en 2018, assurent des actions de prévention auprès des publics jeunes. On peut citer notamment :

- Le CODES 93 auprès de jeunes en difficulté de Seine-Saint-Denis, dans un objectif qu'ils deviennent des relais de sensibilisation auprès des étudiants du 93,
- Avenir Santé, intervenant sur des événements festifs (festivals, soirées étudiantes) auprès principalement du public 18-25 ans,
- Audition Solidarité, intervenant dans les conservatoires de musique auprès des élèves et des professeurs de musique.

PERSPECTIVES :

Le constat de manque d'offre d'action de prévention pour ce public (sous-action 1) conduit donc Le RIF, Bruitparif et le CidB à préparer un cahier des charges pour développer une offre complète d'actions de prévention à l'attention du public des écoles primaires (élèves, enseignants, équipe encadrante, parents) afin de déboucher sur un appel à projets pour identifier des acteurs en capacité de monter et de proposer des offres d'action adaptées aux écoles. Un travail de rééquilibrage de l'offre d'actions de prévention doit être mené au cours des 2 prochaines années, en mobilisant les rectorats, les conseils départementaux et les autres acteurs locaux pour faire connaître l'offre et la déployer dans les territoires encore peu mobilisés, notamment via la transmission de la note de 4 pages prévue auprès des acteurs de l'éducation nationale pour rendre compte des données d'écoute et de pratique de la musique des collégiens.

INDICATEURS : PRÉCISIONS

[G421] Cartographier les actions de prévention des nuisances sonores

- 1. **[RÉALISÉ]** Définir le modèle de fiche de recensement des actions 10 %
- 2. **[RÉALISÉ]** Identifier les acteurs 10 %
- 3. **[RÉALISÉ]** Prendre contact avec les acteurs, recueillir les fiches 20 %
- 4. **[RÉALISÉ]** Réaliser une analyse territorialisée des fiches 20 %
- 5. **[RÉALISÉ]** Compiler les données collectées 20 %
- 6. Actualiser le bilan des outils utilisés/existants 20 %

[G422] Recueillir les habitudes et les pratiques d'écoute musicale des jeunes

- 1. **[RÉALISÉ]** Définir des questions communes 20 %
- 2. **[RÉALISÉ]** Définir des modalités d'intégration des questions communes dans les questionnaires existants des partenaires et de leur exploitation 15 %
- 3. **[RÉALISÉ]** Définir des modalités et un format de transmission au CidB des données recueillies 15 %
- 4. **[RÉALISÉ]** Traiter les données de l'année scolaire 2018-2019 10 %
- 5. Traiter les données de l'année scolaire 2019-2020 10 %
- 6. Traiter les données de l'année scolaire 2020-2021 10 %
- 7. Réaliser un bilan final à partir des données recueillies entre 2018 et 2021 20 %

[G423] Organiser le réseau des acteurs de prévention des nuisances sonores

- 1. **[RÉALISÉ]** Proposer aux acteurs régionaux d'intégrer le réseau ressource santé environnement 10 %
- 2. Organiser un forum d'échange sur le réseau dédié aux actions portées par les acteurs régionaux de prévention du risque auditif 20 %
- 3. Porter un projet issu des échanges menés par les acteurs dans le cadre du réseau 70 %

[G424] Informier et former des relais pour la prévention auprès des jeunes

- 1. **[RÉALISÉ]** Définir des modules de formation sur les risques liés aux niveaux sonores élevés pour les enseignants (primaire, collège, lycée) et des infirmiers de l'Education nationale 50 %
- 2. **[RÉALISÉ]** Intégrer ces modules dans le plan académique de formation 10 %
- 3. **[RÉALISÉ]** Réaliser des formations destinées aux enseignants et aux infirmiers de l'éducation Nationale au cours de l'année scolaire 2017-2018 10 %
- 4. **[RÉALISÉ]** Réaliser des formations destinées aux enseignants et aux infirmiers de l'éducation Nationale au cours de l'année scolaire 2018-2019 10 %
- 5. **[RÉALISÉ]** Réaliser des formations destinées aux enseignants et aux infirmiers de l'éducation Nationale au cours de l'année scolaire 2019-2020 10 %
- 6. Réaliser des formations destinées aux enseignants et aux infirmiers de l'éducation Nationale au cours de l'année scolaire 2020-2021 10 %

[G425] Mener des interventions de prévention destinées aux jeunes

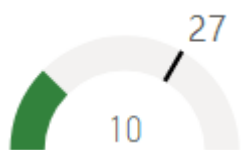
1. **[RÉALISÉ]** Assurer les actions destinées aux collégiens et lycéens au cours de l'année scolaire 2017-2018 10 %
2. **[RÉALISÉ]** Assurer les actions destinées aux collégiens et lycéens au cours de l'année scolaire 2018-2019 10 %
3. Assurer les actions destinées aux collégiens et lycéens au cours de l'année scolaire 2019-2020 10 %
4. Assurer les actions destinées aux collégiens et lycéens au cours de l'année scolaire 2020-2021 10 %
5. Préparer le cahier des charges pour le développement des actions destinées au public des écoles primaires 30 %
6. Lancer un appel à projets pour répondre au cahier des charges des actions destinées au public des écoles primaires 15 %
7. Mener une première expérimentation d'actions destinées au public des écoles primaires 15 %

[R42a] Nombre d'établissements ayant organisé des actions de sensibilisation de leurs élèves au cours de la période du PRSE 3 parmi l'ensemble des collèges d'Île-de-France. L'objectif cible de 229 correspond à 20 % des 1146 établissements franciliens.

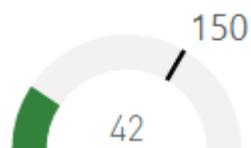


Indicateurs de résultat

Nombre de services ayant intégré dans leur programme d'éducation thérapeutique du patient dédié à l'asthme un atelier « environnement » parmi ceux ayant suivi le module de formation [R43a]



Nombre d'interventions réalisées à domicile par des conseillers en environnement intérieur dans le cadre du soutien permis par le PRSE 3 par rapport à celui prévu [R43b]



RAPPEL

Objectifs :

L'objectif principal est de mieux maîtriser les facteurs environnementaux pour prévenir l'asthme et les allergies en Île-de-France.

À cette fin, les objectifs opérationnels de l'action sont les suivants :

- Renforcer le système d'alerte pour la prévention des pollinoses, afin 1) d'apporter la meilleure information possible aux personnes allergiques dans le but de leur permettre de gérer au mieux leur maladie et 2) de réduire les sources de pollens allergisants par une communication ciblée ;
- Structurer et harmoniser les pratiques portant sur la dimension « environnement » dans les programmes d'ETP (éducation thérapeutique du patient) des patients asthmatiques pour une meilleure information de l'influence de la qualité de l'air intérieur (QAI) sur leur pathologie ;
- Informer et sensibiliser les professionnels de santé à la QAI afin d'en faire des acteurs clés dans la diffusion des bonnes pratiques permettant de diminuer les expositions des personnes asthmatiques et/ou allergiques aux polluants de l'air intérieur présents dans l'habitat ;
- Mettre en place un réseau de conseillers en environnement intérieur (CMEI) afin de renforcer les actions d'amélioration de l'environnement intérieur pour les patients asthmatiques et/ou allergiques sujets à un mauvais contrôle de leur pathologie.

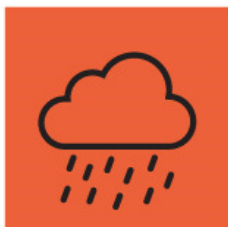
Sous-actions :

1. Renforcer le système d'alerte pour la prévention des pollinoses ;
2. Intégrer la santé environnement dans l'éducation thérapeutique du patient ;
3. Informer et sensibiliser les professionnels de santé sur la qualité de l'air intérieur ;
4. Structurer un réseau régional des conseillers en environnement intérieur.

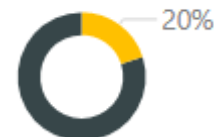
Pilote : ARS

 **Pour en savoir plus**
Action 4.3 : <https://bit.ly/prse3idf43> ;
ARS : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/>

RETARD



• SOUS-ACTION 1 •
Renforcer le système d'alerte
pour la prévention des pollinoses



La sous-action 1 fait intervenir plusieurs partenaires : Airparif, la FREDON IDF, le RNSA et la Ville de Paris afin de renforcer le système d'alerte pour la prévention des pollinoses, en développant des méthodes de surveillance complémentaires.

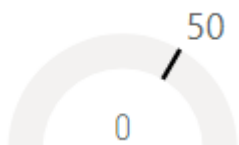
Le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA) dispose depuis de nombreuses années d'un réseau de capteurs sur l'ensemble de la France avec des partenaires locaux en charge d'assurer le comptage et l'identification des pollens à une fréquence hebdomadaire. En Île-de-France, 5 capteurs sont actuellement installés, permettant au RNSA de produire un bulletin hebdomadaire du risque pollinique. Airparif a amélioré la visibilité des informations issues de ce bulletin sur son site Internet et les réseaux sociaux. La Ville de Paris, quant à elle, souhaite créer un jardin pollinarium, permettant d'observer les stades de floraison de différentes espèces dont les pollens sont allergisants afin de mieux renseigner sur les risques allergiques les populations concernées.

En 2018, le RNSA a installé un nouveau type de capteur de pollen, dans le cadre d'une expérimentation menée en collaboration avec l'Institut Pasteur, la Ville de Paris et l'ARS. Ce capteur permet de différencier et comptabiliser les grains de pollens en temps réel, sans intervention humaine. Installé fin 2018, à proximité d'un capteur classique (relevé hebdomadaire avec comptage et identification manuelle des pollens captés), le capteur en temps réel a été testé pendant toute la saison pollinique 2019 afin de comparer les résultats obtenus avec le capteur classique, assurer les réglages nécessaires pour qu'il « apprenne » à identifier les différents types de pollens parisiens. Les premiers résultats sont positifs avec une bonne cohérence des résultats entre les deux types de capteurs. Un bilan de cette première année d'expérimentation est en cours d'élaboration. L'expérimentation se poursuit sur la saison pollinique 2020 avec l'objectif de définir, en lien avec les autres acteurs, les modalités de production d'un bulletin d'information pollinique quotidien.

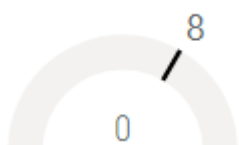
Airparif a mené en 2018 une étude de faisabilité d'adaptation du dispositif Pollin'air développé en région Grand Est pour renforcer la surveillance des pollens. Le rapport d'étude conclut que le dispositif Pollin'air est transposable à l'Île-de-France. Ce dispositif est construit à partir d'un réseau de personnes sentinelles, amateurs et professionnels, réparties sur l'ensemble du territoire, qui observent les stades de floraison de différentes espèces végétales allergènes, et renseignent régulièrement une application web accessible aux personnes allergiques et aux professionnels de santé. La déclinaison de l'outil Pollin'air à l'échelle de l'Île-de-France n'est pas opérationnelle à ce jour. Les aspects techniques permettant son ouverture pour la région sont réalisés (commande auprès du prestataire passée en août 2019). De plus, les plantes à observer ont été définies au regard à la fois de leur présence en Île-de-France et de leur potentiel allergisant. La phase de recrutement des sentinelles est prévue à compter de 2020. Différentes cibles ont été définies : grand public (via les réseaux sociaux et le site internet d'Airparif et de la FREDON), professionnels du végétal (botanistes, parcs régionaux et nationaux, espaces verts, etc.), professionnels de santé (relai de l'information sur un public potentiellement concerné : allergologues, pneumologues, etc.), collectivités (selon les opportunités).

Indicateurs d'avancement ciblé

Nombre de contributeurs au dispositif Pollin'air recrutés au cours du PRSE 3 par rapport à celui attendu [S431a]



Nombre de départements franciliens disposant d'au moins 1 contributeur au dispositif Pollin'air [S431b]



En 2018 et 2019, la Ville de Paris a défini son projet de pollinarium afin de choisir son lieu d'implantation, l'équipe qui en assurera la création et l'entretien régulier, la sélection des végétaux à observer, les missions d'observation et le projet pédagogique qui doit accompagner sa création. L'Association Française des Pollinariums Sentinelles (AFPS) accompagne la Ville de Paris pour concrétiser son projet.

Les travaux menés en 2018 et 2019 constituent une étape préalable et indispensable pour améliorer, à l'avenir, l'information mise à disposition des professionnels de santé et du grand public afin qu'elle soit plus précise, plus réactive et plus facile d'accès.

L'étape suivante doit désormais permettre de concrétiser les choix des modalités de surveillance, de valider, d'assurer la cohérence entre les dispositifs et partager entre acteurs les données acquises avec des nouveaux moyens de surveillance, et enfin de permettre le développement d'un ou plusieurs outils de communication répondant à ces exigences de fiabilité, de réactivité et d'accessibilité pour les personnes allergiques et les professionnels de santé.

Les nouvelles modalités de surveillance visant à renforcer le dispositif actuel nécessitent des investissements financiers pour être développées et pérennisées dans le temps.

Le succès de cette action repose aujourd'hui sur la mise en place d'un plan d'action associé à un plan de financement pluriannuel.

PERSPECTIVES :

En 2020, le RNSA va plus particulièrement mettre l'accent sur le développement d'un bulletin d'information pollinique quotidien : modalités d'acquisition, traitement et transmission des données journalières nécessaires à la confection du bulletin quotidien, préparation et validation du modèle de bulletin et médias utilisés pour sa diffusion. De plus, le RNSA, en lien avec les autres acteurs, initiera un travail d'élaboration d'un cahier des charges pour développer une application smartphone accessible à l'ensemble de la population afin de faciliter l'accès à l'information de surveillance des pollens allergènes.

Fin 2020, à l'issue de la deuxième année d'expérimentation du capteur en temps réel, l'évolution du dispositif actuel de surveillance sera examinée pour intégrer les capteurs en temps réel.

Airparif va poursuivre en 2020 et 2021 la construction du réseau Pollin'air, d'une part, en finalisant l'adaptation technique de la plateforme web Pollin'air pour le territoire francilien, d'autre part en lançant le recrutement des sentinelles bénévoles (élaboration de la stratégie de communication pour promouvoir Pollin'air, définition et animation du réseau de partenaires) en partenariat avec la FREDON IDF.

En 2020, la Ville de Paris va créer son pollinarium, avec l'appui des experts de l'AFPS, et réaliser une première année de test de suivi des différentes plantes allergisantes. En 2021, en fonction du résultat de ce test, les données de suivi des floraisons pourront alors être utilisées pour la construction de l'information au public.



Pour en savoir plus

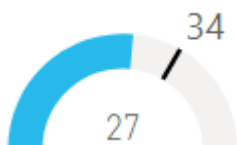
Mise en place d'un capteur en temps réel à Paris sur le toit de l'Institut Pasteur dans le cadre du PRSE 3 : <https://bit.ly/prse3idf43b>

DANS LES TEMPS



Indicateur d'avancement ciblé

Nombre de programmes d'éducation thérapeutique du patient dédiés à l'asthme dont au moins un intervenant a bénéficié de la formation « santé environnement / qualité de l'air intérieur » parmi ceux existants [S432a]



• SOUS-ACTION 2 •

Intégrer la santé environnement dans l'éducation thérapeutique du patient



Dans le cadre de cette sous-action, des recommandations pour l'intégration d'un atelier environnement dans les programmes d'éducation thérapeutique du patient (ETP) dédiés à l'asthme ont d'abord été élaborées, dans des versions spécifiques pour les programmes à destination des enfants et des adultes.

Ces recommandations ont été diffusées aux équipes porteuses de l'ensemble des programmes d'ETP-asthme de la région.

Dans un deuxième temps, une formation à destination des intervenants de ces programmes a été assurée (au sein des équipes ne disposant pas d'un conseiller médical en environnement intérieur). Parmi les 34 équipes invitées, 27 ont pu voir au moins l'un de leurs intervenants formés, ce qui constitue une réussite.

Par la suite, un jeu pédagogique « Dépollul'Air » de sensibilisation aux enjeux de la qualité de l'air intérieur a été acquis par l'ARS et adressé aux équipes porteuses des programmes intéressés : 15 équipes dont 14 assurant un programme à destination des enfants.

Début 2019, une 1^{ère} évaluation a permis de montrer que l'atelier environnement avait été intégré dans le déroulé de 10 programmes sur les 27 sensibilisés, résultat pouvant être considéré encore insuffisant.

La mise en œuvre de cette sous-action bénéficie de la motivation des équipes, elle est en revanche pénalisée par leur déficit de temps pour monter un atelier environnement adapté aux besoins du public de leur programme ETP, dans un contexte de maîtrise des budgets alloués.

PERSPECTIVES :

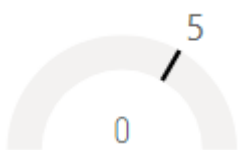
Une 2^{ème} évaluation prévue début 2020 doit porter à nouveau sur l'intégration de l'atelier environnement au sein des programmes d'ETP-asthme, mais aussi sur des éléments relatifs à l'impact identifié de cet atelier sur les publics. Elle sera réalisée par l'envoi d'un 2^{ème} questionnaire, complété d'une relance téléphonique des non-répondants de façon à obtenir un taux de réponse proche de 100 %.

DANS LES TEMPS

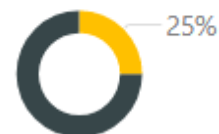


Indicateur d'avancement ciblé

Nombre de sessions de formation organisées au cours du PRSE 3 par rapport à celui prévu [S433a]



• **SOUS-ACTION 3** •
Informer et sensibiliser
les professionnels de santé
sur la qualité de l'air intérieur



L'état des lieux régional des formations existantes a été mené en 2018 et a permis d'identifier les ressources existantes en Île-de-France et différentes actions qui pourraient être développées pour améliorer la connaissance des risques sanitaires liés à la qualité de l'air intérieur et la prise en charge des effets par les médecins.

En 2018, des actions de formation ont été mises en œuvre auprès des professionnels de santé en charge de programmes d'éducation thérapeutique des patients asthmatiques ou allergiques (cf. sous-action 2).

De plus, le premier appel à projets PRSE 3, lancé en 2018 a permis de financer plusieurs actions de formation destinées aux professionnels de santé intervenant auprès des jeunes enfants et des femmes enceintes, incluant notamment les risques sanitaires liés aux polluants de l'air intérieur. Ont ainsi été financées des actions menées par Women Engage for a Common Future France (WECF : atelier Nesting à l'hôpital Trousseau), la Mutualité Française d'Île-de-France en partenariat avec l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA) pour le programme Femmes Enceintes Environnement et Santé (FEES), l'hôpital de Melun (actions de formation et de sensibilisation des professionnels de santé de l'établissement et du bassin de vie). En outre, l'appel à projets a permis de financer la création du réseau des conseillers en environnement intérieur (CMEI), porté par l'APPA, dont le déploiement s'est poursuivi en 2019 (cf. bilan de l'appel à projets).

Par ailleurs, dans le cadre du développement du réseau des acteurs en santé environnement d'Île-de-France (réseau ÎSÉE, cf. action 1.3), plusieurs actions ont été initiées en 2019 :

- Une collaboration avec l'équipe de PromoSanté IDF (centre de ressources en actions de prévention et promotion de la santé) ayant conduit à la publication en septembre 2019 d'un dossier « focus » sur la qualité de l'air intérieur. Constitué d'un article présentant la démarche de conseiller en environnement intérieur (CMEI, cf. sous-action 4), ce focus propose également une sélection de ressources en ligne disponibles au niveau national et au niveau francilien, dont le site internet www.airducation.eu qui propose différents modes de formation, dont un programme santé destiné aux professionnels de santé, et qui devrait prochainement faire l'objet d'une inscription au développement professionnel continu (DPC) pour les médecins.
- La préparation, dans le cadre d'un groupe projet du réseau, d'un kit de formation destiné aux professionnels de santé, destiné à leur fournir des outils pour identifier des situations de risque sanitaire lié à la qualité de l'air intérieur chez leurs patients et assurer la prise en charge de leurs patients, notamment via le recours à une visite au domicile par un conseiller en environnement intérieur.

Les actions entreprises en 2018 et 2019 ont permis d'identifier l'offre de formation existante et d'en développer de nouvelles formes, complétées par des actions de

sensibilisation et d'accompagnement de la prise en charge des patients, notamment via l'intervention des conseillers en environnement intérieur.

La création du réseau ÎSÉE a permis de mobiliser des acteurs agissant au niveau régional pour produire des outils opérationnels à destination notamment des professionnels de santé.

L'organisation du premier appel à projets PRSE 3 en 2018 a permis d'accompagner plusieurs initiatives de formation de professionnels de santé aux risques liés aux expositions environnementales, et notamment aux polluants de l'air intérieur.

PERSPECTIVES :

En 2020, le groupe projet du réseau ÎSÉE finalisera son kit de formation à destination des professionnels de santé. Des actions de communication devront être organisées pour valoriser ce nouvel outil, en particulier en direction des médecins généralistes et spécialistes allergologues.

Le développement de formations santé sur la qualité de l'air (extérieur et intérieur) devra être poursuivi, en cherchant à s'associer à des démarches existantes, tel Airducation.

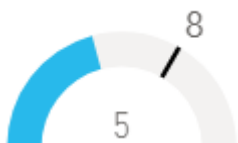
Enfin, un nouvel appel à projets PRSE 3, orienté sur la réduction des expositions environnementales du jeune enfant et de la femme enceinte, comportera un volet de formation pour les professionnels de santé dans lequel les questions de qualité de l'air intérieur seront incluses.

DANS LES TEMPS



Indicateur d'avancement ciblé

Nombre de départements franciliens où le réseau CMEI est implanté et en capacité d'intervenir pour réaliser des visites à domicile des patients [S434a]



• SOUS-ACTION 4 •
Structurer un réseau régional des conseillers en environnement intérieur



Le recours à un conseiller (médical) en environnement intérieur (CMEI) ou conseiller habitat et santé (CHS) peut s'avérer, pour un professionnel de santé, un complément appréciable pour porter son diagnostic sur les causes de maladies respiratoires (notamment l'asthme) ou allergiques de ses patients. Le CMEI/CHS, mandaté par le professionnel de santé, va ainsi réaliser un diagnostic au domicile du patient pour identifier des expositions environnementales liées au logement et son aménagement/ameublement (moisissures, composés organiques volatils, poussières...) et/ou liées aux pratiques et comportements des occupants (tabagisme, mauvais entreposage de produits d'entretien...).

La ville de Paris dispose depuis plusieurs années d'une équipe de CMEI qui intervient à la demande de médecins de l'AP-HP. La ville de Courbevoie dispose également d'une compétence CMEI au sein de son service communal d'hygiène et de santé (SCHS), intervenant uniquement sur le territoire communal.

En 2018, au travers de l'appel à projets PRSE 3, le projet de l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA) a été retenu pour constituer et animer un réseau de CMEI francilien (coordination des acteurs, faire connaître le dispositif) et intervenir, avec ses propres moyens CMEI, sur le territoire de Seine-Saint-Denis (avec notamment un cofinancement du Conseil Départemental, pour des interventions en lien avec la précarité énergétique, cf. action 4.4). Le centre hospitalier de Melun (GHSIF) a également bénéficié d'un soutien financier en 2018, reconduit en 2019 pour des interventions CMEI dans le secteur de Melun, à la suite de prescriptions de médecins de l'hôpital.

Entre mai 2018 et août 2019, l'APPA a réalisé 35 visites de domicile (28 dans le 93, 5 dans le 94, 1 dans le 92 et 1 dans le 77) tandis que le CH Melun en a réalisé 7 (toutes dans le 77).

La mise en place du réseau CMEI/CHS vise à fédérer les différents acteurs intervenant dans le domaine ou souhaitant l'investir pour définir des protocoles d'intervention harmonisés. Une première réflexion a incité le groupe à travailler sur la conception d'un formulaire de prescription commun, susceptible d'être mis à disposition des médecins, quel que soit leur département d'exercice.

La mission de l'APPA comporte également une phase importante de mobilisation des partenaires pour faire connaître le dispositif et ainsi favoriser les demandes de visite à domicile, bien adaptées aux besoins des patients et de leurs médecins.

Pour les visites, l'appel à projet du PRSE 3 a permis de donner une autre dimension à l'action initialement entreprise dans l'est parisien dans le cadre de l'expérimentation « Précarité énergétique et Santé environnementale », pilotée par le conseil départemental de Seine-Saint-Denis. Ainsi entre fin 2018 et fin 2019, 35 visites à domicile ont pu être menées dans le Val-de-Marne, la Seine-Saint-Denis et la Seine-et-Marne. Ce sont au total, 69 demandes d'intervention qui ont été traitées, dont 18 feront l'objet d'une visite en 2020).

Des collectivités territoriales expriment leur intérêt pour développer l'activité CMEI/CHS sur leur territoire, certaines s'engageant dans ce sens, en proposant à certains de leurs agents de se former au métier de CMEI/CHS.

Néanmoins, la constitution du réseau francilien est difficile et doit trouver son équilibre entre le besoin de le faire connaître aux professionnels de santé, informer les patients et le grand public, susceptibles de bénéficier de cette prestation, et assurer les visites à domicile (et tout le processus qui s'en suit : rédaction du rapport de visite adressé au médecin et au patient, suivi dans le temps du patient) avec les moyens disponibles.

Le financement de l'APPA et du GHSIF via l'appel à projets PRSE 3 a permis de déployer l'action au-delà des deux collectivités pionnières en Île-de-France, Paris et Courbevoie. Le renouvellement des financements de l'APPA et du GHSIF en 2019 par l'ARS a permis de poursuivre leur action et la renforcer sur les territoires du 93, 94 et 77.

PERSPECTIVES :

À partir de 2020, l'objectif est de couvrir, avec les moyens APPA et GHSIF l'ensemble des territoires 93, 94 et 77. Le réseau CMEI/CHS poursuit son travail d'harmonisation des pratiques et cherchera à favoriser le recrutement de nouvelles collectivités territoriales pour former des agents sur leurs territoires.

INDICATEURS : PRÉCISIONS

[G431] Renforcer le système d'alerte pour la prévention des pollinoses

- 1. **[RÉALISÉ]** Installer, à titre expérimental, un capteur de pollen en temps réel 10 %
- 2. Évaluer l'expérimentation du capteur en temps réel, à l'issue d'une première saison pollinique 10 %
- 3. Définir une stratégie d'évolution du dispositif de surveillance des pollens à l'aide des capteurs traditionnels et capteurs en temps réel 10 %
- 4. **[RÉALISÉ]** Réaliser une étude de faisabilité de la transposition de l'outil Pollin'air dans le dispositif de surveillance d'Île-de-France 10 %
- 5. Réaliser le développement informatique de l'application Pollin'air en Île-de-France 10 %
- 6. Déployer un réseau de participants bénévoles à Pollin'air 15 %
- 7. Déployer de nouvelles modalités de mise à disposition de l'information concernant la surveillance des pollens pour le grand public 15 %
- 8. Définir une stratégie d'actions de sensibilisation en définissant les priorités selon les publics visés (professionnels de santé, grand public, gestionnaires d'espaces verts, distributeurs de végétaux) 10 %
- 9. Mettre en œuvre les actions de sensibilisation définies comme prioritaire 10 %

[G432] Intégrer la santé environnement dans l'éducation thérapeutique du patient

- 1. **[RÉALISÉ]** Élaborer et diffuser des recommandations au sein d'un groupe de travail 25 %
- 2. **[RÉALISÉ]** Former les intervenants à la dimension « environnement » (3 sessions) 25 %
- 3. **[RÉALISÉ]** Évaluer la formation pour les professionnels de santé des programmes d'ETP 25 %
- 4. Évaluer la mise en œuvre d'ateliers santé environnement dans les programmes d'ETP 25 %

[G433] Informier et sensibiliser les professionnels de santé sur la qualité de l'air intérieur

- 1. **[RÉALISÉ]** Réaliser un état des lieux régional des formations existantes pour les professionnels de santé abordant la QAI 25 %
- 2. Définir un cahier des charges d'un module de formation QAI à l'attention des professionnels de santé .. 50 %
- 3. Sélectionner le ou les organismes pour mettre en œuvre le module de formation 25 %

[G434] Structurer un réseau régional des conseillers en environnement intérieur

- 1. **[RÉALISÉ]** Mettre en place un groupe projet avec les partenaires régionaux impliqués 20 %
- 2. **[RÉALISÉ]** Créer un réseau de CMEI pour l'Île-de-France 20 %
- 3. **[RÉALISÉ]** Élaborer un formulaire standardisé d'aide à la prescription CMEI pour les professionnels de santé 20 %
- 4. Élaborer des outils harmonisés pour les diagnostics à domicile 20 %
- 5. Évaluer le dispositif 20 %

[S431a] Nombre de contributeurs au dispositif Pollin'air recrutés au cours du PRSE 3 par rapport à celui attendu. Les sentinelles de Pollin'air ne pourront se déclarer qu'une fois le site ouvert en 2020.

[S432a] Nombre de programmes d'éducation thérapeutique du patient dédiés à l'asthme dont au moins un intervenant a bénéficié de la formation « santé environnement / qualité de l'air intérieur » parmi ceux existants. Un résultat correspondant à 75 % des programmes existants est jugé satisfaisant.



Critère de réussite

Réalisation d'un bilan formalisé de l'action [I44a]



RAPPEL

Objectifs :

L'objectif principal est de renforcer le repérage des ménages en situation de précarité énergétique par une meilleure prise en compte de la composante « santé ». À cette fin, l'action vise à susciter les actions innovantes favorisant le rapprochement entre les acteurs du secteur sanitaire et social d'un côté et les acteurs de l'énergie et de l'habitat de l'autre. À travers des projets concrets, l'objectif est de disposer de retours d'expérience sur les leviers d'appui au repérage et à l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique susceptibles d'être actionnés par les acteurs du secteur sanitaire et médico-social.

- Lancer un appel à projets en Seine-Saint-Denis pour le soutien de tels projets ;
- Capitaliser, valoriser et diffuser les enseignements issus des projets soutenus ;
- Étendre, dans la mesure du possible, les démarches mises en œuvre à d'autres territoires via un retour d'expérience.



La répartition de l'action en sous-actions a été redéfinie et ne correspond plus à la rédaction initiale de la fiche-action.

Sous-action unique :

Expérimenter de nouvelles formes d'intervention dans l'habitat intégrant précarité énergétique et santé des occupants.

Pilotes : Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, DRIHL



Pour en savoir plus

Action 4.4 : <https://bit.ly/prse3idf44> ; Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis : <https://seinesaintdenis.fr/> ; DRIHL : <http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

DANS LES TEMPS



• **SOUS-ACTION UNIQUE** •
Expérimenter de nouvelles formes
d'intervention dans l'habitat
intégrant précarité énergétique et santé
des occupants



Dans une démarche expérimentale, le conseil départemental de Seine-Saint-Denis a engagé en 2017, quelques mois avant l'adoption du PRSE 3, l'appel à projets « Précarité énergétique et Santé environnementale », portant des actions alliant les problématiques de précarité énergétique des logements et de santé des occupants.

Trois lauréats ont été sélectionnés (Les Compagnons Bâisseurs, APPA et SOLIHA Est Parisien). Ces trois acteurs ont également participé à l'appel à projets PRSE 3 en 2018, complétant ainsi leur action sur d'autres volets d'intervention dans l'habitat.

SOLIHA Est Parisien a créé un outil de repérage à l'attention des réseaux d'acteurs intervenant à domicile et susceptibles d'alerter sur des situations de précarité énergétique associées à des effets potentiels ou avérés sur la santé des occupants des logements. SOLIHA Est Parisien a également créé un module de formation pour permettre aux acteurs d'acquérir des notions concernant la précarité énergétique et pour l'emploi de l'outil de repérage. Afin de tester l'outil, un territoire pilote a été sélectionné : la commune de Montfermeil.

Les Compagnons Bâisseurs interviennent sous une autre approche, directement auprès des occupants de logements présentant des déperditions d'énergie, à l'aide d'un atelier itinérant (Le Bricobus) qui assure des animations en bas des immeubles pour expliquer les actions que les occupants peuvent mettre en œuvre pour réduire ces déperditions et en suivant des familles dans la réalisation de chantiers d'autoréhabilitation accompagnée.

Dans le cadre de l'appel à projets du Conseil Départemental, l'APPA devait réaliser des visites à domicile par un conseiller médical en environnement intérieur, suite au signalement par un médecin d'une personne souffrant de troubles respiratoires et soumis à une précarité énergétique, afin d'identifier les sources d'exposition aux polluants de l'air intérieur, pouvant être associées à l'usage de dispositifs de chauffage de fortune. Les conditions nécessaires pour déclencher des visites se sont avérées trop difficiles à réunir (les médecins n'ayant pas toujours la connaissance des problématiques de précarité énergétique de leurs patients). Dans le cadre de l'appel à projets PRSE 3, les conditions de visite à domicile ont été élargies. La précarité énergétique est alors devenue une composante qui est vérifiée au cours de la visite.

PERSPECTIVES :

La phase de test de l'outil de repérage de précarité énergétique n'a pas pu se monter comme prévu en 2019 à Montfermeil. En 2020, il sera recherché un autre territoire prêt à s'investir sur le sujet. Les actions de Compagnons Bâisseurs et de l'APPA sont poursuivies en 2020.

Un bilan de l'appel à projets « Précarité énergétique et Santé environnementale » est envisagé afin d'étudier la possibilité de le dupliquer ou de l'adapter sur d'autres territoires.

INDICATEURS : PRÉCISIONS

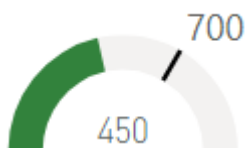
[G441] Expérimenter de nouvelles formes d'intervention dans l'habitat intégrant précarité énergétique et santé des occupants

1. **[RÉALISÉ]** Organiser un appel à projets dans le 93 20 %
2. **[RÉALISÉ]** Mettre en œuvre les projets retenus..... 40 %
3. Réaliser le bilan des expérimentations 20 %
4. Préparer le cahier des charges de nouvelles expérimentations 20 %



Indicateur de résultat

Nombre de ménages ayant bénéficié d'un relogement parmi ceux dont l'habitat a été frappé d'une procédure d'insalubrité nécessitant un relogement et dont la prise en charge incombe ou risque d'incomber à l'État en cas de carence du propriétaire [R45a]



RAPPEL

Objectifs :

Les principaux objectifs consistent à peser sur les déterminants fondamentaux de l'exposition à l'habitat insalubre, ainsi qu'à promouvoir l'amélioration du bâti pour renforcer la prise en charge de la santé de ses occupants et à prioriser l'accès au logement des ménages concernés par l'habitat indigne.

Les leviers enclenchés sont l'évolution des critères d'insalubrité pour caractériser au mieux les risques sanitaires auxquels sont exposés les occupants, ainsi qu'un renforcement de l'action publique en faveur du relogement des occupants dont les logements ont été déclarés insalubres irrémédiables ou impropres à l'habitation.

Deux objectifs opérationnels sont définis :

- Évaluer l'apport de l'intégration de nouveaux critères (présence de moisissures, déperdition thermique due à une mauvaise isolation du bâti) dans l'évaluation de l'insalubrité du logement concourant à la précarité énergétique ;
- Mettre en place une stratégie au sein des pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) centrée sur la facilitation de l'accès au relogement des ménages occupant des logements déclarés insalubres irrémédiables, impropres à l'habitation ou dangereux, et qui n'ont eu aucune proposition de relogement par le propriétaire bailleur.

Sous-actions :

1. Faire évoluer les critères d'insalubrité ;
2. Améliorer le relogement des personnes vulnérables dont l'habitat est insalubre.

Pilotes : ARS, DRIHL



Pour en savoir plus

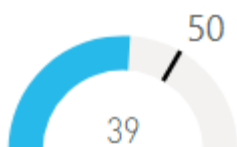
Action 4.5 : <https://bit.ly/prse3idf45> ; ARS : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/> ; DRIHL : <http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

DANS LES TEMPS



Indicateur d'avancement ciblé

Nombre d'enquêtes d'insalubrité sur le territoire d'expérimentation pour lesquelles les critères sur les moisissures et la déperdition thermique ont été pris en compte par rapport à celui prévu [S451a]



• SOUS-ACTION 1 • Faire évoluer les critères d'insalubrité

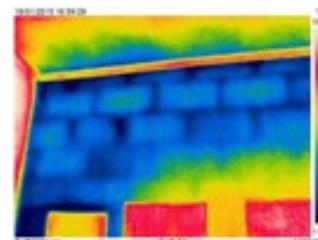


Les déperditions thermiques sont souvent à l'origine d'une dégradation de l'état des logements et favorisent le développement des moisissures, causes d'allergies et de pathologies respiratoires pour les occupants, constituant ainsi des critères d'insalubrité. Cependant, ces situations ne sont pas toujours faciles à détecter, en particulier lorsque l'intérieur du logement a été récemment refait à neuf mais sans traiter les causes d'humidité, par exemple. Les moisissures peuvent également être cachées derrière le papier peint et ne pas être visibles à l'œil nu.

L'objectif poursuivi dans le cadre du PRSE 3 est de mieux prendre en compte ces critères d'insalubrité lors des visites des logements.

Pour cela, une enquête est menée auprès des différents acteurs intervenant dans le champ de la lutte contre l'insalubrité (services communaux d'hygiène et de santé (SCHS), délégations départementales de l'ARS) pour connaître leurs modalités actuelles de prise en compte de la présence de moisissures et des facteurs de déperdition thermique dans les constats d'insalubrité des logements.

Parallèlement, l'ARS a acquis en 2019 trois caméras thermiques et des kits d'analyses de moisissures, pour conduire une expérimentation dans 4 départements (91, 92, 93 et 95), qui permettra d'évaluer leur pertinence pour caractériser les déperditions thermiques, la présence d'humidité et de moisissures dans un logement, dans le cadre des enquêtes d'insalubrité.



PERSPECTIVES :

Une évaluation de l'expérimentation sera réalisée fin 2020. Si elle s'avère positive, l'usage des caméras thermiques et des kits « moisissures » pourra être généralisé sur toute l'Île-de-France, renforçant ainsi le panel des outils des agents de l'ARS pour caractériser l'insalubrité d'un logement et ainsi renforcer l'argumentaire conduisant à la prise d'arrêtés préfectoraux d'insalubrité.

Une phase complémentaire de l'action pourra alors être lancée afin d'évaluer si – et dans quelles conditions – ces outils participent à renforcer l'action de lutte contre l'habitat indigne en permettant d'augmenter significativement le nombre de constats d'insalubrité ou d'éviter des contentieux.

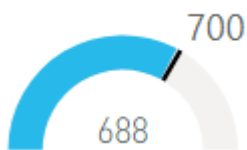
En complément, les grilles d'évaluation de l'insalubrité des logements utilisées par les SCHS et les DD-ARS seront révisées pour intégrer les critères de déperdition thermique et de détection de moisissures.

DANS LES TEMPS



Indicateur d'avancement ciblé

Nombre de ménages ayant bénéficié d'un accompagnement social renforcé parmi ceux dont l'habitat a été frappé d'une procédure d'insalubrité nécessitant un relogement et dont la prise en charge incombe ou risque d'incomber à l'État en cas de carence du propriétaire [S452a]



• SOUS-ACTION 2 •

Améliorer le relogement des personnes vulnérables dont l'habitat est insalubre



L'objectif principal est d'amplifier et mettre en cohérence les actions menées par les préfets, l'ARS et les collectivités territoriales en matière de relogement des ménages dont l'habitat a été déclaré insalubre et de sensibiliser et de mobiliser les bailleurs sociaux, notamment pour répondre aux besoins de ce public spécifique.

Un dispositif d'accompagnement social renforcé est en place, reposant sur un partenariat ARS-DRIHL. Les financements prévus par le fond national AVDL (FNAVDL), mobilisés par appels à projet (2018-2019 et 2020-2023), ont permis une augmentation des moyens humains consacrés par les opérateurs associatifs retenus : le nombre de travailleurs sociaux mobilisés pour assurer l'accompagnement renforcé des ménages, l'attribution d'un logement et la coordination entre acteurs doit ainsi doubler à partir de 2020.

L'action s'inscrit également dans la politique du « logement d'abord » soutenue au niveau national, qui prévoit de passer d'une réponse construite dans l'urgence, s'appuyant majoritairement sur des places d'hébergement, à un accès direct au logement avec un accompagnement social adapté notamment aux besoins des ménages reconnus prioritaires. Elle est partie intégrante de la stratégie régionale de l'hébergement et du logement. Les ambitions sont de permettre un relogement pérenne tout en assurant le maintien des équilibres du parc social mobilisé, d'amplifier la mobilisation des dispositifs de relogement et d'hébergement et de favoriser une meilleure coordination entre les acteurs concernés.

En Île-de-France, un protocole d'accord est construit (signature en 2020) entre la préfecture de région, 12 grands bailleurs sociaux, 31 associations, et Action Logement afin d'organiser les relations entre les bailleurs signataires et les opérateurs d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL). Ce protocole doit permettre de formaliser et d'amplifier l'action en matière d'accès au logement des ménages reconnus prioritaires, dont les ménages en situation d'habitat indigne. Des objectifs annuels chiffrés seront fixés pour chaque bailleur.

La portée de l'action est limitée en Île-de-France par la forte tension du marché du logement, qui restreint les solutions de relogement. En outre, aux côtés des publics confrontés à l'habitat indigne ou dégradé, d'autres sont aussi considérés prioritaires en matière de relogement. Enfin, des solutions adaptées manquent pour certaines catégories de populations en difficulté (ex. : situation administrative irrégulière).

PERSPECTIVES :

Le niveau de renseignement du Système Priorité Logement (SYPLO), destiné à l'identification et au suivi des ménages prioritaires éligibles au contingent de logements sociaux attribuables à ce public, s'est amélioré. Il arrive encore, néanmoins, que des situations ne soient pas renseignées : l'effort de généralisation doit être poursuivi.

Une meilleure coordination entre les différents acteurs concernés et une utilisation plus efficiente des outils mis en œuvre (dispositif Logement D'abord notamment) devrait permettre une amélioration des procédures de relogement des ménages en situation d'habitat indigne.

INDICATEURS : PRÉCISIONS

[G451] Faire évoluer les critères d'insalubrité

- 1. **[RÉALISÉ]** Réaliser un état des lieux des pratiques des délégations départementales et des SCHS sur la prise en compte des moisissures et de la déperdition thermique pour l'évaluation de l'insalubrité des logements 25 %
- 2. **[RÉALISÉ]** Réaliser une expérimentation visant à définir les critères complémentaires d'appréciation de l'insalubrité des logements concernant les moisissures et la déperdition thermique..... 40 %
- 3. Assurer l'évaluation de l'expérimentation..... 25 %
- 4. Intégrer les critères portant sur les moisissures et la déperdition thermique dans la grille d'évaluation de l'insalubrité des logements des DD-ARS et des SCHS 10 %

[G452] Améliorer le relogement des personnes vulnérables dont l'habitat est insalubre

- 1. **[RÉALISÉ]** Organiser l'appel à projets (AAP) d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) 2018-2019 20 %
- 2. **[RÉALISÉ]** Conventionner avec les lauréats de l'AAP AVDL..... 10 %
- 3. **[RÉALISÉ]** Suivre la mise en œuvre des actions des lauréats de l'AAP AVDL 2018-2019..... 20 %
- 4. **[RÉALISÉ]** Organiser l'AAP AVDL 2020-2023, volet « logement d'abord » 20 %
- 5. Conventionner avec les lauréats de l'AAP AVDL 2020-2023, volet « logement d'abord » 10 %
- 6. Suivre la mise en œuvre des actions des lauréats de l'AAP AVDL 2020-2023, volet « logement d'abord » 20 %

[R45a] Nombre de ménages ayant bénéficié d'un relogement parmi ceux dont l'habitat a été frappé d'une procédure d'insalubrité nécessitant un relogement et dont la prise en charge incombe ou risque d'incomber à l'État en cas de carence du propriétaire. Source : DRIHL IDF, service SDAOLH, données de Système Priorité Logement (SYPLO) du ministère en charge du logement, entre 2017 et 2019, ARS IDF. La lecture de l'indicateur nécessite de prendre en compte le fait qu'une partie des publics concernés trouvent une solution de relogement par eux-mêmes.

[S452a] Nombre de ménages ayant bénéficié d'un accompagnement social renforcé parmi ceux dont l'habitat a été frappé d'une procédure d'insalubrité nécessitant un relogement et dont la prise en charge incombe ou risque d'incomber à l'État en cas de carence du propriétaire. Source : DRIHL IDF, service SDAOLH, données de Système Priorité Logement (SYPLO) du ministère en charge du logement, entre 2017 et 2019, ARS IDF. L'ampleur de l'accompagnement varie selon la situation des ménages et les difficultés qu'ils rencontrent.

BILAN DE L'APPEL À PROJET PRSE 3 2018

RAPPEL ET LÉGENDE

En mars 2018, la DRIEE et l'ARS ont lancé le premier appel à projets PRSE 3 ouvert aux acteurs franciliens souhaitant développer des projets en lien avec 8 des 18 actions du PRSE 3 qui pouvaient être territorialisées.

Trente dossiers ont été reçus et instruits par le comité de sélection qui a retenu 16 projets lauréats qui ont bénéficié d'un soutien financier global de 333 000 euros dans le cadre du PRSE 3.



Porteur du projet (statut)



Département d'intervention



Population cible



Action PRSE 3 couverte

Projet	Porteur	Dép.t	Population cible	Action
Réaliser un diagnostic approfondi sur les zones de multi-exposition aux polluants et nuisances environnementales	Mairie d'Aubervilliers (collectivité territoriale)	93	Population générale	3.4
Réduire l'exposition des populations vulnérables (femmes enceintes, jeunes enfants...) aux polluants environnementaux	Mairie d'Aubervilliers (collectivité territoriale)	93	Population générale	4.1
Programme de sensibilisation à la santé environnementale des professionnels de la petite enfance	Mairie d'Achères (collectivité territoriale)	78	Professionnels de la petite enfance	4.1
Action de prévention auditive dans 6 structures musicales en Île-de-France	AuditionSolidarité (association)	91	Professeurs et élèves de conservatoires de musique	4.2
« Prenons soin de nos oreilles ! ». Prévention des comportements à risque en lien avec l'écoute de la musique chez les jeunes en Seine-Saint-Denis, éducation pour la santé par les pairs entre jeunes en insertion	CODES 93 (association)	93	Jeunes en insertion	4.2
Identification des expositions environnementales en crèches, aux produits de nettoyage, sur la santé respiratoire des enfants (enquête CRESPI)	Inserm (organisme de recherche médicale)	75, 77, 91, 92, 93, 94	Enfants en crèches, professionnels de la petite enfance	4.1, 4.3
Développer le projet Femmes Enceintes Environnement et Santé en Île-de-France (FEES)	Mutualité Française d'Île-de-France (fédération mutualiste)	75	Professionnels de santé	4.1, 4.3

Projet	Porteur	Dép.t	Population cible	Action
Déployer un programme d'actions d'information, de sensibilisation, de formation et d'accompagnement en santé environnementale complet et pérenne sur le territoire francilien, afin de réduire l'exposition des publics les plus vulnérables aux polluants environnementaux du quotidien	WECF (association)	75, 77	Professionnels de santé	4.1, 4.3
Réduire les risques environnementaux liés au milieu de vie des populations vulnérables, fragiles et précaires	CH de Melun – GH Sud Île-de-France (établissement de santé)	77	Professionnels de santé, professionnels de la petite enfance, femmes enceintes	4.1, 4.3
Adaptation et déploiement d'un outil de repérage de la précarité énergétique et sanitaire dans l'habitat existant et diffusion pédagogique à un réseau d'acteurs de l'action sociale, du secteur médico-social, de l'habitat et de l'énergie	SOLIHA Est parisien (association)	93	Professionnels de l'action sociale, du secteur médicosocial, de l'habitat et de l'énergie	4.4
Sensibiliser et former les gardes d'enfants à domicile aux bonnes pratiques en santé environnementale pour réduire l'exposition des bébés et des jeunes enfants aux polluants présents dans leur environnement quotidien	Itawa (association)	75	Professionnels de la petite enfance	4.1
Bricobus « Santé dans votre logement ». Lutter contre la précarité énergétique auprès des ménages les plus isolés et sensibiliser aux risques liés à la présence de matériaux dangereux dans l'entretien courant de son logement	Compagnons Bâisseurs (association)	93	Population en habitat dégradé	4.4
Prévention des risques auditifs en milieux festifs jeunes	Avenir Santé (association)	75, 91, 93	Jeunes adultes	4.2
Écouter sans danger	AFASE (association)	95	Enfants	4.2
Développement de l'activité de CMEI en région Île-de-France et préfiguration d'un réseau régional de conseillers	APPA (association)	77, 93, 94	Patients (asthme, allergies), professionnels de santé	4.3
Formation des professionnels de la PMI des Yvelines aux gestes quotidiens et aux bonnes pratiques en santé environnementale	Environnement santé formation (organisme de formation)	78	Professionnels de santé / de la petite enfance	4.1, 4.3



Mairie d'Aubervilliers
(collectivité territoriale)



93



Population générale



Action 3.4 du PRSE 3

Réaliser un diagnostic approfondi sur les zones de multi-exposition aux polluants et nuisances environnementales

Aubervilliers fait partie des communes identifiées comme étant particulièrement exposées aux nuisances environnementales à partir de la cartographie des points noirs environnementaux développée par l'IAU et l'ORS dans le cadre du PRSE 2 (71 % du territoire concentre au moins 3 nuisances environnementales sur les 5 étudiées dans cet outil cartographique).

Le projet consistait initialement à identifier l'ensemble des nuisances environnementales sur 2 quartiers de la commune à partir des connaissances de terrain des agents du service communal de santé-environnement et en interrogeant la population, permettant de confronter ainsi le diagnostic « objectif » réalisé à partir de la cartographie des points noirs environnementaux et le ressenti subjectif des habitants de la commune.

Cette action portée au niveau communal par la direction de la santé et accompagnée méthodologiquement par l'équipe de l'Observatoire Régional de Santé va déboucher au cours du 1^{er} semestre 2020 à la publication d'un rapport de diagnostic approfondi ouvrant des pistes d'amélioration en fonction d'opportunités d'action dans le cadre de projets d'aménagement du territoire.

PERSPECTIVES :

Ce projet constitue une première expérimentation de la méthodologie développée par l'ORS et fera l'objet d'un retour d'expérience qui sera mis à profit pour accompagner une nouvelle collectivité à partir du second semestre 2020.



Pour en savoir plus

Mairie d'Aubervilliers : <https://www.aubervilliers.fr/>



Mairie d'Aubervilliers
(collectivité territoriale)



93



Population générale



Action 4.1 du PRSE 3

Réduire l'exposition des populations vulnérables (femmes enceintes, jeunes enfants...) aux polluants environnementaux

Aubervilliers est une des communes les plus peuplées d'Île-de-France, avec une population jeune importante et dont certains habitants ne maîtrisent pas la langue française.

Le projet mené par la ville d'Aubervilliers visait :

- D'une part à élaborer des outils d'information pour sensibiliser les populations vulnérables sur les risques d'exposition aux polluants et perturbateurs endocriniens : ont ainsi été préparées et diffusées une brochure à destination des professionnels en contact avec les femmes enceintes et jeunes enfants, une fiche conseil du projet FEES (cf. projet de la Mutualité Française Île-de-France) adaptée et traduite en arabe et mandarin, une plaquette d'information sur l'exposition aux polluants de l'air intérieur également traduite en anglais, chinois et arabe ;
- D'autre part à proposer des solutions alternatives ainsi que des bonnes pratiques pour limiter l'usage des produits de la vie courante contenant des perturbateurs endocriniens et les polluants de l'air intérieur ; plusieurs interventions ont eu lieu durant l'année 2019 :
 - o Lors de la visite à domicile de parents de jeunes enfants (distribution de 180 flyers de sensibilisations et réalisation de 20 entretiens individuels sur les polluants environnementaux (air intérieur et perturbateurs endocriniens)),
 - o Dans le cadre d'ateliers organisés en plein air lors de campagnes de prévention (80 personnes ont participé ainsi à des échanges autour d'un quiz sur les polluants chimiques et perturbateurs endocriniens présents dans leur logement ou en lien avec leur alimentation et hygiène de vie), en petit groupe dans différentes structures de la ville (50 personnes dont des professionnels de la petite enfance ont bénéficié de ces actions de sensibilisation aux principales sources de pollution et sur les gestes de prévention pour s'en prémunir),
 - o Sous forme d'une journée de formation pour 15 professionnels des centres de loisirs portant sur les risques autour des polluants et des messages de prévention de la problématique de l'air intérieur : projection de vidéos, quiz de compréhension, questionnaire d'évaluation.

PERSPECTIVES :

Renforcer le travail partenarial avec les professionnels de la petite enfance, des PMI et des associations pour créer une dynamique autour des enjeux de santé et de l'exposition des populations vulnérables à la pollution.



Pour en savoir plus

Mairie d'Aubervilliers : <https://www.aubervilliers.fr/>



Mairie d'Achères
(collectivité territoriale)



78



Professionnels de la petite
enfance



Action 4.1 du PRSE 3

Programme de sensibilisation à la santé environnementale des professionnels de la petite enfance

Le projet de la commune d'Achères soutenu dans le cadre de l'appel à projets concernait l'organisation d'une formation au profit des professionnels de la petite enfance de la commune (assistantes maternelles, auxiliaires puéricultrices, éducateurs de jeunes enfants...). Cette formation a pris la forme de 2 journées pédagogiques de sensibilisation sur les risques des polluants environnementaux quotidiens sur la santé du bébé à naître et du jeune enfant, avec notamment un focus sur les polluants de l'environnement intérieur, et les substances chimiques présentes dans les produits domestiques utilisés quotidiennement dans l'environnement du jeune enfant (produits d'entretien, jouets, vêtements, couches...). Ces journées pédagogiques ouvraient également sur les solutions alternatives plus saines et simples à mettre en œuvre.



Pour en savoir plus

Mairie d'Achères : <http://www.mairie-acheres78.fr/>



AuditionSolidarité
(association)



91



Professeurs et élèves de
conservatoires de musique



Action 4.2 du PRSE 3

Action de prévention auditive dans 6 structures musicales en Île-de-France

AuditionSolidarité vise dans le cadre de son projet à sensibiliser le public musicien (enfants et professeurs) des conservatoires de musique aux risques d'exposition répétée aux niveaux sonores élevés. Les musiciens amateurs (à partir de 6 ans) et professionnels constituent une population à risque : le risque de devenir sourd serait multiplié par 4 chez les musiciens par rapport au reste de la population.

Les interventions d'AuditionSolidarité s'étendent sur une semaine de prévention auditive au sein de chacune des structures sélectionnées, sous forme de sessions de sensibilisation ouvertes aux parents et aux enfants musiciens. Ces sessions sont interactives et font vivre à chacun des expériences sensorielles qui se veulent impactantes : simulation d'une perte auditive et d'un acouphène, prise de mesure de décibels des instruments pratiqués... En plus de ces sessions, l'association organise des séances dédiées aux professeurs afin de les aider à transmettre chaque jour ces bons conseils auprès de leurs élèves. Ces sessions, animées par un musicien expérimenté, peuvent également faire appel à un audioprothésiste mécène de l'association installé sur la ville concernée pour expliquer simplement le fonctionnement de l'oreille et répondre aux questions de l'assemblée.

Pour son projet soutenu en 2018, AuditionSolidarité est intervenu au sein de 6 conservatoires de musique de l'Essonne et du Val-de-Marne. L'action a été renouvelée en 2019, dans 7 autres structures du Val-de-Marne.

En 2018 et 2019, le nombre de bénéficiaires directs de l'action est estimé à 9 235 personnes dont 8 645 élèves avec une dominante de jeunes (dès 6 ans) et 590 enseignants et dirigeants.

De plus, deux concerts sur le thème de la prévention auditive ont été réalisés à Bonneuil sur Marne et à Draveil. Ils ont rassemblé l'ensemble des structures sensibilisées et étaient ouvert à un public plus large.

PERSPECTIVES :

L'action sera poursuivie au cours des prochaines années, avec une montée en charge envisagée (9 structures sensibilisées en 2020 en Hauts-de-Seine et en Essonne, 12 structures en 2021 dans les Yvelines et dans le Val d'Oise). Afin de rendre les professeurs encore plus autonomes, il est prévu d'identifier, dans chaque structure, un professeur référent pour rendre l'action pérenne dans le temps. Il disposera ainsi de la part d'AuditionSolidarité d'un accès à un outil d'échange entre pairs et de conseils pour la mise en place d'actions de prévention auditive.



Pour en savoir plus

AuditionSolidarité : <https://www.auditionsolidarite.org/fr/>



CODES 93 (association)



93



Jeunes en insertion



Action 4.2 du PRSE 3

« Prenons soin de nos oreilles ! ». Prévention des comportements à risque en lien avec l'écoute de la musique chez les jeunes en Seine-Saint-Denis, éducation pour la sante par les pairs entre jeunes en insertion

Le projet du CODES 93 s'articulait autour de 3 actions :

- Une première phase d'interventions auprès des jeunes en insertion : 42 interventions ont été menées dans 7 structures d'insertion en Seine-Saint-Denis, permettant de former 102 jeunes en insertion à l'éducation par les pairs sur les risques auditifs liés à l'écoute de la musique à un volume sonore élevé. Chaque jeune participait à 3 à 6 ateliers en fonction du temps nécessaire pour se sentir à l'aise et en confiance pour animer une intervention auprès de leurs pairs. Au cours de ces ateliers, ont été créées des affiches utilisées lors de l'animation auprès des pairs. Ces supports de communication sont visibles dans les espaces communs des structures. Des quiz ont également été créés.
- Une deuxième phase d'éducation par les pairs entre jeunes en insertion : 10 interventions sur la prévention des risques auditifs ont ainsi été organisées dans 6 structures d'insertion de Seine-Saint-Denis, avec une coanimation par un professionnel du CODES 93 et des jeunes en insertion.
- Une troisième phase qui n'a pas pu aboutir : il s'agissait en effet d'assurer une action d'éducation par les pairs par des jeunes en insertion auprès des jeunes étudiants. L'institution universitaire ainsi que le public ont été difficiles à mobiliser sur cette thématique. Malgré des contacts répétés avec les services, cette action n'a pas pu être réalisée.

Les jeunes qui ont animé des ateliers ont toutefois souhaité renouveler l'expérience et ont ressenti de la fierté à intervenir en tant qu'animateur. Par ailleurs, plusieurs jeunes ont indiqué avoir développé leurs connaissances sur les risques liés à l'écoute de la musique à un volume sonore élevé voire ont fait évoluer leurs comportements. Le projet a permis de créer des partenariats avec de nouvelles structures (Bruitparif et le CidB) et de renforcer l'expertise du CODES 93 sur les risques auditifs.



Pour en savoir plus

CODES 93 : <http://codes93.org/>



Inserm (organisme de recherche médicale)



75, 77, 91, 92, 93, 94



Enfants en crèches, professionnels de la petite enfance



Actions 4.1, 4.3 du PRSE 3

Identification des expositions environnementales en crèches, aux produits de nettoyage, sur la santé respiratoire des enfants (enquête CRESPI)

Le lancement de l'étude CRESPI, prévu fin 2018, a finalement débuté mi-2019 par le développement d'un outil informatique. L'étude dans les crèches a quant à elle démarré en novembre 2019 par une visite dans 4 crèches pilotes, après obtention des accords réglementaires du comité de protection des personnes (CPP, mai 2019) et de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL, octobre 2019).

L'application smartphone a été développée en collaboration étroite avec Epiconcept, un partenaire informatique, certifié données de santé. Cette application permet 1) aux parents des enfants et aux personnels et responsables des crèches d'identifier les produits de nettoyage et désinfection utilisés et 2) aux parents de renseigner la santé respiratoire des enfants.

Pour conduire l'étude CRESPI, un tirage au sort a été réalisé à partir des données accessibles de la CAF parmi les crèches collectives (accueillant au moins 10 enfants) situées à Paris (75), dans la petite couronne (92, 93, 94) et en partie en grande couronne (77, 91).

Ainsi, 130 crèches ont été tirées au sort pour cette première phase de recrutement. Environ 50 % d'entre elles ont donné leur accord, soit un taux bien plus important que celui envisagé au démarrage de l'étude (25 % d'accord était visé). Fin 2019, 8 crèches (dont les 4 crèches pilotes) ont été visitées. Sur les 8 premières crèches visitées, 360 familles (parents) et 122 membres du personnel des crèches ont été invités à participer à l'étude CRESPI. Avant relance, 20 % des parents (73 sur 360) ont répondu positivement. Pour les personnels de crèche, 38 % ont accepté de participer (47/122) à ce jour. Pour toutes les crèches, deux relances des familles par l'intermédiaire des crèches sont prévues.

PERSPECTIVES :

Au total, 55 crèches devraient être visitées pour cette première phase de recrutement qui devrait se terminer début juillet 2020, à raison de 2 visites de crèches par semaine. Les 50 crèches suivantes seront visitées à partir d'octobre 2020 jusqu'à mars/avril 2021, à raison de 3 visites par semaine. L'association entre l'utilisation hebdomadaire de produits de nettoyage à domicile et en crèche et une moins bonne santé respiratoire des enfants sera étudiée par des analyses statistiques prenant en compte les facteurs de confusion potentiels, avec un focus sur le rôle des sensibilisants (ex : sprays) et des irritants (ex : eau de javel) sur les symptômes respiratoires tels que les sifflements et la toux. De la même manière, l'association entre l'utilisation hebdomadaire de produits de nettoyage en crèche et une moins bonne santé respiratoire des personnels de crèche sera étudiée.



Pour en savoir plus

CRESPI, la santé respiratoire de l'enfant : <https://crespi.vjf.inserm.fr/>



Mutualité Française d'Île-de-France (fédération mutualiste)



75



Professionnels de santé



Actions 4.1, 4.3 du PRSE 3

Développer le projet Femmes Enceintes Environnement et Santé en Île-de-France (FEES)

La Mutualité Française d'Île-de-France s'est alliée à l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA) pour développer un programme de formation destiné aux professionnels de santé intervenant auprès des femmes enceintes, afin de leur fournir les clés pour identifier les sources d'exposition environnementale pouvant avoir un effet sur la santé de la femme enceinte et de l'enfant à naître. Cette formation a pour objectif final de permettre à ces professionnels de santé de transmettre leurs connaissances aux futurs parents afin de diminuer l'exposition des femmes enceintes et des nourrissons aux polluants environnementaux présents dans l'air intérieur, l'alimentation et les cosmétiques.

Le programme FEES s'organise autour de plusieurs actions : formation des professionnels de santé, développement d'outils pédagogiques, accompagnement des professionnels de santé formés pour diffuser leurs connaissances acquises, sensibilisation des jeunes et futurs parents.

Le projet mis en œuvre dans le cadre du PRSE 3 a permis la formation des professionnels de santé sur le thème « Air intérieur, alimentation et cosmétiques » : 139 professionnels ont suivi une des 9 sessions du module théorique et 4 sessions pratiques. 37 professionnels de santé ont également suivi la formation « Ambassadeurs FEES ». Suite à ces formations, l'accompagnement des professionnels de santé s'est poursuivi par 12 sollicitations pour un appui méthodologique, technique et documentaire afin d'élaborer des ateliers collectifs destinés aux futurs et jeunes parents. Quatre ateliers « Bébé arrive, un cocon sans pollution » ont également été menés avec la participation de 39 futurs et jeunes parents ainsi sensibilisés aux liens entre la santé et l'environnement intérieur, et particulièrement à l'identification des sources d'exposition dans le domicile.



Pour en savoir plus

Mutualité Française Île-de-France : <https://iledefrance.mutualite.fr/> ;
Nouveaux ateliers FEES en visio-conférence en partenariat avec l'Espace Parentèle : <https://bit.ly/prse3idf0c>



WECF (association)



75, 77



Professionnels de santé



Actions 4.1, 4.3 du PRSE 3

Déployer un programme d'actions d'information, de sensibilisation, de formation et d'accompagnement en santé environnementale complet et pérenne sur le territoire francilien, afin de réduire l'exposition des publics les plus vulnérables aux polluants environnementaux du quotidien

L'objectif de ce projet était la formation des professionnels de santé travaillant dans des écoles de l'asthme de Trousseau et Robert Debré, ainsi qu'au centre hospitalier de Melun, afin de leur permettre de sensibiliser les patients et leur famille à l'impact de l'environnement sur la santé, notamment en cas de maladies chroniques.

La formation d'une durée de 7 jours a permis de former 13 professionnels de santé : 4 professionnels du CHU Robert Debré, 2 du CH de Melun, et 4 du CHU de Trousseau.

À ce jour, 7 des professionnels formés sont actifs. Huit ateliers destinés aux parents ou aux adolescents hospitalisés ont ainsi déjà pu être mis en place à Robert Debré et Melun. Au moins 10 ateliers sont déjà programmés pour 2020 sur les 3 centres hospitaliers.

Les professionnels volontaires peuvent être accompagnés jusqu'à la certification Nesting, leur permettant d'animer des ateliers Nesting et Ma Maison Ma Santé. Ainsi, plus de 50 % des professionnels formés sont en cours de certification, l'objectif étant de finaliser les certifications d'ici fin 2020.

Un premier atelier Nesting a été réalisé à « l'espace parentèle » de l'hôpital Trousseau fin janvier 2020, montrant ainsi la capacité des professionnels de santé, suite à leur formation « Nesting » de créer de la transversalité entre les pôles et une approche commune en santé-environnement.



Pour en savoir plus

WECF France : <https://wecf-france.org/>



CH de Melun – GH Sud Île-de-France (établissement de santé)



77



Professionnels de santé, professionnels de la petite enfance, femmes enceintes



Actions 4.1, 4.3 du PRSE 3

Réduire les risques environnementaux liés au milieu de vie des populations vulnérables, fragiles et précaires

Le centre hospitalier de Melun a souhaité développer une « démarche transversale en santé publique et promotion à la santé sur un sujet de santé environnementale ». Son programme d'action s'est donc construit autour de plusieurs objectifs s'adressant pour certains uniquement aux professionnels de santé de l'établissement, d'autres ouverts aux professionnels de santé et de la petite enfance du bassin de vie et certains aux patients de l'hôpital :

- Accroître la maîtrise des risques environnementaux de l'asthme et des allergies : il s'agissait de former les équipes de plusieurs programmes d'éducation thérapeutique du patient (ETP) aux enjeux de santé liés à l'environnement intérieur des habitations. Quatre séances de formation d'une journée ont été organisées à l'hôpital Trousseau à Paris. Elles ont été suivies par 30 professionnels de santé.
- Intégrer une dimension prévention santé environnement-QAI dans l'éducation thérapeutique du patient (ETP) : 8 ateliers destinés aux patients accueillis dans le programme ETP de Melun ont été réalisés sur le thème « éviter les facteurs déclenchants et aggravants leurs pathologies respiratoires chroniques ». Quarante-deux patients ont ainsi bénéficié de ces ateliers, tous signalant ensuite l'intention de modifier leurs habitudes.
- Renforcer les actions d'amélioration de l'environnement intérieur pour les patients asthmatiques et/ou allergiques sujets à un mauvais contrôle de leur pathologie : 7 personnes ont bénéficié d'une visite à domicile d'une conseillère en environnement intérieur pour identifier les expositions environnementales pouvant aggraver leurs pathologies respiratoires.
- Informer et sensibiliser les professionnels de santé à la Santé Qualité de l'Air Intérieur : une session de formation auprès de 48 étudiants en soins infirmiers de l'IFSI de Melun a été réalisée sur le thème « Qualité de l'air intérieur : comment en parler aux patients ».
- Former les professionnels de la santé, périnatale, de la petite enfance et travailleurs sociaux afin qu'ils deviennent des relais légitimes sur les conduites à tenir et bonnes pratiques pour diminuer les risques d'impact sur la santé : 16 formations d'une journée ou d'une demi-journée ont été réalisées, rassemblant 145 participants (professionnels de santé du GHSIF, petite enfance et des collectivités (Responsables, ATSEM, assistantes maternelles, réseau RAM, agents entretien, acteurs locaux...)).
- Sensibiliser, informer sur les polluants intérieurs, dépister l'intoxication au monoxyde de carbone et son impact sur la santé : 7 stands de prévention et de dépistage ont été animés lors de divers forums santé, enregistrant 161 passages.
- Donner la possibilité à toute personne de bénéficier de conseils et d'orientation adaptés à leurs questionnements sur les polluants intérieurs et moyens d'éviction : une consultation conseil destinée au public a été ouverte, avec 30 consultations réalisées qui ont donné lieu pour 7 d'entre elles à des visites à domicile par la conseillère en environnement intérieur.

PERSPECTIVES :

L'action de l'hôpital a été reconduite en partie en 2019, avec l'objectif de renforcer l'activité de conseiller en environnement intérieur et en l'ouvrant à un secteur élargi (sud Seine-et-Marne), de poursuivre la formation initiale de professionnels de santé (dont l'école de sages-femmes) et en organisant un colloque ouvert au grand public sur le thème « polluants intérieurs et santé respiratoire » en mars 2020.



Pour en savoir plus

Groupe Hospitalier Sud Île-de-France : <http://www.ghsif.fr/>



SOLIHA Est parisien
(association)



93



Professionnels de l'action
sociale, du secteur
médicosocial, de l'habitat
et de l'énergie



Action 4.4 du PRSE 3

Adaptation et déploiement d'un outil de repérage de la précarité énergétique et sanitaire dans l'habitat existant et diffusion pédagogique à un réseau d'acteurs de l'action sociale, du secteur médico-social, de l'habitat et de l'énergie

Le projet de SOLIHA Est Parisien est également lauréat de l'appel à projets « Précarité énergétique et Santé environnementale » lancé fin 2017 par le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, copilote de l'action 4.4 du PRSE 3 « renforcer la prise en compte des enjeux sanitaires de la précarité énergétique et de la qualité de l'air intérieur ».

SOLIHA Est Parisien a développé un projet décliné en 3 actions :

- Création d'un outil de repérage permettant de faire le lien entre l'état de santé des ménages et le logement (synthèse de plusieurs outils de repérage existant),
- Identification des acteurs dans le but de créer un réseau d'acteurs et donneurs d'alerte lors de la visite dans les logements,
- Formation des acteurs dans le but de définir les différentes notions de précarité énergétique, d'insalubrité et de non-décence.



Pour en savoir plus

SOLIHA Est parisien : <https://estparisien.soliha.fr/>



Itawa (association)



75



Professionnels de la petite enfance



Action 4.1 du PRSE 3

Sensibiliser et former les gardes d'enfants à domicile aux bonnes pratiques en santé environnementale pour réduire l'exposition des bébés et des jeunes enfants aux polluants présents dans leur environnement quotidien

Le projet d'Itawa, labellisé Les Nounous Écolos®, s'intéresse aux personnes en charge de la garde d'enfants au domicile des parents (auxiliaires parentales), la plupart du temps d'origine étrangère et souvent peu ou non diplômées. Outre l'objectif de former ces auxiliaires parentales à l'identification des expositions environnementales dans l'habitat et de favoriser le changement de pratique pour elles et leurs propres familles, pour les parents des jeunes enfants gardés, il s'agissait aussi de leur permettre de valoriser cette nouvelle expertise et en faire un élément de distinction dans leur expérience professionnelle.

Au cours de la mise en œuvre du projet, 9 sessions de formation ont été organisées (soit 147 heures de formation réalisées, 82 professionnelles formées, intervenant auprès de 203 enfants (137 familles concernées).

Ces formations ont conduit la majorité des participantes à exprimer une intention de changement de comportement, se traduisant par au moins un changement de pratique important (arrêt de l'usage de l'eau de Javel, recherche d'une alimentation sans pesticides, biberons en verre plutôt qu'en plastique...). Ces changements interviennent aussi bien dans leur vie personnelle que professionnelle, générant des échanges avec leurs employeurs sur ces sujets.

Le programme de formation et ses modalités d'organisation ont été adaptés au cours du projet, en raison notamment de la difficulté pour les professionnelles à trouver du temps sur leur vie personnelle pour se former (passage d'un format de 7 séances de 3h à 2 séances de 7h pour chaque session).

Les personnes formées expriment une volonté de continuer à apprendre, se former, et échanger, ce qui pourra se faire *via* Le club des Nounous Écolos® qui s'est créé au cours du projet, permettant de consolider le réseau des professionnelles formées avec un accès dédié sur la plateforme en ligne www.itawa.fr où différents outils pédagogiques sont en cours de création.

PERSPECTIVES :

Le projet est poursuivi en 2020 avec 4 nouvelles sessions prévues. L'association Itawa développe un outil complémentaire de mobile learning, en collaboration avec Edumiam : modules de santé environnementale intégrés dans une application smartphone, permettant de consolider les connaissances abordées en présentiel et en renforçant l'acquisition grâce à un programme de quizz, jeux.



Pour en savoir plus

Itawa : <https://www.itawa.fr/>



Compagnons Bâisseurs
(association)



93



Population en habitat
dégradé



Action 4.4 du PRSE 3

Bricobus « Santé dans votre logement ». Lutter contre la précarité énergétique auprès des ménages les plus isolés et sensibiliser aux risques liés à la présence de matériaux dangereux dans l'entretien courant de son logement

Le projet des Compagnons Bâisseurs Île-de-France est également lauréat de l'appel à projets « Précarité énergétique et Santé environnementale » lancé fin 2017 par le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, copilote de l'action 4.4 du PRSE 3 « renforcer la prise en compte des enjeux sanitaires de la précarité énergétique et de la qualité de l'air intérieur ».

Ce projet, constitué autour d'un véhicule itinérant, « le Bricobus », avait pour objet d'aller à la rencontre de populations en difficulté pour mener des travaux à leur domicile permettant de réduire les coûts énergétiques, liés souvent à la dégradation de l'habitat. Le projet s'est porté sur le territoire de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil en Seine-Saint-Denis, où des dynamiques de prise en compte de la précarité énergétique sont déjà mises en œuvre par les collectivités.

Initialement prévu pour démarrer début 2019, l'opération « Bricobus » n'a pu débuter qu'au cours de l'été 2019 (retard lié notamment à l'opération de financement par crowdfunding du Bricobus).

Plusieurs actions ont été menées au cours du second semestre 2019 :

- Sensibilisation individuelle sur chantier et lors des dépannages pédagogiques : cette action a été initiée dès le 1^{er} trimestre 2019, sous la forme d'une opération « Chasse aux fuites », au sein de la copropriété de la Pelouse (358 logements) faisant l'objet, en raison de sa fragilité financière, d'un Programme opérationnel préventif d'accompagnement des copropriétés (POPAC). Une première phase de diagnostic a permis d'accompagner 165 ménages dans la réalisation d'une recherche de fuites d'eau dans leurs logements et d'équiper 120 logements de kits d'économie d'eau. Soixante-seize réparations ont été réalisées dans 65 logements.
- Mise en œuvre de chantier d'auto-réhabilitation accompagnée (ARA) : pour cette première année de fonctionnement, le Bricobus des Compagnons Bâisseurs a réalisé 13 premières visites à domicile auprès de locataires du parc social et de propriétaires occupants dans le pavillonnaire, ainsi que 4 chantiers d'auto-réhabilitation accompagnés auprès de locataires du parc social de Clichy-sous-Bois, au Bois-du-Temple et sur le Haut-Clichy.
- Formation via des ateliers collectifs sur la sensibilisation et l'acquisition de compétence pour lutter contre la précarité énergétique : les 2 tournées du Bricobus d'une semaine, réalisées en juin et octobre sur différents lieux publics ou pieds d'immeuble ont été l'occasion de prendre contact avec les habitants, et d'organiser des sensibilisations aux éco-gestes et notamment aux économies d'eau. Au total, 26 animations ont été réalisées en extérieur, dans différents lieux de Clichy et Montfermeil, dans le cadre des 2 tournées du Bricobus (places publiques, résidences des bailleurs), d'animations inter-partenariales (Épicerie sociale) ou de fêtes locales (fête du Bois du Temple, Fête de Clichy-Montfermeil) et 5 animations ont eu lieu au sein de l'appartement pédagogique du Bois du Temple.



Pour en savoir plus

Compagnons bâtisseurs, Bricobus :

<https://www.compagnonsbatisseurs.eu/bricobus>



Avenir Santé (association)



75, 91, 93



Jeunes adultes



Action 4.2 du PRSE 3

Prévention des risques auditifs en milieux festifs jeunes

Le programme d'actions « prévenir et réduire les risques liés à l'audition lors des pratiques festives des jeunes franciliens » a été réalisé du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019. Il est composé de 3 actions :

- Accompagner les diffuseurs de musique amplifiée : 6 organisateurs d'événements festifs diffuseurs de musique amplifiée ont bénéficié de l'expertise d'Avenir Santé, autant dans leur réflexion sur la prévention des risques auditifs que dans la mise en place d'actions de prévention sur leurs événements. L'accompagnement comprenait un échange sur les attentes/besoins des organisateurs et la réalisation d'un état des lieux sur ce qu'ils mettaient déjà en place ou ce qu'ils avaient l'intention de développer. Au cours des événements, Avenir Santé réalisait une observation de leurs pratiques en termes de gestion des risques auditifs afin de leur faire des retours constructifs et proposer des améliorations.
- Former des relais de prévention, intervenants pairs, sur la question des risques auditifs : 21 jeunes intervenants ont été formés, 7 volontaires en service civique et 14 bénévoles. Ces jeunes intervenants pairs ont suivi des formations qui avaient comme objectifs l'acquisition de savoir-être (développer les valeurs communes et la posture en prévention), de savoirs (maîtriser les points essentiels sur la thématique des risques auditifs notamment) et de savoir-faire (savoir agir en matière de prévention des conduites à risques chez les jeunes).
- Mener des actions de prévention des risques auditifs au cœur de rassemblements festifs jeunes, en partenariat avec leurs organisateurs : 265 000 jeunes étaient présents sur les 10 événements (Solidays, Download festival, apéro électronique...) sur 3 départements d'Île-de-France (Essonne, Seine-Saint-Denis et Paris) ayant bénéficié de la présence d'un stand d'Avenir Santé. Les intervenants d'Avenir Santé ont pu rencontrer 2 600 jeunes sur un espace fixe de prévention (situé sur un lieu de passage, au cœur de l'événement) ou en déambulation. Il s'agissait de faire réfléchir les jeunes sur leur rapport au son, à la musique et aux éventuels risques liés à une surexposition sonore. Avec de nombreux outils participatifs (« échelle de son », « j'ai jamais »...), il s'agissait de les impliquer, de les rendre acteurs. Étaient également proposés des outils de protection (bouchons d'oreilles, filtres auditifs, casques pour enfants), systématiquement accompagnés de conseils pour bien les utiliser.

PERSPECTIVES :

Le programme d'actions a été renouvelé sur 12 mois, de juin 2019 à juin 2020.



Pour en savoir plus

Avenir Santé : <https://www.avenir-sante.com/>



AFASE (association)



95



Enfants



Action 4.2 du PRSE 3

Écouter sans danger

L'Association des Femmes Africaines de Sarcelles (AFASE) intervient sur la commune de Sarcelles dans le Val-d'Oise. Le projet visait à sensibiliser les enfants accueillis en centre de loisirs au cours de plusieurs semaines de vacances scolaires entre Noël 2018 et la Toussaint 2019. Certaines actions sont également ouvertes aux parents des enfants du centre de loisirs.

Plusieurs ateliers de sensibilisation ont été réalisés auprès des jeunes accueillis en centre de loisirs et animés par les professionnels qui les encadrent autour du thème du bruit et des niveaux sonores, en identifiant les sons nocifs du quotidien et les sons exceptionnels avec dommages irréversibles, en utilisant divers outils pédagogiques et une sortie à la cité des Sciences de la Villette.

Des ateliers ouverts aux familles ont également été organisés régulièrement au cours de l'année sur différents thèmes, avec la participation d'un orthophoniste lors du premier atelier portant sur l'audition en général.

En complément, l'action a également été abordée sous une approche artistique pour que les jeunes réalisent un mur du son, sous forme de peintures monochromes sur lesquelles seront posées des oreilles. Les réalisations artistiques vont être prochainement exposées à la MJC et pourraient faire l'objet d'une exposition itinérante dans les maisons de quartiers de la ville.

PERSPECTIVES :

Une dernière animation est prévue dans les prochaines semaines avec un audioprothésiste autour d'un atelier de sensibilisation adultes / jeunes.



APPA (association)



77, 93, 94



Patients (asthme, allergies),
professionnels de santé



Action 4.3 du PRSE 3

Développement de l'activité de CMEI en région Île-de-France et préfiguration d'un réseau régional de conseillers

Le projet de l'APPA (Association pour la prévention de la pollution atmosphérique) est également lauréat de l'appel à projets « Précarité énergétique et Santé environnementale » lancé fin 2017 par le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, copilote de l'action 4.4 du PRSE 3 « renforcer la prise en compte des enjeux sanitaires de la précarité énergétique et de la qualité de l'air intérieur ».

Le projet de l'APPA visait à constituer et à animer un réseau régional de conseillers (médicaux) en environnement intérieur (CMEI) afin de développer l'activité de conseil médical en environnement intérieur au domicile de patients présentant des pathologies chroniques respiratoires ou allergiques, orientés par leur médecin traitant pour identifier les sources potentielles d'exposition environnementale à l'intérieur de leurs logements. L'audit des logements est réalisé gratuitement par le CMEI.

L'action lancée dès mi-2018 a permis en 18 mois (2018-2019) de réaliser 35 visites, principalement dans le département de Seine-Saint-Denis (28 visites), dans le Val-de-Marne (5), les Hauts-de-Seine (1) et en Seine-et-Marne (1). Au cours de ces visites, le CMEI identifie les expositions environnementales liées à la conception et à l'état de l'habitat, mais également en relation avec les matériaux et revêtements utilisés dans le logement, le mobilier et les produits d'entretien et pratiques des occupants du logement, les conditions d'aération... Des prélèvements de moisissures ont été réalisés dans 16 logements (dont au moins un occupant souffrait d'asthme), tous se sont révélés positifs. Au-delà des visites donnant lieu à un rapport remis au médecin prescripteur et au patient, un suivi des patients est réalisé par le conseiller en environnement intérieur. Le premier retour d'expérience montre une bonne adhésion des patients visités, prêts à modifier leurs pratiques lorsque celles-ci peuvent influencer sur leur état de santé et un niveau de satisfaction élevé pour les médecins qui peuvent, à partir des constats réalisés, faire évoluer ou adapter les traitements de leurs patients.

Le deuxième volet de l'action de l'APPA porte sur le fait de faire connaître le dispositif aux médecins susceptibles de commander l'intervention du CMEI dans le logement de leurs patients. Cela nécessite de leur présenter la démarche, leur fournir des outils leur permettant d'identifier les patients pour lesquels la visite à domicile est pertinente.

Différentes actions de sensibilisation des professionnels de santé et des acteurs relais ont été menées pour faire connaître le métier de CMEI et l'intérêt des visites dans le cadre du suivi thérapeutique de certains patients atteints de troubles respiratoires chroniques.

Par ailleurs, l'APPA poursuit son activité de coordination des CMEI d'Île-de-France (Villes de Paris et de Courbevoie, Centre hospitalier de Melun) et des acteurs liés à l'activité, afin de développer des outils communs et une stratégie de développement de l'activité. Diverses réunions ont été ainsi organisées en 2018 et 2019.

PERSPECTIVES :

L'ARS a renouvelé son soutien financier au dispositif de CMEI de l'APPA en 2019 avec l'ambition d'ouvrir progressivement l'offre CMEI aux autres départements en se focalisant, dans un premier temps, à consolider son implantation au-delà du 93 dans le 77 et le 94. Parallèlement, le développement du réseau CMEI se poursuit auprès des professionnels de santé et des acteurs relais.



Pour en savoir plus

APPA : <https://www.appa.asso.fr/>



Environnement santé
formation (organisme de
formation)



78



Professionnels de santé /
de la petite enfance



Actions 4.1, 4.3 du PRSE 3

Formation des professionnels de la PMI des Yvelines aux gestes quotidiens et aux bonnes pratiques en santé environnementale

Le projet construit en commun avec le conseil départemental des Yvelines visait à former les professionnels de la petite enfance des PMI et du Planning Familial des Yvelines, au travers d'ateliers thématiques.

Cinq sessions de 3 ateliers d'une demi-journée chacun ont ainsi été menés au cours du 1^{er} semestre 2019, regroupant jusqu'à 50 personnes à chaque session. Au total, 169 personnes ont ainsi été formées au cours des 5 sessions.

Les thèmes abordés au cours de ces ateliers étaient « alimentation et eau », « air et bruit » et « cosmétiques et rayonnements ».



PRSE 3

— Île-de-France 2017-2021 —

ile-de-france.prse.fr

contact

prse.idf@developpement-durable.gouv.fr

© Agence Régionale de Santé Île-de-France - Octobre 2020